



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général.	1–23	5
A. Introduction.	1–4	5
B. Budgétisation axée sur les résultats : améliorations.	5–7	6
C. Cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour les opérations de maintien de la paix.	8–15	6
D. Paramètres budgétaires généraux.	16–20	9
E. Renseignements relatifs à une nouvelle justification et au reclassement des postes.	21–23	9
II. Cadres axés sur les résultats et analyse des ressources nécessaires.	24–212	10
A. Département des opérations de maintien de la paix.	24–83	10
B. Cabinet du Secrétaire général.	84	46
C. Bureau de l'Ombudsman de l'ONU.	85–92	47
D. Bureau des services de contrôle interne.	93–121	50
E. Bureau des affaires juridiques.	122–130	60
F. Département de l'information.	131–140	63
G. Département de la gestion.	141–204	67



H.	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité.	205–212	99
III.	Ajustement des montants à répartir au prorata entre les différentes opérations de maintien de la paix	213–216	103
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	217	104
Annexes			
I.	Département des opérations de maintien de la paix : effectifs proposés pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005		105
II.	Bureau des services de contrôle interne : effectifs proposés pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005		106
III.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale		107

Sigles

BSCI	Bureau des services de contrôle interne
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG	Système intégré de gestion
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Résumé

On trouve dans le présent rapport le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, qui s'élève à 122 093 400 dollars et prévoit 762 postes.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4)=(3)-(2)	Pourcentage (5)=(4)÷(2)
I. Postes	79 709,8	90 524,6	100 772,4	10 247,8	11,3
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	568,2	1 151,4	1 097,5	(53,9)	(4,7)
Consultants	1 321,8	1 087,3	1 746,3	659,0	60,6
Voyages	2 612,9	3 969,0	4 472,4	503,4	12,7
Installations et infrastructures	6 306,3	6 872,3	6 622,6	(249,7)	(3,6)
Transmissions	792,6	814,7	899,9	85,2	10,5
Informatique	4 864,8	5 857,5	5 255,6	(601,9)	(10,3)
Fournitures, services et matériel divers	969,0	1 799,0	1 226,7	(572,3)	(31,8)
Total partiel, catégorie II	17 435,6	21 551,2	21 321,0	(230,2)	(1,1)
Total, catégories I et II	97 145,4	112 075,8	122 093,4	10 017,6	8,9
Recettes provenant des contributions du personnel	13 057,3	15 320,2	16 473,5	1 153,3	7,5
Montant net	84 088,1	96 755,6	105 619,9	8 864,3	9,5

Ressources humaines

Catégorie de personnel	2002/03 (1)	2003/04 (2)	2004/05 (3)	Variation ^a (4)=(3)-(2)	Postes de
					nouveaux justifiés ^b (5)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	5	5	5	—	—
D-1	9	10	10	—	—
P-5	43	46	49	3	5
P-4	193	206	215	9	4
P-3	162	172	176	4	2
P-2/P-1	15	15	17	2	
Total partiel	427	454	472	18	11
Agents des services généraux					
1re classe	24	24	24	—	5
Autres classes	248	262	263	1	—
Service de sécurité	3	3	3	—	—
Total partiel	275	289	290	1	5
Total	702	743	762	19	16

^a Y compris 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour les auditeurs résidents et leurs assistants qui ne sont pas nouveaux au Bureau des services de contrôle interne mais ont été réaffectés du budget de la MINUL au compte d'appui.

^b Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées dans la section IV du présent rapport.

I. Aperçu général

A. Introduction

1. Les réalisations escomptées pour l'exercice 2004/05 sont notamment l'augmentation du nombre des États Membres qui apportent des contributions au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies, l'augmentation du nombre de nouveaux pays apportant une contribution qui assurent une formation reconnue par le Département des opérations de maintien de la paix, le déploiement mené à bonne fin d'une mission pleinement fonctionnelle dont les effectifs pourraient s'élever à 5 000 personnes dans les 90 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, le règlement trimestriel à la date prévue des paiements à effectuer aux pays qui fournissent des contingents, le traitement le même jour des demandes d'évacuation sanitaire et des demandes de classement médical pour un déploiement d'urgence présentées par les missions, l'émission des bons de commande relatifs aux contrats existants dans les 14 jours suivant la présentation des réquisitions financées en vue de la reconstitution des stocks et le suivi nécessaire auprès des fournisseurs pour assurer la livraison du matériel et des services voulus au titre des stocks de déploiement stratégique. Ces réalisations sont spécifiées et assignées aux unités administratives qui constituent la structure du compte d'appui au Siège de l'ONU, dans une série de « cadres axés sur les résultats » figurant dans la section II du présent rapport.

2. Les réalisations escomptées se fondent sur les progrès déjà accomplis depuis 2001 dans la conduite générale et la gestion globale des opérations de maintien de la paix. Les progrès sont notamment la réalisation des processus de planification des missions conformément aux délais et aux exigences techniques du Conseil de sécurité pour les nouvelles opérations et les nouvelles phases des missions existantes [MINUCI, MONUC (deux fois), MINUSIL, MINUBH et MANUTO (deux fois)] et un concept d'opérations intégré mis en œuvre pour la création de la MINUCI; la réduction du temps qui s'écoule en moyenne entre le début de la négociation des mémorandums d'accord et leur signature par les pays qui fournissent des contingents de 198 jours en 1999 à 102 jours en 2002; l'utilisation des stocks stratégiques pour le déploiement rapide pour répondre aux besoins de la MINUCI.

3. L'augmentation de 10 017 600 dollars, soit 8,9 % par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04, s'explique essentiellement par l'évolution des coûts salariaux standard (9 millions de dollars) et la création de 19 nouveaux postes (1,2 million de dollars); elle serait compensée en partie par une diminution de 200 000 dollars au titre des dépenses autres que le coût des postes. Cette dernière diminution tient principalement au caractère ponctuel de certains projets exécutés en 2003/04 tels que l'amélioration du raccordement au réseau du Secrétariat de l'ONU, du bâtiment de l'UNITAR et de la Nigeria House, et l'organisation d'un vaste programme de formation à la passation des marchés. Elle tient aussi à une diminution des dépenses d'entretien dans le domaine des technologies de l'information. Ces réductions font plus que compenser les crédits supplémentaires demandés pour les consultants et les voyages.

4. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale un rapport sur la sécurité du personnel des Nations Unies, dans lequel seront examinées les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix, le

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et le Département de la gestion au titre des mesures de sécurité dans les opérations de maintien de la paix.

B. Budgétisation axée sur les résultats : améliorations

5. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/318, le budget tient compte des améliorations qui ont été apportées à la méthode de budgétisation axée sur les résultats conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/776, par. 3, 4 et 8).

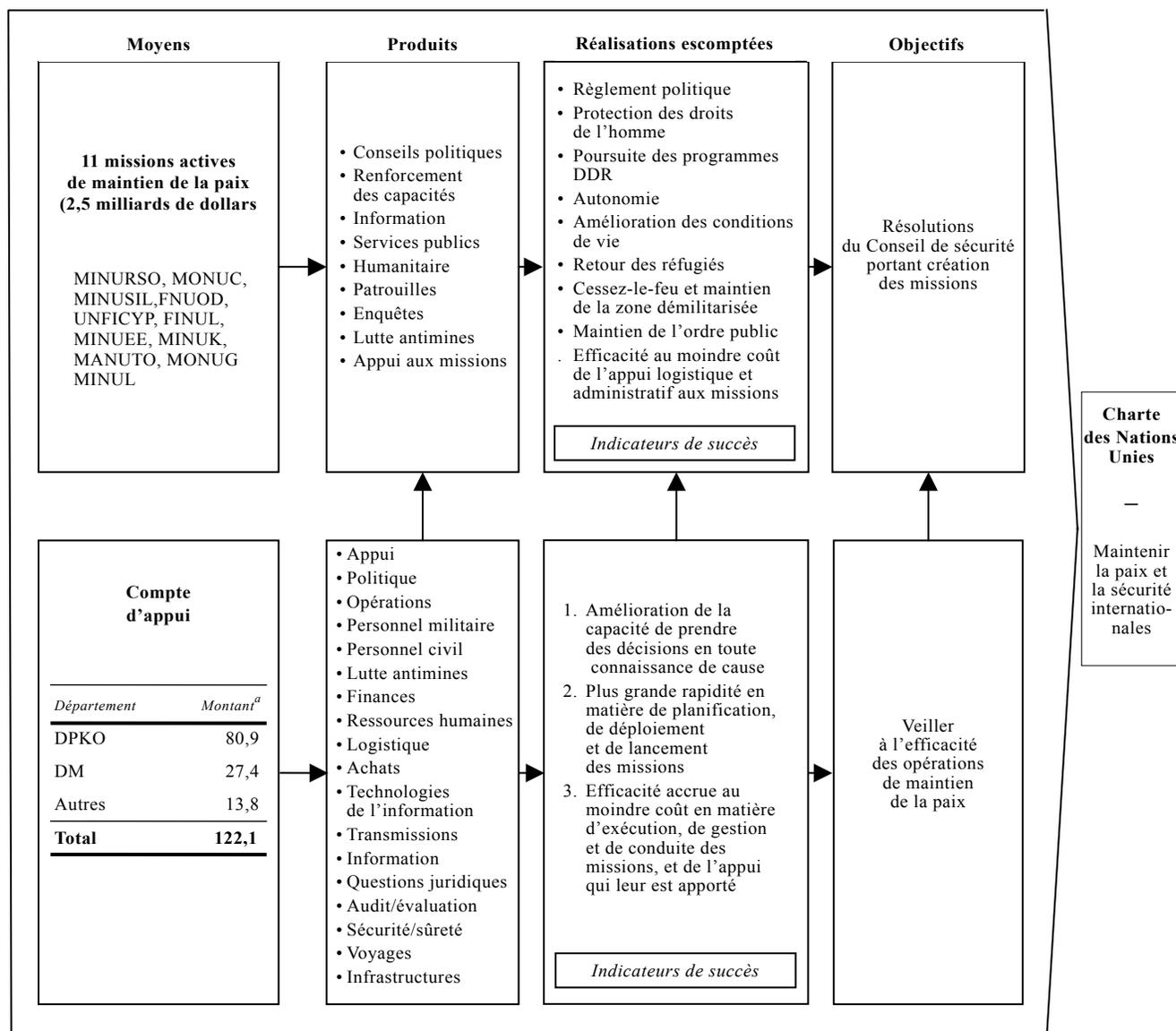
6. Dans son rapport, le Comité consultatif a demandé de définir plus clairement les indicateurs de succès et les produits de manière à faciliter le contrôle et le suivi des résultats. À cet égard, le projet de budget pour 2004/05 compte un pourcentage sensiblement plus élevé d'indicateurs de succès et de produits clairement mesurables, soit une moyenne combinée de 70 % contre 51 % pour l'exercice 2003/04.

7. Le Comité consultatif a également demandé que le lien entre ressources, réalisations escomptées et produits apparaisse plus clairement. En réponse à cette demande, des informations concernant les produits sont, pour chaque unité administrative, présentées dans les propositions budgétaires relatives à chaque objet de dépenses autre que les postes (consultants, voyages, etc.).

C. Cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour les opérations de maintien de la paix

8. La budgétisation axée sur les résultats telle qu'elle est pratiquée à l'ONU se fonde sur un cadre logique qui définit les apports, les produits, les réalisations et les objectifs, entre lesquels il établit un lien. Dans le graphique ci-après, les cadres de la budgétisation axée sur les résultats, pour le compte d'appui et les missions de maintien de la paix, sont résumés et reliés entre eux.

Cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour les opérations de maintien de la paix (2004/05)



Abréviations : DDR = désarmement, démobilisation et réinsertion; DPKO = Département des opérations de maintien de la paix; DM = Département de la gestion.

^a En millions de dollars des États-Unis.

Objectif

9. Le compte d'appui a pour objectif d'assurer l'efficacité au moindre coût des opérations de maintien de la paix.

10. Cet objectif, aligné sur les objectifs des missions de maintien de la paix telles qu'elles découlent des résolutions du Conseil de sécurité, se rattache au but des Nations Unies qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales (voir Charte des Nations Unies, Chap. I, Art. 1).

Réalisations escomptées

11. Dans le cadre de cet objectif, les services concernés oeuvrent dans le sens des réalisations escomptées ci-après :

a) Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents et des membres de la police seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix;

b) Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées;

c) Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle.

12. Le budget du compte d'appui pour l'exercice 2003/04 comprenait une quatrième réalisation escomptée, à savoir l'adoption d'un nouveau style de gestion qui permettrait à l'unité concernée de mieux s'acquitter des fonctions essentielles découlant des directives des organes intergouvernementaux. Cette réalisation escomptée se rapportait uniquement au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Étant axée sur la gestion interne du Département, elle ne figure plus dans les cadres axés sur les résultats pour 2004/05.

Indicateurs de succès

13. Les indicateurs de succès montrent les progrès qui doivent être accomplis en ce qui concerne chacune des réalisations escomptées au cours de l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, comme il est indiqué en détail dans les cadres axés sur les résultats pour chacune des unités administratives figurant dans la section II du présent document.

Produits

14. Les produits représentent les contributions que les unités administratives doivent apporter aux réalisations escomptées au cours de l'exercice budgétaire 2004/05. Dans la mesure du possible, les produits ont été définis en tant que services ou produits à un utilisateur final en dehors de la structure du compte d'appui, plutôt que comme un service ou un produit fourni entre unités administratives du compte d'appui. Les utilisateurs finals du compte d'appui sont essentiellement l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les États Membres et les pays qui fournissent des contingents, d'autres organes intergouvernementaux et les missions de maintien de la paix sur le terrain. Les grands types de produits se rapportant aux missions de maintien de la paix et au compte d'appui sont indiqués dans le graphique.

Moyens

15. Les moyens représentent les ressources dont les unités administratives ont besoin pour mener les activités permettant d'obtenir les produits prévus. Les ressources financières à prévoir pour chaque département au cours de l'exercice 2004/05 sont indiquées dans le graphique.

D. Paramètres budgétaires généraux

Postes

16. Un facteur de rotation des effectifs de 5,5 % a été appliqué à tous les postes de la catégorie des administrateurs qui ont été maintenus et un facteur de 2,3 % à ceux de la catégorie des agents des services généraux. Pour les nouveaux postes, afin de tenir compte des retards intervenus dans le recrutement du personnel, un facteur de 50 % a été appliqué aux postes de la catégorie des administrateurs et un facteur de 35 % à ceux de la catégorie des agents des services généraux.

17. Les postes nécessaires sont indiqués dans les parties correspondant à chaque bureau et département afin de faciliter la liaison avec les ressources du Département de la gestion et du Département des opérations de maintien de la paix.

Autres objets de dépenses

18. Les ressources prévues pour l'entretien du matériel informatique sont fondées sur les accords concernant les niveaux de services standard de la Division de l'informatique qui varient du niveau A (coût unitaire : 1 200 dollars) au niveau C (coût unitaire : 550 dollars). Un ordinateur de bureau et une imprimante standard sont fournis pour tous les nouveaux postes. Par rapport aux coûts standard fournis dans le budget 2003/04, le présent budget n'indique pas les dépenses d'infrastructure relatives au réseau local et au système à disques optiques, à savoir 700 dollars et 300 dollars par personne, respectivement.

19. Les ressources prévues pour la location des locaux, les logements, la location de matériel de bureau, les fournitures de bureau, le mobilier et le matériel de communication sont calculées sur la base des chiffres utilisés dans le budget-programme pour 2004/05.

20. Les ressources pour les fournitures de bureau, la location du matériel de bureau, le mobilier, les services de transmission, les fournitures, services et matériel divers et les services informatiques, les fournitures et le matériel pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de la gestion sont indiquées au niveau global du Département.

E. Renseignements relatifs à une nouvelle justification et au reclassement des postes

21. Au paragraphe 18 de la résolution 57/318, l'Assemblée générale a décidé que tout poste imputé sur le compte d'appui qui restait vacant, de même que tout nouveau poste qui n'aurait pas été pourvu dans un délai de 12 mois, devraient de nouveau être justifiés dans les propositions budgétaires ultérieures. Conformément à cette décision de l'Assemblée, le nombre des postes de nouveau justifiés pour l'exercice 2004/05 est indiqué dans les tableaux sur les effectifs de chaque unité administrative. Les nouvelles justifications de postes sont développées dans les sections d) intitulées « Analyse des ressources nécessaires ». Au total 16 postes, qui étaient vacants depuis au moins 12 mois au 31 août 2003, sont de nouveau justifiés dans le présent projet de budget.

22. Au paragraphe 19 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur le compte d'appui des

renseignements détaillés sur la révision, à la hausse ou à la baisse, des postes, de même que sur la répartition entre candidats internes et candidats externes des nominations à des postes reclassés à la hausse au cours des deux années précédentes et, par la suite, de lui communiquer ces renseignements chaque année.

23. Il n'y a pas eu de reclassement de postes pendant l'exercice budgétaire 2002/03 et aucun reclassement n'est proposé pour l'exercice 2004/05. En ce qui concerne l'exercice 2003/04, le poste de chef du Groupe des opérations de maintien de la paix en Afrique de la Division de la comptabilité au Département de la gestion a été reclassé de P-3 à P-4. Un candidat interne a été nommé à ce poste.

II. Cadres axés sur les résultats et analyse des ressources nécessaires

A. Département des opérations de maintien de la paix

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	<p>1.1 Le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix donne une appréciation favorable des activités du Département</p> <p>1.2 Le Comité spécial et la Quatrième Commission approuvent les recommandations du Secrétaire général</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 32 rapports du Secrétaire général • 30 exposés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux organes délibérants • 55 exposés aux États Membres et à d'autres interlocuteurs au sujet du maintien de la paix • 220 réunions avec les États Membres, les organisations régionales, les « groupes d'amis » et les groupes de contact • 150 exposés sur des questions liées au maintien de la paix lors de conférences, de séminaires et d'autres manifestations publiques • 6 publications dans la presse (articles, points de vue ou lettres) • 75 entretiens et réunions d'information avec les médias • Appui administratif au Comité spécial des opérations de maintien de la paix 	

<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées	<p>2.1 Le nombre de pays qui fournissent des contingents et des éléments de police est porté de 92 au 1er novembre 2003 à 94</p> <p>2.2 Le nombre d'États Membres qui apportent des contributions au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies est porté de deux États Membres au 9 février 2004 à six</p> <p>2.3 Déploiement d'un quartier général pour une mission classique/complexes dans les 30 à 90 jours suivant la décision du Conseil de sécurité</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 réunions avec les pays susceptibles de fournir des contingents ou des éléments de police • Négociation de quatre nouveaux mémorandums d'accord avec les États Membres concernant le niveau d'engagement du mécanisme de déploiement rapide du Système de forces et moyens en attente • Réalisation d'une enquête/sondage sur la façon dont le maintien de la paix est perçu dans les pays qui fournissent des contingents ou des éléments de police • Application d'une méthode de planification intégrée pour les missions complexes • 3 études sur les enseignements tirés de l'expérience /rapports postintervention 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>3.1 Les analyses des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la parité hommes-femmes et de l'état de droit ont été adoptées en tant que politiques et procédures dans le cadre des missions</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en oeuvre par le Département d'une politique et d'une stratégie de formation intégrées • Tenue de la Conférence des chefs de mission en 2005 • Mise en oeuvre des améliorations identifiées dans le cadre de l'enquête sur l'appui aux missions de 2003 • Séminaires ou ateliers sur divers thèmes avec le personnel des missions et les partenaires du maintien de la paix • Enquête de satisfaction auprès des pays fournissant des contingents ou des éléments de police sur les mécanismes de planification et d'appui du Département et les problèmes éventuels qui se posent à cet égard 	

- Révision des politiques et procédures dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la parité hommes-femmes et de l'état de droit

Facteurs externes

L'ampleur et la complexité des activités de maintien de la paix pour la période considérée ne changeront pas, pour l'essentiel, par rapport à la période actuelle. Les partenaires du maintien de la paix fourniront l'appui nécessaire

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui			Divers		2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
			2003/04	2004/05	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
Secrétaire général adjoint	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	–	–	1	1	–	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	2	2
P-5	–	–	2	2	–	–	–	–	–	2	2
P-4	1	1	9	9	–	1	–	–	–	10	10
P-3	–	–	6	6	–	1	–	–	–	6	6
P-2/P-1	2	2	1	1	–	–	–	–	–	3	3
Total partiel	5	5	20	20	–	2	–	–	–	25	25
Agents des services généraux											
1re classe	–	–	2	2	–	–	–	–	–	2	2
Autres classes	2	2	17	17	–	–	–	–	–	19	19
Total partiel	2	2	19	19	–	–	–	–	–	21	21
Total	7	7	39	39	–	2	–	–	–	46	46

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	4 086,7	4 528,2	4 953,7	425,5	9,4
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire	50,2	146,4	148,8	2,4	1,6
Consultants	202,0	100,0	269,0	169,0	169,0

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Voyages	211,8	365,0	353,6	(11,4)	(3,1)
Fournitures, services et matériel divers	136,9	155,0	152,6	(2,4)	(1,5)
Total partiel (catégorie II)	600,9	766,4	924,0	157,6	20,6
Total (catégories I et II)	4 687,6	5 294,6	5 877,7	583,1	11,0

d) **Analyse des ressources nécessaires¹**

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	4 953,7	425,5	9,4 %

24. Le montant de 4 953 700 dollars doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour 39 postes existants, dont deux postes d'administrateur qui sont de nouveau justifiés. L'accroissement par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 est principalement imputable à une modification des coûts salariaux standard.

Postes vacants depuis plus de 12 mois

25. Dans le bureau du Directeur de la gestion du changement, le poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-4 se justifie de nouveau. Ce fonctionnaire assure au Directeur un appui opérationnel quotidien dans l'exécution des projets de gestion du changement et dans ses fonctions de responsable de l'information au sein du Département. Le fonctionnaire d'administration travaillant directement sous les ordres du Directeur, on a attendu qu'un directeur soit nommé avant de pourvoir le poste. Un directeur a été nommé en juillet 2003 et un candidat qualifié a été sélectionné pour le poste considéré.

26. Au Groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix, le poste d'attaché de recherche de la classe P-3 se justifie de nouveau. L'attaché de recherche a pour fonctions de concevoir et de gérer une page d'information Web qui comprendra une information de base sur les enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales, un accès aux bases de données d'information et des liens vers les sites d'information utiles; et une base de données sur les pratiques optimales permettant d'effectuer des recherches sur les répertoires des pratiques optimales, les directives en vigueur et les enseignements tirés de l'expérience, qui sera accessible aux fonctionnaires de l'ONU ainsi qu'aux États Membres, aux organisations régionales, aux chercheurs et aux décideurs. Le titulaire concevra également une bibliothèque des pratiques optimales consacrée à l'information dans ce domaine et qui assurera un appui en matière de recherche et d'information au Département et aux opérations extérieures; et élaborera des méthodes, procédures et systèmes de classement permettant de se repérer facilement dans la documentation. Enfin, il élaborera et tiendra à jour des recueils de l'ensemble des directives,

¹ Les prévisions de dépenses et les variations sont exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

procédures, et manuels et des outils opérationnels connexes relatifs au maintien de la paix; et participera aux programmes et projets de gestion des connaissances confiés au Département dont il contrôlera et analysera le développement, l'exécution et l'évaluation. Un candidat qualifié a été sélectionné pour ce poste.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire	148,8	2,4	1,6 %

27. Un montant de 148 800 dollars correspondant au maintien des ressources existantes est demandé pour financer les congés de maternité et les congés de maladie de longue durée.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	269	169	(169 %)

28. Les ressources demandées pour les consultants sont indiquées ci-après. L'augmentation de 169 000 dollars correspond aux nouveaux produits demandés pour l'exercice 2004/05. Les produits non renouvelables prévus dans le programme de travail pour 2003/04 devraient être achevés d'ici à juin 2004.

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Sondages et enquêtes d'opinion internationaux (Bureau du Secrétaire général adjoint)	2	22 000	Enquête de satisfaction auprès des pays qui fournissent des contingents et des éléments de police sur les mécanismes de planification et d'appui du Département et les problèmes éventuels qui se posent à cet égard
Idem	–	170 000	Réalisation d'une enquête-sondage sur la façon dont le maintien de la paix est perçu dans les pays qui fournissent des contingents ou des éléments de police
Réforme dans le domaine du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la sécurité (Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix)	4	32 000	Révision des politiques et procédures dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion
Formation (Service administratif)		45 000	
Total		269 000	

29. Afin d'inciter de nouveaux pays à fournir des contingents ou des éléments de police, le Département a besoin de recueillir l'appréciation des pays qui en fournissent déjà au sujet de l'appui qu'il propose en vue de répondre aux besoins de ces pays en matière de planification et de déploiement. Le Département fera appel au concours de spécialistes pour concevoir une enquête qui devra produire des réponses exploitables, établir un programme d'enquête qui garantira un niveau de participation élevé, fournir une analyse exacte des données pour permettre une interprétation exacte des résultats, aider le Département à identifier les projets qu'il

doit mener en priorité pour améliorer sa capacité d'appui aux pays qui fournissent des contingents et des éléments de police, et contribuer à la préparation d'un rapport visant à informer les États Membres des résultats de l'enquête.

30. Dans sa résolution 1353 (2001) du 13 juin 2001, le Conseil de sécurité a souligné qu'il importe de disposer d'un programme d'information efficace à même de susciter le soutien de l'opinion publique internationale en faveur des opérations de maintien de la paix, et notamment de prévoir des programmes spéciaux dans les pays qui fournissent des contingents. Le Département estime qu'une étude d'opinion lui serait très utile afin de pouvoir évaluer comment les opinions nationales perçoivent la participation à des opérations de maintien de la paix de contingents ou d'éléments de police de leur pays et dans quelle mesure elles y sont favorables, et planifier et mener en collaboration avec le Département de l'information des campagnes d'information efficaces qui donnent une image positive du maintien de la paix et traitent de façon ciblée les problèmes de perception et autres associés à ces opérations.

31. Les ressources demandées pour les consultants dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sont liées à une étude que le Groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix doit effectuer, en vue de formuler des recommandations sur la façon dont les politiques de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la réforme de la sécurité peuvent se compléter et concorder avec des initiatives analogues d'autres organismes et programmes des Nations Unies et de la communauté internationale.

32. Le montant de 45 000 dollars est demandé afin de recourir à des consultants extérieurs pour former le personnel du Département au Siège à la gestion des ressources humaines, à l'analyse financière, aux services aux clients et à la gestion des contrats.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	353,6	(11,4)	(3,1 %)

33. Les ressources à prévoir pour financer les voyages se répartissent comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Échanges de personnel	125 000	Conception et mise en oeuvre par le Département d'une politique et d'une stratégie de formation intégrées
Exposés et communications	10 600	Communications sur des questions liées au maintien de la paix lors de conférences, de séminaires et d'autres réunions publiques
Consultations politiques	72 000	Réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les « groupes des amis » ou groupes de contact
Conférence sur les questions liées aux enseignements de l'expérience	90 000	Séminaire/atelier sur des questions intersectorielles avec le personnel des missions et/ou des partenaires du maintien de la paix. Études sur les enseignements tirés de l'expérience/rapports postinversion

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Formation	56 000	Conception et mise en oeuvre par le Département d'une politique et d'une stratégie de formation intégrée
Total	353 600	

34. La réduction de 11 400 dollars par rapport aux montants approuvés pour l'exercice 2003/04 s'explique principalement par le montant inférieur aux prévisions des voyages liés à la formation, et est en partie compensée par des dépenses supplémentaires au titre des exposés, des communications et des dépenses de représentation.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	152,6	(2,4)	(1,5 %)

35. Le montant de 152 600 dollars couvre le coût des abonnements (77 600 dollars) et les frais d'inscription aux cours (75 000 dollars). La réduction de 2 400 dollars est principalement imputable au montant moins élevé que prévu des frais d'inscription aux cours par rapport à la période 2003/04.

2. Bureau des opérations

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Le Conseil de sécurité adopte les recommandations concernant les nouvelles modifications ou les modifications importantes à apporter aux opérations
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • 31 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur des questions de fond comportant de nombreux volets • Lettres du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité • 333 notes techniques à l'intention du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires pour préparer les communications au Conseil de sécurité • 34 consultations avec les pays fournissant des contingents sous la présidence du Département ou du Conseil de sécurité, avec l'appui du Département • 27 exposés oraux au Conseil de sécurité sur les questions liées au maintien de la paix 	

<ul style="list-style-type: none"> • Information générale et conseils à l'intention de l'Assemblée générale et de ses organes divers sur des questions relatives au maintien de la paix • Fourniture de conseils sur les questions relatives au maintien de la paix aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organismes internationaux et régionaux de gouvernance et de sécurité et aux ONG 	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées	2.1 Les délais de mise en place de missions nouvelles ou de nouvelles phases de missions existantes répondent à toutes les exigences du Conseil de sécurité
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de concepts d'opérations intégrés pour les missions nouvelles ou envisagées • Actualisation des concepts d'opérations pour les missions en cours 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>2.1 Les jalons fixés pour la mission sont atteints et les plans d'exécution de son mandat sont respectés</p> <p>2.2 35 programmes conjoints sont réalisés sur le terrain avec les partenaires du maintien de la paix</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils et appui à 11 missions sur des questions opérationnelles • Mise sur pied de huit équipes spéciales ou groupes de travail coordonnés avec des partenaires internes ou externes pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles • Le Centre de situation est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine • Publication par le Centre de situation de résumés quotidiens et de rapports spéciaux sur la situation dans les missions 	
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Les parties au conflit coopèrent et sont disposées à régler pacifiquement leurs différends. Les partenaires du maintien de la paix apportent l'appui nécessaire. L'environnement sécuritaire permet aux missions de mener ou de poursuivre des opérations</p>	

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires					Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui			Divers		2003/04	2004/05	
			2003/04	2004/05	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04			2004/05
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
Sous-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
D-1	3	3	2	2	–	–	–	–	5	5
P-5	2	3	8	8	–	–	–	–	10	11
P-4	3	3	14	14	–	–	–	–	17	17
P-3	2	5	17	17	–	–	–	–	19	22
P-2/P-1	–	1	4	4	–	–	–	–	4	5
Total partiel	14	19	45	45	–	–	–	–	59	64
Agents des services généraux										
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	6	15	15	–	–	–	–	20	21
Total partiel	5	6	15	15	–	–	–	–	20	21
Total	19	25	60	60	–	–	–	–	79	85

^a Six postes ont été transférés du Département de l'information à la Section de cartographie du Département des opérations de maintien de la paix avec effet au 1er janvier 2004, conformément à la résolution 58/270 de l'Assemblée générale.

^b Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	6 743,1	7 939,7	8 567,7	628,0	7,9
II. Autres objets de dépenses					
Voyages	49,6	50,0	50,5	0,5	1,0
Total partiel (catégorie II)	49,6	50,0	50,5	0,5	1,0
Total (catégories I et II)	6 792,7	7 989,7	8 618,2	628,5	7,9

d) **Analyse des ressources nécessaires**

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Postes	8 567,7	628,0	7,9 %

36. Le montant de 8 567 700 dollars correspond aux traitements, aux dépenses communes de personnel et aux contributions du personnel pour 60 postes existants. L'augmentation par rapport aux montants approuvés pour l'exercice 2003/04 est principalement imputable à une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	50,5	0,5	1,0 %

37. Les ressources à prévoir pour financer les voyages se répartissent comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Consultations politiques et coordination avec des entités extérieures	17 400	Prestation de conseils sur les questions liées au maintien de la paix aux États Membres, à des organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, à des organisations internationales et régionales de gouvernance et de sécurité et à des organisations non gouvernementales
Planification des missions/évaluation/consultations	28 000	Définition de concepts d'opérations intégrés pour les missions nouvelles et envisagées; actualisation des concepts d'opérations pour les missions en cours
Exposés et communications	5 100	Prestation de conseils sur les questions liées au maintien de la paix aux États Membres, à des organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, à des organisations internationales et régionales de gouvernance et de sécurité et à des organisations non gouvernementales
Total	50 500	

3. **Bureau de l'appui aux missions**

a) **Cadre axé sur les résultats**

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	<p>1.1 Constitution d'un répertoire de modèles d'appui pouvant être reproduits dans diverses conditions stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrangements opérationnels et de soutien logistique communs avec les organisations et organismes régionaux

	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution de l'Assemblée générale adoptant le rapport de 2004 du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents • Réduction à six mois du délai moyen de traitement des demandes d'indemnisation au titre du matériel appartenant aux contingents
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme électronique pour l'établissement de modèles d'appui pouvant être reproduits à l'intention du Bureau de l'appui aux missions et pour l'élaboration d'instructions permanentes • Profils d'emploi types, recueils des postes vacants, listes d'experts et fichiers de personnel susceptibles de pourvoir les postes vacants dans les opérations de maintien de la paix • Établissement d'une version révisée du manuel sur le matériel appartenant aux contingents • Il est donné suite dans un délai de six mois et 90 jours, respectivement, aux demandes d'indemnisation au titre du matériel appartenant aux contingents et en cas de décès et d'invalidité • Organisation de réunions à l'intention des pays qui fournissent des contingents en ce qui concerne le soutien logistique et l'appui administratif • Mise à disposition des pays qui fournissent des contingents de publications et de directives sur les questions de logistique • Instauration de partenariats dans les conférences sur la paix 	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateur de succès</i>
<p>Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées</p>	<p>2.1 Déploiement d'une mission pleinement fonctionnelle comptant jusqu'à 5 000 personnes dans un délai de 90 jours à compter de la date du mandat arrêté par le Conseil de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation des partenaires dans les opérations de maintien de la paix aux phases de planification et de déploiement des missions • Les stocks stratégiques pour le déploiement rapide sont intégralement prêts
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du fichier de personnel civil pouvant être déployé rapidement • Ressources humaines, listes de vérification des moyens logistiques et financiers et lots d'équipement de départ des missions • Validation des instructions permanentes concernant les pouvoirs préalables d'engagements de dépenses 	

<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de trois cours de formation de prédéploiement à l'intention du personnel figurant sur la liste de déploiement rapide • Pleine participation du Bureau de l'appui aux missions aux visites de prédéploiement • Gestion des stocks stratégiques de manière à pouvoir déployer rapidement une mission complexe • Élaboration et mise en application de systèmes de rotation des stocks stratégiques pour le déploiement rapide et des procédures administratives connexes • Modification des stocks stratégiques pour le déploiement rapide compte tenu des enseignements tirés de l'expérience • Formation de 90 officiers du soutien logistique chargés de réaliser les enquêtes techniques, les évaluations à l'intention des pays fournisseurs de contingents et les visites de prédéploiement 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>3.1 Renforcement des opérations sur le terrain grâce à des actions et initiatives donnant la priorité aux besoins des missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction à 15 % du taux moyen de vacance de postes dans les missions sur le terrain, tout en réalisant les objectifs fixés en matière de parité entre les sexes et d'équilibre géographique • Le pourcentage des commandes prioritaires exécutées à la date prévue est porté à 95 % • Réduction du taux d'accidents graves dans les missions sur le terrain
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence annuelle des chefs de l'administration • Élaboration d'instructions permanentes sur la gestion des centres de coûts et des services comptables • Publication de directives sur la budgétisation axée sur les résultats • Publication de directives sur les délégations de pouvoirs • Publication d'une version actualisée et révisée du manuel financier des opérations sur le terrain • Élaboration de modèles de dotation en personnel des missions • Actualisation du recueil des compétences du personnel • Actualisation de la liste de vérification du personnel de prédéploiement • Cadre de planification de la relève des missions reposant sur l'analyse des données figurant dans les recueils des compétences • Application d'un programme de développement de l'apprentissage à trois niveaux à l'intention du personnel civil 	

- Mise au point définitive des instructions permanentes financières relatives aux opérations sur le terrain
- Conclusion de mémorandums d'accord et d'accords interorganisations avec les partenaires dans les opérations de maintien de la paix
- Élaboration d'un modèle de structure type intégrée des services d'appui fournis au personnel civil et militaire
- Publication de politiques et de procédures sur la fourniture de services de substitution
- Élaboration d'un modèle de recrutement rapide
- Élaboration d'un modèle permettant de pourvoir les postes vacants dans les domaines d'importance critique et dans les domaines fonctionnels spécialisés
- Établissement d'un modèle de réduction des effectifs/de liquidation des missions, portant notamment sur l'affectation du personnel
- Renforcement des dispositifs de sécurité sur le terrain
- Fourniture d'un appui aux missions pour leur permettre de gérer efficacement les systèmes de matériel appartenant aux contingents et les biens de l'ONU
- Examen à l'échelle mondiale des pratiques et procédures applicables aux opérations de relève et de rapatriement des contingents
- Plan médical mondial d'appui aux missions
- Systèmes mondiaux de gestion du parc automobile et de gestion des pièces de rechange des véhicules
- Fourniture d'un appui aux missions pour leur permettre de planifier, gérer et superviser la configuration et l'utilisation des moyens aériens
- Publication de politiques et de procédures sur les pratiques logistiques et opérationnelles optimales à l'intention des missions sur le terrain
- Examens annuels de l'exécution par les entrepreneurs des contrats de livraison de biens et de services
- Actualisation du plan d'application des moyens informatiques pour assurer la continuité des activités et la gestion des systèmes mondiaux
- Élaboration de plans d'urgence de soutien logistique pour deux nouvelles missions de maintien de la paix
- Certification et traitement de 140 lettres d'attribution
- Établissement et administration de 180 contrats-cadres
- Organisation et gestion de 120 mouvements du matériel appartenant aux contingents

Facteurs externes

Les conditions de sécurité permettent la mise en route ou la poursuite des opérations sur le terrain

Les différents partenaires dans les opérations de maintien de la paix coopéreront pour assurer sans retard l'établissement et l'application des mémorandums d'accord pour chaque mission selon que de besoin

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui			Divers		2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
			2003/04	2004/05	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
Sous-Secrétaire général	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	1	1	–	–	–	–	–	2	2
D-1	1	1	4	4	–	–	–	–	–	5	5
P-5	2	2	16	16	–	5	–	–	–	18	18
P-4	3	3	66	66	–	2	–	–	–	69	69
P-3	2	2	93	93	–	1	–	–	–	95	95
P-2/P-1	5	5	6	6	–	–	–	–	–	11	11
Total partiel	15	15	186	186	–	8	–	–	–	201	201
Agents des services généraux											
1re classe	–	–	14	14	–	4	–	–	–	14	14
Autres classes	11	11	132	132	–	–	–	–	–	143	143
Total partiel	11	11	146	146	–	4	–	–	–	157	157
Total	26	26	332	332	–	12	–	–	–	358	358

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	35 223,7	38 396,7	41 454,3	3 057,6	8,0
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	557,2	495,0	464,0	(31,0)	(6,3)
Voyages	549,2	610,5	554,6	(55,9)	(9,2)
Fournitures, services et matériel divers	122,1	103,0	107,0	4,0	3,9
Total partiel (catégorie II)	1 228,5	1 208,5	1 125,6	(82,9)	(6,9)
Total (catégories I et II)	36 452,2	39 605,2	42 579,9	2 974,7	7,5

d) **Analyse des ressources nécessaires**

Postes	Prévisions de dépenses		Variation	
	41 454,3	3 057,6	8,0 %	

38. Le montant de 41 454 300 dollars permettra de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel au titre de 332 postes existants, y compris huit postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux qui se justifient de nouveau. L'augmentation par rapport au montant approuvé en 2003/04 est principalement imputable à la variation des coûts salariaux standard.

Postes vacants depuis plus de 12 mois.

39. Dans le Bureau du Sous-Secrétaire général, le poste de spécialiste hors classe de la coordination des politiques (P-5) se justifie de nouveau. Le titulaire du poste aide sur le plan technique le Sous-Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion du changement, en particulier en coordonnant l'élaboration et l'application des politiques et procédures dans toutes les zones d'appui aux missions. Le titulaire du poste aide également le Sous-Secrétaire général à donner suite aux recommandations du rapport Brahimi, à élaborer le plan d'action du Bureau de l'appui aux missions et à en superviser l'application ainsi qu'à entreprendre des examens et des analyses de certaines questions de gestion dont doit traiter le Bureau en vue de renforcer l'efficacité de son appui aux missions sur le terrain. Le poste a été de nouveau annoncé et un candidat a été sélectionné à la suite de l'arrivée du nouveau Sous-Secrétaire général.

40. Dans la Division de l'appui administratif, le poste de spécialiste de la gestion administrative (P-4) est de nouveau justifié en vue de procéder à l'examen et à l'évaluation des politiques et procédures d'administration et de gestion, comme mentionné par le Directeur de la Division. Le titulaire du poste assure la liaison entre les bureaux du Siège et le terrain pour ce qui est des questions de politique et des domaines sensibles; établit des notes d'information à l'intention du Directeur; coordonne l'élaboration de divers rapports portant sur l'administration et la gestion des missions de maintien de la paix et fournit des éléments d'information pour ces rapports. Un candidat a été sélectionné pour ce poste à la suite de la nomination du Directeur de la Division.

41. Dans le Service de la gestion du personnel, quatre postes sont demeurés vacants pendant plus de 12 mois :

a) Chef adjoint du Service (P-5). Le Chef adjoint du Service est chargé de la gestion quotidienne des activités opérationnelles du Service, y compris l'élaboration du budget et la supervision du programme de travail des quatre sections que compte le Service. Le titulaire du poste conseille le chef du Service au sujet des politiques de personnel, des questions de procédure et de fond, ainsi que des questions de stratégie et de politique. Ce poste a fait l'objet d'un nouvel avis de vacance de poste.

b) Chef de la Section de la formation des civils (P-5). Le Chef de la Section de la formation des civils du Service de la gestion du personnel gère la Section de la formation des civils qui a été créée en 2002. Les attributions du titulaire du poste

sont les suivantes : gestion des services de formation offerts au personnel civil des opérations de maintien de la paix; conceptualisation des politiques en matière de formation et d'apprentissage, supervision des activités de formation et évaluation de l'effet global des initiatives en matière de formation sur les activités du Département des opérations de maintien de la paix ainsi que de leur efficacité. Un candidat a été sélectionné pour ce poste.

c) Deux postes d'assistant principal chargé des ressources humaines (G-7). Deux assistants principaux chargés des ressources humaines (G-7) dans la Section du recrutement et des affectations dispensent un appui, une formation et une supervision aux agents auxiliaires des services généraux affectés à l'équipe 2 (c'est-à-dire une combinaison de missions spéciales et permanentes) et s'occupent du recrutement et de l'affectation du personnel de terrain pour les missions à effectif faible ou moyen. Des candidats ont été sélectionnés pour ces deux postes.

42. Dans la Section du transport aérien, deux postes sont demeurés vacants pendant plus de 12 mois :

a) Chef de la Section du transport aérien (P-5). Le Chef de la Section du transport aérien est chargé de l'administration et de la gestion d'ensemble de la Section, y compris la définition, l'élaboration et l'évaluation des besoins techniques, l'administration des vols affrétés et des lettres d'attribution, ainsi que l'élaboration et la promulgation des directives opérationnelles applicables aux opérations aériennes. Le poste a été publié et un candidat a été sélectionné.

b) Assistant principal chargé des transports (agent des services généraux – 1re classe). Un assistant principal chargé des transports aide à évaluer et définir les ressources à demander dans les projets de budget, supervise l'exécution des budgets, coordonne les régimes d'assurance et prête son concours pour le traitement des demandes d'indemnisation. Un candidat ayant les aptitudes requises avait été trouvé mais a ultérieurement décliné l'offre d'emploi. Le poste a fait l'objet d'un nouvel avis de vacance de poste.

43. Dans la Section des communications et des services électroniques, deux postes sont demeurés vacants pendant plus de 12 mois :

a) Chef de l'intégration des systèmes d'information (P-5). Le poste de chef de l'intégration des systèmes d'information assume les doubles fonctions de chef de l'intégration des systèmes d'information et de chef adjoint du Service des communications et des technologies de l'information. Le titulaire du poste est responsable de la coordination et de la gestion des projets de systèmes intégrés d'analyse et de gestion dans les départements et les missions, et il doit veiller à ce que les différents projets soient exécutés conjointement et alignés sur le plan stratégique. Un candidat a été sélectionné pour ce poste.

b) Fonctionnaire des communications (P-3). Le fonctionnaire des communications est responsable des services de coordination du réseau à satellites, y compris l'élaboration d'un plan de transmission pour le réseau à satellites du Département des opérations de maintien de la paix et la coordination de tous les services de communication par satellite avec les missions sur le terrain, l'ONU et les opérateurs de communications par satellite. Un candidat a été sélectionné pour ce poste.

44. La Section des approvisionnements de la Division du soutien logistique compte deux postes qui sont demeurés vacants pendant plus de 12 mois :

a) Fonctionnaire de l'approvisionnement (P-4). Un fonctionnaire de l'approvisionnement est chargé d'élaborer des politiques, de donner des orientations et de planifier, superviser et coordonner les activités liées à la gestion des marchés, aux approvisionnements et au matériel, et aux produits et services dans les missions sur le terrain, y compris dans la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Un candidat a été sélectionné pour ce poste.

b) Assistant administratif (agent des services généraux – 1re classe). Un assistant administratif est chargé de fournir un appui administratif et technique pour l'élaboration et l'application de directives et de procédures de gestion des biens en ce qui concerne le matériel appartenant à l'ONU et centralise l'examen des questions logistiques qui se posent à propos des arrangements applicables au matériel appartenant aux contingents; coordonne les séminaires de formation et prépare les supports pédagogiques de manière à en assurer la conformité avec les instructions permanentes. Ce poste a été pourvu provisoirement. Un candidat a été recommandé par le chef du Département.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	464,0	(31,0)	(6,3 %)

45. Les ressources à prévoir au titre des consultants sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Domaines de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Contrôle et coordination des mouvements	7	63 000	Examen mondial des pratiques et procédures applicables aux opérations de relève et de rapatriement des contingents et aux mouvements du matériel appartenant aux contingents
Génie	6	54 000	Publication des pratiques optimales en matière de logistique ainsi que des politiques et procédures opérationnelles pouvant être appliquées par les missions sur le terrain
Transport aérien	5	55 000	Fourniture d'un appui aux missions en vue de planifier, gérer et superviser la configuration et l'utilisation des moyens aériens
Formation de personnel civil		292 000	Application des trois niveaux du programmes de développement de l'apprentissage à l'intention du personnel civil
Total		464 000	

46. Le montant demandé de 63 000 dollars doit permettre de réaliser une étude d'ensemble des pratiques en matière de contrôle et de coordination des mouvements. L'étude a pour objet de réaliser des économies, de renforcer l'efficacité opérationnelle et de veiller à ce que les instructions permanentes concernant le contrôle des mouvements soient alignées sur les pratiques optimales en la matière. On examinera tout particulièrement la possibilité de regrouper les activités de passation des marchés par région et par calendrier d'exécution.

47. Au titre des compétences en génie, un montant de 54 000 dollars est demandé pour poursuivre la réalisation du programme de génie écologique des missions, pour lequel on tirera l'enseignement des résultats d'un projet mené par le Département des opérations de maintien de la paix en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) durant l'exercice 2003/04 et dont l'objectif est d'élaborer des directives et des instructions permanentes en matière d'évacuation des déchets dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement ne dispose pas de personnel qui puisse travailler dans ce domaine et le Bureau de l'appui aux missions n'est pas à l'heure actuelle doté des compétences internes voulues pour pouvoir exécuter ce projet.

48. Un montant de 55 000 dollars est demandé pour s'assurer les services d'un consultant spécialiste des normes ISO de la série 9000 qui serait chargé de procéder à un examen de la Section du transport aérien. On prévoit que l'examen en question tiendrait compte des recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'adoption des pratiques optimales en la matière.

49. Le montant demandé de 292 000 dollars doit permettre de mettre au point les éléments de groupe du programme de formation pour 2004/05 dans les domaines du déploiement rapide, de la gestion, du personnel, de la constitution d'une capacité en matière de formation, de la logistique et des finances, et d'en faciliter l'exécution. La Section de la formation de civils dispensera des services de formation grâce à l'utilisation accrue de la formation de groupe (cours) qui reposera sur trois niveaux : introduction/orientation (niveau 1), personnel d'encadrement moyen (niveau 2), et personnel d'encadrement supérieur susceptible d'occuper des postes de chef de l'administration/directeur de l'administration (niveau 3).

50. La réduction de 31 000 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 correspond aux produits non récurrents du programme de travail pour cet exercice qui devraient être achevés d'ici à juin 2004.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	554,6	(55,9)	(9,2 %)

51. Les ressources nécessaires au titre des voyages sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification et évaluation des missions et consultations y relatives	42 000	Examen d'ensemble des pratiques et procédures en matière d'emplacement, de relève et de rapatriement des contingents et des mouvements du

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification et évaluation des missions et consultations y relatives	42 000	Examen d'ensemble des pratiques et procédures en matière d'emplacement, de relève et de rapatriement des contingents et des mouvements du matériel appartenant aux contingents. Élaboration d'une plate-forme électronique pour la mise en place à l'intention du Bureau de l'appui aux missions de modèles d'appui pouvant être reproduits ainsi que d'instructions permanentes
Idem	15 000	Publication de politiques et de procédures sur la fourniture de services de substitution
Idem	50 000	Publication des pratiques optimales en matière de logistique ainsi que des politiques et procédures opérationnelles pouvant être appliquées par les missions sur le terrain
Fourniture d'un appui technique aux pays qui fournissent des contingents	62 000	Organisation de réunions d'information en matière de soutien logistique et administratif à l'intention des pays qui fournissent des contingents
Fourniture d'un appui technique aux missions de maintien de la paix	10 000	Mise à jour des moyens informatiques en vue d'assurer la continuité des activités et l'exploitation des systèmes mondiaux
Planification des audits	14 000	Il s'agit d'aider les vérificateurs des comptes à identifier les domaines sur lesquels devra porter leur plan d'audit stratégique pour les années à venir
Examen de la sécurité aérienne	35 000	Publication des pratiques optimales en matière de logistique ainsi que des politiques et procédures opérationnelles pouvant être utilisées par les missions sur le terrain
Formation	326 000	
Total	554 600	

52. Le montant demandé de 42 000 dollars doit permettre de financer l'organisation de réunions d'information et la fourniture d'un appui technique par le Service de la gestion du personnel aux autorités nationales qui adopteront le système applicable aux voyages et à la relève du personnel de police militaire. Les montants de 15 000 et 50 000 dollars sont demandés par le Service des communications et des technologies de l'information, d'une part, en vue d'établir et de passer en revue les contrats de louage de services (15 000 dollars), et d'autre part, en vue d'organiser l'accueil et la participation aux conférences techniques à Brindisi à l'intention du personnel des missions sur le terrain et dont l'objet est de faire connaître les pratiques optimales parmi les missions aux Sections du transport aérien, du transport automobile, de l'approvisionnement, du génie et de l'appui médical (30 000 dollars) ainsi que de participer aux foires commerciales et aux conférences techniques sur les transports, les communications et technologies de l'information et l'appui médical (20 000 dollars).

53. Un montant de 62 000 dollars est demandé pour assurer la consultation et la coordination avec les entités nationales et régionales de maintien de la paix et les organes intergouvernementaux participant au maintien de la paix, notamment

l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et les organismes asiatiques régionaux (42 000 dollars) ainsi que pour financer les frais de voyage du Sous-Secrétaire général lorsqu'il effectue des visites dans les pays fournisseurs de contingents (20 000 dollars)

54. Un montant de 10 000 dollars est demandé pour organiser une visite de gestion et une visite technique dans le cadre des réunions interorganisations sur les communications et des réunions organisées avec INTELSAT en ce qui concerne la sécurité des données et la continuité des activités interorganisations aux fins de l'élaboration du plan mondial d'exploitation des moyens informatiques.

55. Le montant de 14 000 dollars est demandé pour financer le voyage de deux fonctionnaires qui doivent participer à la conférence de formation d'une semaine que doit tenir le Comité des commissaires aux comptes en Afrique du Sud.

56. Le Groupe de la sécurité aérienne a besoin d'un montant de 35 000 dollars pour lui permettre de passer en revue régulièrement les activités des prestataires de services et de faire rapport à ce sujet ainsi que pour se rendre auprès des organismes aériens nationaux dans le cadre de la mise en application des procédures de sécurité aérienne. En outre, le Groupe de la sécurité aérienne coopère étroitement avec les organismes nationaux et régionaux de transport aérien, ainsi qu'avec l'OACI, en vue de coordonner et d'améliorer les initiatives et pratiques dans le domaine de la sécurité aérienne dans le cadre de l'appui aux opérations de maintien de la paix. Il est rendu compte des résultats de ces visites dans les rapports trimestriels et annuels.

57. Le montant demandé de 326 000 dollars doit permettre de financer les voyages organisés pour dispenser une formation dans les domaines du déploiement rapide, de la gestion, du personnel, du renforcement des capacités, de la logistique et des finances.

58. La réduction de 55 900 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 est principalement imputable à la diminution des dépenses au titre des voyages liés à la formation, ce qui est en partie compensé par les dépenses supplémentaires au titre de l'appui technique, de la planification des audits et des examens en matière de sécurité aérienne.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	107,0	4,0	3,9 %

59. Le montant de 107 000 dollars correspondant au maintien des programmes doit permettre de financer les moyens, matériels et publications en matière de formation dans le cadre des programmes de formation portant sur le déploiement rapide, la gestion, le personnel et la logistique.

4. Division militaire

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix</p>	<p>1.1 Les avis militaires sont incorporés à tous les documents de planification, ainsi qu'à toutes les résolutions et à tous les rapports</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges quotidiens avec des représentants des États Membres • 40 séances d'information formelles et informelles à l'intention des pays fournisseurs de contingents • Normalisation des processus, procédures et interfaces de matériel en liaison avec les entités régionales et autres partenaires, dans le système des Nations Unies et en dehors • Conseils en matière de planification militaire pendant les pourparlers de paix • Élaboration de concepts d'opérations • Déploiement de deux équipes de planification, de liaison et de conseil à trois reprises auprès de pays fournissant des contingents • 15 séminaires sur l'utilisation de la puissance militaire dans les opérations de maintien de la paix, avec des organisations régionales, des centres d'élaboration des politiques et des centres d'étude • Conseils à l'intention des partenaires du maintien de la paix en Afrique • Quatre documents d'orientation (commandement et contrôle, directives relatives à l'élaboration des règles d'engagement et de comportement, utilisation des technologies et recours à des entreprises/des civils pour renforcer les aspects militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, manuel sur l'utilisation des capacités militaires à l'appui des objectifs de l'ONU) 	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées</p>	<p>2.1 Nombre d'États Membres apportant une contribution au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de forces et moyens en attente des Nations Unies porté de 2 (au 9 février 2004) à 6 (2004/05)</p> <p>2.2 Participation de tous les pays fournisseurs de contingents à l'entraînement préalable au déploiement pour les nouvelles missions de maintien de la paix</p>

	2.3 Personnel à disposition ayant reçu une formation porté de 25 à 50 (objectif : 75 en 2005/06)
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 séances d'information sur le Système de forces et moyens en attente et sur le fichier du personnel à disposition, à l'intention des pays qui fournissent actuellement des contingents ou qui pourraient en fournir à l'avenir • Cinq inspections de prédéploiement et évaluation des besoins de formation auprès de pays fournisseurs de contingents • Production du Manuel à l'usage des pays apportant une contribution militaire; révision des tableaux d'effectifs et dotations; et instructions permanentes pour le transfert d'éléments militaires d'une mission de l'ONU à la composante militaire d'une mission non placée sous le commandement de l'ONU, et inversement • Cinq stages d'entraînement/exercices destinés à renforcer la capacité de déploiement rapide des pays qui fournissent des contingents 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>3.1 Niveau positif de satisfaction constaté parmi les missions en ce qui concerne l'appui et les conseils fournis par la Division militaire</p> <p>3.2 Informations en retour des États Membres au sujet de la compétence de la Division militaire pour ce qui est de la gestion efficace des opérations de maintien de la paix</p> <p>3.3 Nombre de fois où il est fait appel au fichier de mise à disposition du Système de forces et moyens en attente porté de 4 (2002/03) à 5 (2004/05) (objectif en 2005 : 6)</p> <p>3.4 Nombre de nouveaux pays apportant une contribution ayant recours à une formation reconnue par le Département des opérations de maintien de la paix porté de 0 (2002/03) à 3 (2004/05)</p> <p>3.5 Nombre de stages offerts par des organisations de formation au maintien de la paix et faisant appel aux modules de formation génériques du Département des opérations de maintien de la paix porté de 25 (2003/04) à 35 (2004/05) (objectif pour 2005/06 : 45)</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la gestion et de l'administration des déploiements, de la relève et du rapatriement d'individus et de contingents • Évaluation de la composante militaire et de la composante police civile de quatre missions de maintien de la paix 	

- Information préalable au déploiement et postérieure aux affectations à l'intention des officiers (8 prévus)
- Diffusion d'avis et de conseils auprès des chefs de la composante militaire des missions, au moyen de visites de liaison auprès de toutes les missions (12) et d'une conférence annuelle
- Mise au point des niveaux II et III des modules de formation génériques, au moyen de séminaires régionaux
- Production, traduction et distribution du niveau I des modules de formation génériques
- Rapport sur les enseignements à tirer du fonctionnement des cellules de formation qui ont été mises en place dans les missions
- Création de trois nouvelles cellules de formation dans les nouvelles missions de maintien de la paix
- Publication de manuels de formation sur le maintien de la paix (production d'un nouveau manuel, révision de deux manuels, traduction d'un manuel dans toutes les langues officielles de l'ONU et nouveau tirage et distribution de 28 autres manuels, selon les besoins)
- Six stages de formation/séminaires sur les aspects militaires du maintien de la paix à l'intention des pays fournissant des contingents
- Trois stages de formation/séminaires spécifiques à l'intention des pays fournissant des membres de la police civile
- Cinq visites de reconnaissance dans des centres de formation au maintien de la paix, et exposés lors de cinq conférences sur le maintien de la paix
- Participation à des stages de formation au maintien de la paix de 30 stagiaires venus de nouveaux pays apportant une contribution

Facteurs externes

Les États Membres fourniront dans les délais requis les moyens militaires nécessaires pour les missions

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui			Divers		2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
			2003/04	2004/05	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	1	1
P-5	1	1	4	4	–	–	–	–	–	5	5
P-4	–	–	44	44	–	–	–	–	–	44	44
P-3	–	–	12	12	–	–	–	–	–	12	12
P-2/P-1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	2	2	61	61	–	–	–	–	–	63	63

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui		Variation	Divers		2003/04	2004/05
			2003/04	2004/05		Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04		
Agents des services généraux									
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	2	2	18	18	-	-	-	-	20 20
Total partiel	2	2	18	18	-	-	-	-	20 20
Total	4	4	79	79	-	-	-	-	83 83

^a En application du paragraphe 18 de la résolution 57/318.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 903,9	10 913,4	11 830,1	916,7	8,4
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	59,6	159,5	84,0	(75,5)	(47,3)
Voyages	1 301,3	1 193,0	1 473,4	280,4	23,5
Fournitures, services et matériel divers	539,8	650,0	571,0	(79,0)	(12,2)
Total partiel (catégorie II)	1 900,7	2 002,5	2 128,4	125,9	6,3
Total (catégories I et II)	13 804,6	12 915,9	13 958,5	1 042,6	8,1

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	11 830,1	916,7	8,4 %

60. Un montant de 11 830 100 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant au maintien de 79 postes. L'augmentation (916 700 dollars) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04 est due aux changements intervenus dans les coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	84,0	(75,5)	(47,3 %)

61. Les besoins en consultants sont indiqués en détail dans le tableau ci-après. On constate une diminution de 75 500 dollars par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2003/04, qui est due essentiellement au fait que certains produits non renouvelables mis en route pendant cet exercice seront en principe terminés.

<i>Domaines de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Évaluation des missions	6	66 000	Évaluation de la composante militaire et de la composante police civile de quatre missions de maintien de la paix
Formation		18 000	Mise à jour de manuels de formation à l'usage des opérations de maintien de la paix
Total	6	84 000	

62. Les services de consultants sont conformes à ce qui était proposé dans le rapport Brahimi. Ils seront assurés par des militaires et policiers de rang élevé à la retraite ayant l'expérience et les qualifications nécessaires pour réaliser des évaluations et produire des rapports impartiaux sur la capacité des composantes militaires et de police civile de telle et telle mission de contribuer à l'exécution des résolutions du Conseil de sécurité. Les services de consultants permettent au Département des opérations de maintien de la paix de disposer de mécanismes pour l'évaluation préalable et l'examen interne qui contribuent à la bonne gestion des missions.

63. Les consultants sont en outre chargés d'examiner le Manuel de formation au maintien de la paix et le code de conduite intitulé « Nous, soldats de la paix », qui sont remis aux États Membres et au personnel déployé dans les missions de maintien de la paix.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	1 473,4	280,4	23,5 %

64. Un montant de 1 473 400 dollars est prévu pour financer les voyages ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Consultations et coordination politiques avec des entités extérieures	12 100	Normalisation des processus, des procédures, et si possible, des interfaces de matériel, en liaison avec les entités régionales et autres organisations partenaires faisant partie du système des Nations Unies ou extérieures au système

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Idem	36 500	Conseils en matière de planification militaire lors des pourparlers de paix
Idem	19 500	Quinze séminaires sur l'utilisation de la puissance militaire dans les opérations de maintien de la paix, organisés en collaboration avec des organisations régionales, des centres d'élaboration des politiques et des instituts de recherche
Planification des missions/évaluation/consultations	22 200	Déploiement, à six reprises, de deux équipes de planification, de liaison et de consultation auprès de pays fournissant des contingents
Idem	36 500	Conseils aux partenaires de maintien de la paix en Afrique
Idem	46 600	Trois évaluations prévues de la composante militaire et de la composante police civile de missions de maintien de la paix, et une évaluation qui aura lieu en fonction des besoins
Formation au maintien de la paix	1 300 000	Formation au maintien de la paix à l'intention d'institutions nationales, régionales et internationales
Total	1 473 400	

65. La Division militaire a l'intention d'organiser un plus grand nombre de voyages afin d'assurer la liaison avec les États Membres et les pays fournissant des contingents, en particulier dans le but de renforcer la participation des pays africains fournisseurs de contingents au maintien de la paix.

66. Un montant de 1 300 000 dollars sera consacré aux voyages de fonctionnaires et de participants des États Membres aux fins d'activités de formation au maintien de la paix, d'assistance aux cellules de formation des missions, de coopération et de coordination avec les centres régionaux et nationaux de formation au maintien de la paix, de mise au point de modules de formation et de participation à des séminaires et autres activités relatives au maintien de la paix.

67. L'augmentation de 280 400 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04 s'explique par une augmentation des besoins au titre des voyages liés à la formation.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	571,0	(79,0)	(12,2 %)

68. Le montant de 571 000 dollars prévu à cette rubrique doit permettre de financer les cours, les fournitures, les opérations de production, traduction et distribution des niveaux I et II des modules de formation génériques, et la production et l'impression de lots de démarrage pour les cellules de formation des nouvelles missions de maintien de la paix. La baisse de 79 000 dollars par rapport au montant approuvé pour 2003/04 est due principalement au fait que la plupart des

publications produites et distribuées existent déjà, d'où une diminution des frais d'imprimerie. De plus, les frais afférents à l'organisation des stages, notamment les frais de salles de cours, sont plus faibles du fait que les séminaires portent sur des questions plus spécialisées et durent moins longtemps.

5. Division de la police civile

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Soixante pour cent des États Membres interrogés et qui ont répondu à la question se sont déclarés satisfaits des séances d'information
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils à l'intention des États Membres et des organes délibérants sur les politiques et procédures relatives à la police, au système pénitentiaire et aux questions judiciaires • Réunions d'information trimestrielles à l'intention des États Membres sur les questions de police, les procédures judiciaires et le système pénitentiaire • Distribution à tous les États Membres participant à la MINUL, à la MINUK, à la MONUC, à la MONUG et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre d'une note d'orientation mise à jour • Mise à jour des directives sur l'aide à la sélection du personnel et distribution de ces directives à tous les États Membres • Organisation dans les pays fournissant du personnel de police civile de 25 visites d'aide à la sélection du personnel dans le but de donner des conseils et d'apporter une aide à la sélection des membres de la police et à leur formation en vue du déploiement • Rapports contenant des recommandations visant à renforcer les capacités multidimensionnelles de maintien de la paix de la police, à l'intention de quatre pays africains désignés 	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées	<p>2.1 Nombre d'États Membres apportant leur contribution au fichier de 100 membres de la police à disposition porté de 6 à 10</p> <p>2.2 Sélection de 50 spécialistes travaillant dans le domaine pénitentiaire ou dans le domaine judiciaire, en vue de la constitution d'une base de données organisée selon les compétences</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau guide de planification des missions portant à la fois sur les questions de police, les questions judiciaires et les questions pénitentiaires et comportant une liste de points à vérifier 	

<ul style="list-style-type: none"> • Rapport contenant une analyse des déploiements auprès de la MINUL, ainsi que des recommandations destinées aux États Membres et devant permettre d'améliorer le déploiement des membres de la police • Contacts avec des organisations régionales en vue de mettre au point des modèles pour une action commune en matière d'évaluation, de planification, de formation et de déploiement rapide 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>3.1 Les missions se déclarent satisfaites des conseils et de l'appui donnés par la Division de la police civile en ce qui concerne la police, les procédures judiciaires et les questions pénitentiaires</p> <p>3.2 Participation de 15 États Membres au module Voyages et relève du personnel militaire et de police, récemment mis au point</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Directives relatives à l'organisation d'entretiens téléphoniques pour la sélection de membres de la police civile et de membres du personnel pénitentiaire • Information préalable au déploiement et séances d'information postérieures à l'affectation, à l'intention des membres de la police civile et du personnel pénitentiaire de rang élevé (MINUK, MINUSIL, MONUC et MINUL) • Programme et directives de formation préalable au déploiement à l'intention des pays qui fournissent des policiers • Normes et directives de formation pour les unités de police constituées, à l'intention des États Membres • Recrutement de 4 600 membres de la police et de 120 membres du personnel pénitentiaire et gestion administrative de la relève, du rapatriement et des prolongements de contrats de ce personnel • Manuel d'information initiale à l'intention du personnel pénitentiaire • Élaboration de 20 définitions d'emploi concernant le personnel judiciaire et pénitentiaire • Base de données sur 100 spécialistes des questions judiciaires et des questions pénitentiaires • Organisation de programmes de formation sur le code de conduite et la discipline, à l'intention du personnel de police et du personnel pénitentiaire, à la MINUL, la MINUK et la MINUSIL • Missions opérationnelles d'officiers traitants auprès de la MINUL, de la MINUK, de la MANUTO, de la MONUC, de la MONUG et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, afin de conseiller ces missions sur l'exécution de leur mandat et d'examiner les meilleures pratiques en vigueur • Ateliers sur les meilleures pratiques en matière de sélection de policiers locaux dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que de déploiement et de recrutement de membres de la police civile • Modèle de l'ONU pour la police de proximité 	

- Formation au règlement des conflits à l'intention de la police dans les opérations de maintien de la paix, durant l'initiation aux missions

Facteurs externes

Les pays qui fournissent du personnel de police et du personnel pénitentiaire coopéreront

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui			Divers		2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
			2003/04	2004/05	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-2	–	–	1	1	–	–	–	–	1	1	
P-5	–	–	1	1	–	–	–	–	1	1	
P-4	–	–	12	12	–	1	–	–	12	12	
P-3	–	–	6	6	–	–	–	–	6	6	
Total partiel	–	–	20	20	–	1	–	–	20	20	
Agents des services généraux											
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres classes	–	–	4	4	–	–	–	–	4	4	
Total partiel	–	–	4	4	–	–	–	–	4	4	
Total	–	–	24	24	–	1	–	–	24	24	

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montants répartis (2003/04)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
I. Postes	3 021,9	3 423,7	3 708,7	285,0	8,3
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	–	–	81,0	81,0	–
Voyages	37,6	40,0	62,2	22,2	55,5
Total partiel (catégorie II)	37,6	40,0	143,2	103,2	258,0
Total (catégories I et II)	3 059,5	3 463,7	3 851,9	388,2	11,2

d) **Analyse des ressources nécessaires**

Postes	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Variation</i>	
	3 708,7	285,0	8,3 %	

69. Le montant de 3 708 700 dollars doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant au maintien de 24 postes, dont un poste d'administrateur qui a été de nouveau justifié. L'augmentation de 285 000 dollars par rapport aux montants approuvés en 2003/04 est due à l'évolution des coûts salariaux standard.

Postes vacants depuis plus de 12 mois

70. Le poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-4) doit permettre d'assurer un appui à la Division de la police civile dans le domaine de l'informatique. Le titulaire de ce poste est chargé de l'analyse, de la conception technique, de la mise en place et de la tenue des systèmes permettant de gérer la liste de 100 membres de la police civile à disposition, l'application des mesures disciplinaires et la base de données des équipes d'assistance à la sélection du personnel. Il établit, en liaison avec les services compétents du Département et de l'Organisation, des modèles et des structures logiques pour les sites Web intégrant les données sur la police civile, y compris le site Web et l'intranet de la Division. Il supervise en outre la mise en place de bases de données documentaires et relationnelles, consultables soit localement soit à distance, en veillant à ce qu'elles puissent fournir les informations nécessaires aux sections de police des opérations de maintien de la paix, dans différents environnements informatiques. Enfin, le titulaire élabore du matériel de formation et prépare des exposés et des présentations techniques détaillés sur instructions du conseiller pour les questions de police. Un candidat n'ayant pu être sélectionné pendant la période considérée, un nouvel avis de vacance a été publié pour ce poste.

Consultants	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Variation</i>	
	81,0	81,0	-	

71. Les besoins en consultants sont indiqués en détail dans le tableau ci-après :

<i>Domaines de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Théorie et pratique de la police de proximité	5	45 000	Mise au point d'un modèle utilisable par les opérations de maintien de la paix pour assurer la police de proximité
Règlement des conflits, négociation et médiation	4	36 000	Mise au point d'un programme de formation au règlement des conflits à l'intention des membres de la police civile
Total		81 000	

72. Dans son rapport, le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies recommandait que l'Organisation revoie de fond en comble l'utilisation des forces de police dans les opérations de maintien de la paix [voir A/55/305-S/2000/809, par. 47 b)]. Le montant de 45 000 dollars est destiné à l'élaboration d'un modèle relatif à la police de proximité, à l'intention des opérations de maintien de la paix. On a constaté que la police de proximité était organisée différemment dans chaque mission de maintien de la paix selon la façon de faire des contingents de police dans leurs pays respectifs. L'objectif est de mettre au point des normes qui serviront de modèle dans les différentes situations d'après conflit et qui offriront néanmoins une certaine latitude de manière que les situations particulières puissent être prises en compte.

73. Le montant de 36 000 dollars doit permettre de financer la mise au point d'un programme de formation sur le règlement des conflits à l'intention des membres de la police civile. En effet, l'ONU ne dispose pas à l'heure actuelle de matériel de formation sur la résolution de conflits dans le cadre du travail de police. Il est important que les policiers qui travaillent pour des opérations de maintien de la paix sachent faire face à tous les aspects des conflits et puissent saisir toute la complexité des situations de conflit, en particulier compte tenu du fait que les membres du personnel des opérations de maintien de la paix ne viennent pas tous de sociétés en guerre.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	62,2	22,2	55,5 %

74. Le montant de 62 200 dollars doit permettre de financer les activités ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Consultations/coordination politiques avec des entités extérieures	27 600	Liaison structurée avec des organisations régionales en vue de mettre au point des modèles pour les opérations communes d'évaluation, de planification, de formation et de déploiement rapide
	20 000	Conseils à l'intention des États Membres et des organes délibérants sur les politiques et procédures à mettre en oeuvre dans les domaines du maintien de l'ordre, de l'application des peines et des services judiciaires
Appui technique	14 600	Rapports par pays adressés aux États Membres et contenant des recommandations devant leur permettre de renforcer leur propre capacité en matière de maintien de la paix multidimensionnel
Total	62 200	

75. L'augmentation (22 200 dollars) par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 est essentiellement imputable à l'appui technique. La Division de la police civile se propose de travailler directement avec les États africains qui fournissent des forces de police. Des visites d'évaluation technique sont prévues dans cinq pays. Il s'agira de susciter un plus large appui politique en faveur de cette initiative, de

dispenser des conseils techniques et d'établir un rapport contenant des recommandations propres à permettre aux pays de renforcer leur capacité à intervenir dans le cadre de la composante police des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles.

6. Service de la lutte antimines

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateur de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées	2.1 Déploiement des avoirs de la lutte antimines pour soutenir la mission dans les 14 jours suivant l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'intervention antimines mis à jour • Dispositifs de réserve en place pour fournir des capacités de lutte antimines • Fonds identifiés et affectés pour permettre d'assurer l'application du plan d'intervention antimines 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateur de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	3.1 Élimination totale des incidents concernant les mines terrestres dont sont victimes les membres du personnel de la mission
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour annuelle des propositions de plans et projets aux niveaux local, national et organisationnel à la MINUEE, la MONUC, l'UNFICYP et la FINUL • Évaluation des rapports du programme de lutte antimines de la FINUL • Plans par pays élaborés pour le transfert progressif des programmes de lutte antimines aux autorités nationales pour la FINUL et la MINUEE • Production de documentation et coordination des séances d'information sur la sécurité en ce qui concerne les mines terrestres dans les zones de mission 	
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Il sera créé un climat propice permettant de mener les activités de déminage dans des conditions sûres et d'accéder aux zones touchées. Les combattants renonceront à utiliser des mines. On disposera des ressources financières nécessaires pour appuyer un plan de lutte antimines à long terme</p>	

b) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires				Divers		Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui		Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04	2004/05	2003/04	2004/05	
			2003/04	2004/05							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
D-2	–	–	–	–	–	–	1	1	1	1	
D-1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
P-5	–	–	–	–	–	–	2	2	2	2	
P-4	–	–	1	1	–	–	4	4	5	5	
P-3	–	–	3	3	–	–	8	8	11	11	
Total partiel	–	–	4	4	–	–	15	15	19	19	
Agents des services généraux											
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres classes	–	–	1	1	–	–	6	6	7	7	
Total partiel	–	–	1	1	–	–	6	6	7	7	
Total	–	–	5	5	–	–	21	21	26	26	

^a Un nouveau poste P-4 et un nouveau poste d'agent des services généraux (Autres classes), qui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires à compter du 1er janvier 2004, ont été approuvés pour le Service de la lutte antimines.

^b Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montants répartis (2003/04)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Postes	534,8	624,2	674,5	50,3	8,1
Total	534,8	624,2	674,5	50,3	8,1

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	674,5	50,3	8,1 %

76. Un montant de 674 500 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour un total de cinq postes maintenus. L'augmentation par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 résulte d'une modification des coûts salariaux standard.

7. Ressources nécessaires au Département des opérations de maintien de la paix (récapitulatif)

a) Effectifs nécessaires

Catégorie de personnel	Budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
	2003/04	2004/05	Compte d'appui			Divers		2003/04	2004/05	2003/04	2004/05
			2003/04	2004/05	Variation	Postes de nouveau justifiés ^a	2003/04				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
Secrétaire général adjoint	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
Sous-Secrétaire général	2	2	–	–	–	–	–	–	–	2	2
D-2	5	5	3	3	–	–	1	1	9	9	
D-1	5	5	8	8	–	–	–	–	13	13	
P-5	5	6	31	31	–	5	2	2	38	39	
P-4	7	7	146	146	–	4	4	4	157	157	
P-3	4	7	137	137	–	2	8	8	149	152	
P-2/P-1	7	8	11	11	–	–	–	–	18	19	
Total partiel	36	41	336	336	–	11	15	15	387	392	
Agents des services généraux											
1re classe	–	–	16	16	–	4	–	–	16	16	
Autres classes	20	21	187	187	–	–	6	6	213	214	
Service de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	20	21	203	203	–	4	6	6	229	230	
Total	56	62	539	539	–	15	21	21	616	622	

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

b) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	61 514,2	65 825,9	71 189,0	5 363,1	8,10
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,2	146,4	148,8	2,4	1,60
Consultants	818,8	754,5	898,0	143,5	19,00
Voyages	2 149,5	2 258,5	2 494,3	235,8	10,40
Installations et infrastructures	264,1	210,5	167,3	(43,2)	(20,50)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Transmissions	533,6	539,4	610,9	71,5	13,30
Informatique	4 307,6	4 937,4	4 602,8	(334,6)	(6,80)
Fournitures, services et matériel divers	798,9	908,0	830,6	(77,4)	(8,50)
Total partiel (catégorie II)	8 922,7	9 754,7	9 752,7	(2,0)	(0,02)
Total (catégories I et II)	70 436,9	75 580,6	80 941,7	5 361,1	7,10

c) Service administratif : dépenses centralisées

	Prévisions de dépenses	Variation	
Installations et infrastructures	167,3	(43,2)	(20,5 %)

77. Un montant de 113 400 dollars permettra de financer la location du matériel de bureau et 53 900 dollars l'achat de fournitures. La réduction de 43 200 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 résulte essentiellement d'une réduction du coût de location de photocopieuses.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Transmissions	610,9	71,5	13,3 %

78. Un montant de 610 900 dollars est prévu pour financer les communications assurées par les réseaux commerciaux pour 539 postes maintenus (377 300 dollars), le matériel de transmissions (195 800 dollars) et l'achat des pièces de rechange et des fournitures (37 800 dollars).

79. Les besoins en matériel de transmissions se présentent comme suit :

a) Modernisation du matériel de vidéoconférence (90 000 dollars); le matériel actuellement utilisé au Centre d'opérations, qui a été installé en 1996, montre des signes visibles d'amortissement et est sujet à des pannes mécaniques et techniques;

b) Remplacement de 14 % du stock (105 800 dollars) : le stock de matériel de transmissions au Département des opérations de maintien de la paix a actuellement cinq à sept ans. Pour gérer et assurer efficacement les transmissions au Département, il est demandé de remplacer 14 % du stock au cours de l'exercice budgétaire 2004/05.

80. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées en 2003/04 s'explique par les ressources additionnelles nécessaires pour le matériel de transmissions, qui sont compensées par une diminution des ressources nécessaires pour les communications assurées par les réseaux commerciaux, sur la base de l'expérience passée.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	4 602,8	(334,6)	(6,8 %)

81. Un montant de 4 602 800 dollars permettra de couvrir l'entretien du matériel informatique (646 800 dollars), l'achat de mémoire à disques additionnelle (150 000 dollars), le remplacement du matériel informatique (837 500 dollars), l'acquisition de logiciels (225 000 dollars), les droits de licence pour les logiciels (317 500 dollars), l'achat des pièces de rechange et fournitures informatiques (176 000 dollars) et les services contractuels d'entretien continu du matériel informatique et les tâches d'appui, comme suit :

a) Service d'assistance (900 000 dollars) : fourniture d'un appui à tous les systèmes informatiques, tant en ce qui concerne les logiciels que le matériel;

b) Appui réseau (750 000 dollars) : le principal élément de l'appui réseau en 2004/05 sera la conversion et le transfert à la version 6 de Lotus Note pour tous les usagers du Département des opérations de maintien de la paix. En outre, il sera procédé à l'amélioration et à l'expansion des capacités en matière de continuité des opérations grâce à la mise à niveau du programme de recouvrement des données informatiques et de reprise après un sinistre, et un appui continue sera fourni pour toutes les applications;

c) Applications (500 000 dollars) : appui de niveau 2 à toutes les applications utilisées au Département des opérations de maintien de la paix au Siège de l'ONU, y compris E-Stars/MARS; appui à la gestion des procédures de changement des applications Internet, et fourniture de la documentation et d'une formation aux usagers;

d) Services d'appui et d'entretien pour le site du Groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix (100 000 dollars) : le Groupe des pratiques optimales a créé en décembre 2003 un site Web destiné à répondre aux besoins du Département des opérations de maintien de la paix et de la communauté mondiale du maintien de la paix en fournissant des informations détaillées sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales en matière de maintien de la paix. Le site donne des informations à un large public, y compris aux États Membres, aux missions sur le terrain et au personnel du Département. Le Service des communications et technologies de l'information sera chargé d'accueillir et d'entretenir le site en coordination avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

82. Le Département des opérations de maintien de la paix anticipe une augmentation de la charge de travail du Service des communications et technologies de l'information pour 2004/05. Les pannes générales intervenues en Amérique du Nord et en Italie en 2003 et les événements du 19 août en Iraq, qui ont entraîné une perte de service des données, ont mis en évidence la nécessité pour le Service des communications et technologies de l'information d'améliorer et d'étendre les capacités en matière de continuité des opérations. Certes, la reprise du traitement après un sinistre et la continuité des opérations faisaient partie des plans de travail au cours de l'exercice 2003/04 et certaines infrastructures de base sont en place, mais une plus grande coordination avec la Division de l'informatique (Département

de la gestion) a permis d'établir un plan plus cohérent d'appui en ce qui concerne l'échange des informations au niveau du Département des opérations de maintien de la paix et des missions, et d'accroître la capacité de stockage.

83. La réduction par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 résulte essentiellement d'une réduction des ressources prévues pour l'entretien du matériel informatique.

B. Cabinet du Secrétaire général

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée</i> ³	<i>Indicateur de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	1.1 Communication d'observations et de conseils aux missions dans un délai de cinq jours après la présentation des rapports, lettres ou notes du Secrétaire général sur les opérations au Cabinet du Secrétaire général
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Observations et conseils formulés à l'intention de missions ou du Département des opérations de maintien de la paix sur la base des rapports présentés par le Secrétaire général 	
<i>Facteurs externes</i>	
Les partenaires du maintien de la paix coopéreront	

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	1	–	–
P-5	1	1	–	–
Total partiel	2	2	–	–
Agents des services généraux				
1re classe	–	–	–	–
Autres classes	1	1	–	–
Total partiel	1	1	–	–
Total	3	3	–	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montants répartis (2003/04) (2)	Prévisions de dépenses (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Postes	472,5	500,2	538,5	38,3	7,7
Total	472,5	500,2	538,5	38,3	7,7

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
	538,5	38,3	7,7 %

84. Un montant de 538 500 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour un total de trois postes maintenus. L'augmentation par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 résulte d'une modification des coûts salariaux standard.

C. Bureau de l'Ombudsman de l'ONU**a) Cadre axé sur les résultats**

Réalisation escomptée 3	Indicateur de succès
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	3.1 Examen de toutes les affaires dont le Bureau de l'Ombudsman est saisi et prise de décisions dans les 30 jours
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de 120 affaires • Orientation, conseils et soutien au personnel civil des missions pour la prévention des différends 	
<i>Facteurs externes</i>	
Le nombre et la complexité des affaires soumises au Bureau de l'Ombudsman seront largement comparables pendant l'exercice précédent	

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-4	–	1	1	–
Total partiel	–	1	1	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>Montant (4) = (3)-(2)</i>	<i>Pourcentage (5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	–	–	92,3	92,3	–
II. Autres objets de dépenses					
Voyages	–	–	16,8	16,8	–
Installations et infrastructures	–	–	5,6	5,6	–
Transmissions	–	–	2,6	2,6	–
Informatique	–	–	3,7	3,7	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	7,2	7,2	–
Total partiel (catégorie II)	–	–	35,9	35,9	–
Total (catégories I et II)	–	–	128,2	128,2	–

d) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Postes	92,3	9,23

85. Il est proposé de créer au Bureau de l'Ombudsman de l'ONU un poste de la classe P-4 dont le titulaire sera le point de contact pour le personnel des missions sur le terrain qui aurait besoin des services de l'Ombudsman. Le titulaire aidera à améliorer la qualité de l'assistance fournie à ce groupe particulier en travaillant avec d'autres bureaux de l'ONU pour aider à régler les questions soulevées par le personnel sur le terrain. Il assurera la liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix au Siège. Le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU a été créé en octobre 2002 et a été saisi de plus de 400 affaires par an, dont 30 % émanent du personnel des opérations de maintien de la paix. Le Bureau n'a actuellement pas de poste financé sur le compte d'appui.

86. Un montant de 92 300 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour le nouveau poste.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	16,8	16,8	–

87. Les ressources à prévoir pour financer les voyages se répartissent comme suit :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Visites aux missions par le personnel du Bureau de l'Ombudsman	15 000	Orientation, conseils et soutien au personnel civil des missions pour la prévention des différends
Voyages liés aux activités de formation	1 800	
Total	16 800	

88. Un montant de 15 000 dollars permettra d'aider le personnel des missions à mieux comprendre les services de l'Ombudsman et à y avoir facilement recours. Le montant de 1 800 dollars demandé pour les voyages liées aux activités de formation est destiné à financer un voyage à Washington pour participer à des cours de formation organisés par l'Ombudsman Association.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	5,6	5,6	–

89. Un montant de 5 600 dollars permettra de financer la location du matériel de bureau (100 dollars), l'achat de fournitures (100 dollars) et l'acquisition du mobilier (5 400 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	2,6	2,6	–

90. Un montant de 2 600 dollars est prévu pour financer les communications assurées par les réseaux commerciaux (2 400 dollars) et le matériel de communication (200 dollars) pour le nouveau poste.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	3,7	3,7	–

91. Un montant de 3 700 dollars est destiné à couvrir l'entretien du matériel informatique (1 200 dollars) et l'achat d'un ordinateur de bureau et d'une imprimante (2 500 dollars) pour le nouveau poste.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Fournitures, services et matériel divers	7,2	7,2 –

92. Un montant de 7 200 dollars doit permettre de financer la participation à des cours spécialisés organisés par l'Ombudsman Association à Washington (2 000 dollars) et la production de documentation pédagogique (5 200 dollars).

D. Bureau des services de contrôle interne

e) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>3.1 25 % des recommandations formulées dans les rapports d'inspection mises en application durant la première année (04/05)</p> <p>3.2 70 % des recommandations relatives au maintien de la paix publiées par la Division des investigations acceptées et 48 % des recommandations formulées par le Département des opérations de maintien de la paix, d'autres départements et missions mises en application</p> <p>3.3 85 % des recommandations relatives au maintien de la paix publiées par la Division de l'audit acceptées et 60 % des recommandations formulées par le Département des opérations de maintien de la paix, d'autres départements et missions mises en application</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation à l'Assemblée générale de deux rapports d'inspection • Présentation à l'Assemblée générale de trois rapports en sus des autres rapports dont l'établissement pourrait être demandé par l'Assemblée • 70 enquêtes achevées • 40 rapports d'enquête publiés • 20 dossiers transmis aux responsables de programme compétents pour avis et suite à donner avant l'ouverture d'une enquête par le BSCI • Suite donnée à 20 demandes d'avis et de services • Publication de 10 rapports d'audit par les auditeurs du Siège de l'ONU • Établissement de 42 rapports d'audit par les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix • Réalisation par les auditeurs résidents affectés aux opérations de maintien de la paix de six évaluations des risques 	

- Réalisation de deux audits horizontaux de questions systémiques et multisectorielles
- Participation de 20 auditeurs résidents à des sessions de perfectionnement professionnel ainsi qu'à une réunion annuelle d'auditeurs résidents

Facteurs externes

Des interlocuteurs extérieurs prêteront leur concours pour les audits, les enquêtes et les inspections

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-1	1	1	–	–
P-5	5	7	2	–
P-4	17	23	6	–
P-3	14	13	(1)	–
Total partiel	37	44	7	–
Agents des services généraux				
1re classe	–	–	–	–
Autres classes	16	16	–	–
Total partiel	16	16	–	–
Total	53	60	7	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3)-(2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	2 222,9	6 837,2	9 155,6	2 318,4	33,9
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	12,5	111,5	51,3	(60,2)	(54,0)
Consultants	163,5	130,7	174,5	43,8	33,5
Voyages	78,9	659,5	807,0	147,5	22,4
Installations et infrastructures	–	58,8	29,5	(29,3)	(49,8)
Transmissions	27,0	38,9	44,6	5,7	14,7
Informatique	35,6	89,1	80,7	(8,4)	(9,4)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montants répartis (2003/04)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Fournitures, services et matériel divers	11,0	88,0	69,6	(18,4)	(20,9)
Total partiel (catégorie II)	328,5	1 176,5	1 257,2	80,7	6,9
Total (catégories I et II)	2 551,4	8 013,7	10 412,8	2 399,1	29,9

d) **Analyse des ressources nécessaires**

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
		9 155,6	2 318,4

93. Le montant de 9 155 600 dollars doit permettre de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel au titre de 53 postes existants et de 7 nouveaux postes. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées en 2003/04 est principalement imputable à une modification des coûts salariaux standard.

94. Les ressources prévues pour les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix qui avaient été précédemment inscrites au budget de la mission de maintien de la paix considérée ont été regroupées au titre du compte d'appui durant l'exercice 2003/04. Au paragraphe 17 de sa résolution 57/318, l'Assemblée générale a demandé que le BSCI déploie les postes d'auditeur résident en fonction des besoins, étant entendu que chaque fois que le mandat d'une mission serait modifié ou prendrait fin, le nombre de postes d'auditeur devrait être ajusté en conséquence. À la suite de cette décision, deux postes [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] qui avaient été précédemment approuvés pour la MINUBH ont été redéployés auprès de la MONUC (P-4) et de la MINUSIL [agent des services généraux (autres classes)] à l'issue de la liquidation de la MINUBH. Le BSCI a passé en revue la répartition des postes d'auditeur résident et les a réaffectés en fonction des informations actuellement disponibles quant au montant du budget et à la complexité de chaque mission de maintien de la paix. La liste des postes d'auditeur résident continuera d'être réexaminée régulièrement en fonction des modifications apportées au mandat des différentes missions de manière à effectuer les redéploiements qui s'avèreraient nécessaires. Le détail des effectifs est indiqué dans le tableau ci-après :

Auditeurs résidents

	Effectifs approuvés pour 2003/04 ^a					Effectifs proposés pour 2004/05					Variation
	P-5	P-4	P-3	Agents des services généraux (autres classes)	Total	P-5	P-4	P-3	Agents des services généraux (autres classes)	Total	
MONUC	1	2	2	2	7	1	3	2	2	8	1
MINUSIL	1	2	–	3	6	1	1	–	2	4	(2)

	<i>Effectifs approuvés pour 2003/04^a</i>					<i>Effectifs proposés pour 2004/05</i>					<i>Variation</i>
	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>Agents des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>Agents des services généraux (autres classes)</i>	<i>Total</i>	
MINUEE	–	1	1	2	4	–	1	1	2	4	–
MINUK	–	1	1	2	4	1	1	1	2	5	1
MANUTO	1	1	2	2	6	–	1	–	1	2	(4)
MINUL	–	–	–	–	–	1	2	1	1	5	5
Moyen-Orient	–	–	–	–	–	1	1	–	–	2	2
Total	3	7	6	11	27	5	10	5	10	30	3

^a Conformément au paragraphe 17 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) qui avaient été approuvés pour la MINUBH ont été redéployés auprès de la MONUC et de la MINUSIL, respectivement, à la suite de la liquidation de la MINUBH. Le redéploiement a pris effet le 1er juillet 2003.

95. Les ressources demandées pour 30 postes d'auditeur résident ou d'assistant d'audit, qui font apparaître une augmentation nette de trois postes par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04, sont imputables aux facteurs ci-après :

a) Création d'un poste P-4 à la MONUC afin de renforcer la capacité d'audit de la mission;

b) Une réduction de deux postes [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] à la MINUSIL compte tenu de la diminution prévue des effectifs de la mission.

c) Un poste supplémentaire d'auditeur résident principal (P-5) à la MINUK. L'évaluation des risques concernant cette mission effectuée par les consultants engagés par le BSCI a permis de déterminer l'existence de domaines complexes dans lesquels les risques sont élevés pour ce qui est de la composante civile de la mission. Si on ne désignait pas un auditeur de cette classe, il se pourrait que des risques élevés ne soient pas détectés, ce qui pourrait entraîner des erreurs de gestion et des retards dans l'exécution du mandat de la mission. En outre, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ne seraient pas informés dans les délais voulus, de sorte que les décisions prises reposeraient sur des informations incomplètes concernant les risques et les questions de gestion qui se posent pour la mission. Il se pourrait donc que certaines lacunes ne soient pas décelées et que l'efficacité de la mission soit de ce fait compromise;

d) La réduction de quatre postes [1 P-5, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] à la MANUTO est imputable à la diminution prévue des effectifs de la mission;

e) La création de cinq postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] permettra d'assurer l'audit des activités de la MINUL. Le budget de 2003/04 de la Mission comptait déjà deux postes d'auditeur résident et un poste d'assistant d'audit [1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)]. Ces trois postes sont transférés comme suite au transfert

de tous les postes d'auditeur résident affectés aux missions de maintien de la paix au compte d'appui, ainsi que l'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/318. Un poste P-3 et un poste P-4 supplémentaires sont demandés pour renforcer la capacité d'audit de la mission;

f) Un poste P-5 et un poste P-4 sont demandés afin de créer un bureau d'audit pour le Moyen-Orient qui superviserait l'audit des activités de la FINUL, de la FNUOD et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ainsi que de la MONUG et de la MINURSO au niveau régional. Les effectifs d'auditeurs résidents et d'assistants sont ventilés dans le tableau ci-après :

	2003/04 ^a		2004/05	
	Budget approuvé	Nombre et classe des postes	Projet de budget	Nombre et classe des postes
MONUC	641 250	1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 GS (autres classes)	718 306	1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 GS (autres classes)
MINUSIL	520 100	1 P-5, 2 P-4, 3 GS (autres classes)	199 800	1 P-5, 1 P-4, 2 GS (autres classes)
MINUEE	188 400	1 P-4, 1 P-3, 2 GS (autres classes)	201 460	1 P-4, 1 P-3, 2 GS (autres classes)
MINUK	315 500	1 P-4, 1 P-3, 2 GS (autres classes)	272 210	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 GS (autres classes)
MANUTO	185 000	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 GS (autres classes)	9 385	1 P-4, 1 GS (autres classes)
MINUL	656 700		872 609	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 GS (autres classes)
MONUG ^b	30 700		32 351	
MINURSO ^b	41 500		41 990	
FINUL ^b	91 000		94 741	
FNUOD ^b	40 000		40 902	
UNFICYP ^b	43 700		47 448	1 P-5, 1 P-4
Total	2 753 850	3 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 11 GS (autres classes)	2 531 202	5 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 10 GS (autres classes)

Abréviation : GS = agents des services généraux.

^a Conformément au paragraphe 17 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) qui avaient été approuvés pour la MINUBH ont été redéployés auprès de la MONUC et de la MINUSIL, respectivement, à la suite de la liquidation de la MINUBH. Le redéploiement a pris effet le 1er juillet 2003.

^b L'audit serait assuré par le bureau régional d'audit pour le Moyen-Orient dont la création est proposée.

Redéploiement de postes

96. Il est demandé de redéployer deux postes P-4 de la Division de l'audit auprès de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion. Cette demande traduit la décision qui avait été prise de réaffecter les postes dont les titulaires assuraient des audits de gestion à la Division de l'audit auprès de la Division du

contrôle, de l'évaluation et du Conseil de gestion à l'issue d'une évaluation interne réalisée à la fin de 2001 et qui a abouti à la restructuration du BSCI ainsi qu'à la création des deux divisions.

97. Il est demandé de redéployer un poste P-4 de la Division de l'audit auprès du Bureau du Secrétaire général adjoint. À la suite de la restructuration du BSCI dont il a été fait mention plus haut, un poste imputé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été redéployé de la Division de l'audit auprès du Groupe de l'informatique relevant du Bureau du Secrétaire général adjoint. Ce poste est demandé non pas pour procéder à des audits d'informatique, mais pour permettre de disposer des connaissances spécialisées voulues en informatique pour pouvoir développer des systèmes et perfectionner les systèmes actuellement utilisés par le BSCI.

98. Il est demandé de redéployer auprès de la Division des investigations à Vienne un poste P-3 actuellement approuvé pour le Groupe des investigations. Le titulaire du poste accomplit présentement un travail d'enquête à Vienne et cette mesure permettrait de renforcer considérablement la capacité d'investigation du Bureau de Vienne.

99. Trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] sont actuellement approuvés pour la Division des investigations de New York. Sur ces trois postes, il est demandé de transférer un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) auprès du Groupe des investigations de Vienne de manière à renforcer la capacité d'investigation à Vienne. Il est demandé de redéployer un poste P-4 auprès de la Division de l'audit, dans la mesure où le titulaire du poste s'acquitte actuellement de fonctions d'audit.

100. Ces transferts représentent un ajustement du tableau d'effectifs dont l'objet est de refléter la restructuration effectuée en 2001.

Nouveaux postes

101. Un poste supplémentaire P-4 est demandé pour renforcer les audits informatiques des opérations de maintien de la paix, de manière à appuyer sur le plan méthodologique les activités d'audit directement effectuées par la Division de l'audit de New York. L'auditeur P-4 travaillera en coopération avec les auditeurs du Siège ainsi qu'avec les auditeurs résidents de manière à assurer que des questions telles que la conversion du système de comptabilité des missions sur le terrain et l'introduction de nouvelles applications informatiques soient traitées de la façon voulue. Compte tenu du montant des ressources investies dans les techniques informatiques du Département des opérations de maintien de la paix au Siège et dans les missions sur le terrain, il est essentiel que les opérations d'audit reposent sur des connaissances informatiques adéquates de manière à assurer que les questions informatiques soient traitées de la façon voulue.

102. Deux postes supplémentaires d'enquêteur régional de la classe P-4 sont demandés afin de dispenser des conseils et un encadrement à chacune des équipes d'enquête qui sont actuellement établies dans les centres régionaux de Nairobi et de Vienne. Au paragraphe 15 de sa résolution 57/318, l'Assemblée générale a approuvé la création à la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne de huit postes, qui seront également répartis entre les centres régionaux de Vienne et de Nairobi, et a décidé de réexaminer ces postes et les fonctions connexes

dans le cadre du projet de budget et du compte d'appui de 2004/05, en tenant compte du volume de travail et de la portée des activités correspondant à chacun. Le Bureau des services de contrôle interne présentera un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, à la reprise de sa cinquante-huitième session, au sujet des dossiers traités par les enquêteurs régionaux.

103. Il est demandé un poste supplémentaire d'agent des services généraux (autres classes) pour le Service administratif afin d'imputer au budget ordinaire les fonctions qui ont été approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 16 de sa résolution 57/318 au titre du personnel temporaire. Avec le regroupement dans le compte d'appui de toutes les ressources du BSCI relatives au maintien de la paix, le Service administratif s'acquitte actuellement de l'administration de 58 postes ainsi que de la gestion de toutes les questions budgétaires et financières connexes. Ces postes viennent s'ajouter aux postes imputés au budget ordinaire et autres postes extrabudgétaires financés au moyen de fonds et de programmes dont la gestion relève de la responsabilité du Service administratif.

104. Les effectifs proposés pour le BSCI pour 2004/05 sont présentés à l'annexe II du présent document.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	51,3	(60,2)	(54,0 %)

105. Le montant de 51 300 dollars doit permettre de recruter le personnel temporaire devant remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie (26 500 dollars) ainsi que de recruter du personnel à court terme en vue de renforcer les équipes d'enquête lorsque les ressources existantes ne permettent pas de répondre aux besoins en assistance extérieure dans le cadre des interventions d'urgence (24 800 dollars). La réduction de 60 200 dollars par rapport au montant approuvé en 2003/04 est liée à l'imputation proposée au budget ordinaire d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), qui était précédemment financé au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	174,5	43,8	33,5 %

106. Les ressources à prévoir au titre des consultants sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Experts légistes et experts des aspects techniques des enquêtes (Division des investigations)	4	50 000	Réalisation de 70 enquêtes, publication de 40 rapports d'enquête et suite donnée à 20 demandes de conseils et de services
Experts militaires (Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion)	6	64 500	Présentation à l'Assemblée générale de deux rapports d'inspection

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Procédures de gestion et évaluation des risques (Division de l'audit interne)	–	60 000	Réalisation de six évaluations des risques par des auditeurs résidents en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix (MONUC, MINUSIL, MINUEE, MINUK, MANUTO et MINUL)
Total		174 500	

107. Le montant de 50 000 dollars doit permettre de doter la Division des investigations de l'expertise médico-légale (expertise en écriture ou relevé d'empreintes génétiques) qui l'aidera lors des affaires complexes d'enquête pour lesquelles les ressources actuelles ne sont pas suffisantes. L'augmentation des ressources demandées au titre de l'expertise médico-légale par rapport au montant approuvé en 2003/04 est liée à la complexité des dossiers pour lesquels l'Organisation ne dispose pas de connaissances techniques hautement spécialisées.

108. Le montant de 64 500 dollars est demandé pour la Division du contrôle, de l'évaluation et du contrôle de gestion aux fins ci-après :

a) L'évaluation de sept opérations de maintien de la paix sur le terrain. Les évaluations comporteront une évaluation des actions civilo-militaires ou une évaluation des activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion dans les missions. Le consultant prêtera son concours à l'expert militaire;

b) Dotation de la Division en connaissances spécialisées qui lui permettront de gérer le changement, l'accent étant mis sur les questions générales de gestion et de responsabilisation liées à la décentralisation et aux délégations de pouvoirs. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, les services de consultant pourraient notamment englober la révision des directives existantes, la révision de certaines procédures et la formation de personnel de supervision dans les missions de maintien de la paix.

109. Un montant de 60 000 dollars doit permettre de faire appel aux connaissances techniques nécessaires pour la gestion des audits et l'évaluation des risques (45 000 dollars) ainsi qu'aux moyens technologiques voulus sous forme de logiciels d'audit spécialisés (15 000 dollars) dans la Division de l'audit. L'élargissement à d'autres missions de l'évaluation des risques fait suite à l'aboutissement positif d'un projet pilote réalisé à la MINUK. En ce qui concerne les logiciels d'audit spécialisés, les ressources demandées doivent permettre de développer des applications spécifiques permettant de suivre la mise en oeuvre des recommandations dans un environnement faisant appel au Web.

110. L'augmentation de 43 800 dollars par rapport aux ressources approuvées en 2003/04 est imputable à l'achèvement prévu des produits inscrits au programme de travail pour 2003/04 ainsi qu'aux besoins supplémentaires en expertise médico-légale pour l'exécution des produits prévus en 2004/05 pour la Division des investigations.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	807,0	147,5	22,4 %

111. Les ressources nécessaires pour les voyages sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Audits internes	172 100	Présentation à l'Assemblée générale de trois rapports en sus des rapports supplémentaires dont l'établissement pourrait être demandé par l'Assemblée
Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion	72 800	Présentation à l'Assemblée générale de deux rapports d'inspection
Division des investigations	418 400	Réalisation de 70 enquêtes
Voyages liés à la formation (Division des investigations)	17 400	Publication de 40 rapports d'enquête
Voyages liés à la formation (Audit interne)	126 300	Organisation de 10 réunions d'information sur les activités d'audit des opérations de maintien de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants
Total	807 000	

112. Dans la Division de l'audit, le montant de 172 100 dollars est demandé pour couvrir le coût de 27 voyages de neuf fonctionnaires qui doivent se rendre dans des missions de maintien de la paix pour y superviser l'audit des activités des missions.

113. Un montant de 72 800 dollars est demandé pour permettre à trois fonctionnaires de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion de se rendre dans des missions de maintien de la paix à l'occasion des évaluations qu'ils doivent entreprendre. On prévoit que chaque fonctionnaire effectuera trois visites, soit au total neuf visites.

114. La Division des investigations demande un montant de 418 400 dollars pour couvrir le coût de 54 voyages d'enquêteurs régionaux des centres de Nairobi et de Vienne qui doivent se rendre dans les missions de maintien de la paix pour enquêter sur les questions soulevées par le personnel des missions sur le terrain.

115. Le montant de 17 400 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage de quatre enquêteurs régionaux qui doivent participer à un cours de formation visant à actualiser leurs compétences techniques spécialisées pour la réalisation d'enquêtes portant sur les crimes et les fraudes informatiques. En outre, un montant de 126 300 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage de 20 auditeurs résidents qui doivent se rendre à New York pour y participer à un séminaire sur la gestion des activités d'audit dans le contexte des produits prévus pour l'exercice 2004/05.

116. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04 est imputable aux besoins supplémentaires de la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion ainsi qu'aux voyages liés à la formation.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	29,5	(29,3)	(49,8 %)

117. Un montant de 29 500 dollars est prévu pour la location de matériel de bureau (3 000 dollars), les fournitures de bureau (3 000 dollars) et le mobilier (23 500 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	44,6	5,7	14,7 %

118. Le montant de 44 600 dollars est demandé pour les communications par réseaux commerciaux (39 000 dollars), l'achat de matériel de transmissions pour les nouveaux postes au Siège et dans les bureaux régionaux d'enquête (800 dollars) et l'achat de quatre téléphones par satellite pour les enquêteurs régionaux de Nairobi et de Vienne (4 800 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	80,7	(8,4)	(9,4 %)

119. Le montant de 80 700 dollars prévu à cette rubrique servira à financer l'entretien du matériel informatique (36 000 dollars), l'achat d'un ordinateur de bureau et d'une imprimante pour les nouveaux postes devant être créés dans le Service administratif, la Division des audits à New York, le Groupe des investigations à Nairobi et le Groupe des investigations à Vienne (10 000 dollars), le remplacement de trois ordinateurs portables, de trois ordinateurs de bureau, et de trois imprimantes dans la Division des investigations de Vienne (12 300 dollars) et l'achat de 14 ordinateurs portables pour les auditeurs résidents affectés aux missions de maintien de la paix ainsi qu'un nouveau bureau pour le Moyen-Orient (22 400 dollars) de manière à faciliter leur mobilité et à leur permettre d'avoir accès aux logiciels spécialisés du Siège.

120. La réduction enregistrée par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04 est principalement imputable à la diminution des dépenses d'entretien du matériel informatique.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	69,6	(18,4)	(20,9 %)

121. Un montant de 69 600 dollars est prévu pour le financement d'un cours de formation visant à perfectionner les compétences de base et les connaissances techniques du personnel du Bureau. La réduction par rapport aux ressources approuvées en 2003/04 est imputable à la diminution du nombre de fonctionnaires qui suivent des cours de formation.

E. Bureau des affaires juridiques

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rigoureuse</p>	<p>3.1 La totalité (100 %) des accords, contrats et autres documents élaborés ou examinés par le Bureau contiendront des dispositions ou d'autres clauses d'engagement visant à préserver ou protéger le statut et les privilèges et immunités des Nations Unies</p> <p>3.2 La totalité (100 %) des recommandations formulées par le Bureau pour le règlement des litiges se fonderont sur une analyse juridique expliquant la responsabilité juridique encourue le cas échéant par l'Organisation et les bases de toute proposition de règlement à l'amiable du litige</p> <p>3.3 Il sera répondu à la totalité (100 %) des demandes d'avis juridique dans les 30 jours à compter de la date de réception de la demande par le Bureau</p>
<p><i>Produits</i></p> <p>Appui et assistance juridiques : des avis et conseils juridiques sont fournis régulièrement, en fonction des besoins, à l'ensemble des missions de maintien de la paix, concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aspects réglementaires des missions de maintien de la paix, notamment les questions administratives et les règles et directives de l'Organisation (50 produits) • Les accords institutionnels et opérationnels concernant les missions de maintien de la paix (accords sur le statut des forces, accords sur le statut de la mission et autres accords analogues, par exemple, et questions d'ordre général touchant le droit international public et les règles d'engagement) (100 produits) • Les aspects commerciaux des missions de maintien de la paix (195 produits) • Les litiges survenant dans le cadre de missions de maintien de la paix, y compris l'arbitrage ou le règlement de contentieux et la représentation devant le Tribunal administratif des Nations Unies dans le cadre d'affaires sur lesquelles il doit statuer (25 produits) • Les questions financières liées aux missions de maintien de la paix (15 produits) • Les questions relatives au maintien des privilèges et immunités des Nations Unies et de leurs opérations de maintien de la paix (50 produits) • Les questions relatives au personnel et aux Règlement et Statut du personnel (75 produits) • Les aspects juridiques de la sécurité dans le cadre des missions (20 produits) 	

Facteurs externes

Les États Membres apporteront leur appui aux opérations de maintien de la paix par le biais de leurs systèmes juridiques

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	1	1	–	–
P-4	3	3	–	–
P-3	1	1	–	–
Total	5	5	–	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3)-(2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	629,9	803,6	871,6	68,0	8,5
II. Autres objets de dépenses					
Voyages	–	13,0	30,3	17,0	130,8
Installations et infrastructures	–	–	1,0	1,0	–
Transmissions	–	3,5	3,5	–	–
Informatique	10,1	9,0	11,5	2,5	27,8
Fournitures, services et matériel divers	3,0	3,0	3,0	–	–
Total partiel (catégorie II)	13,1	28,5	49,0	20,5	71,9
Total (catégories I et II)	643,0	832,1	920,6	88,5	10,6

d) Analyse des ressources nécessaires

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Postes	871,6	68,0 8,5 %

122. Un montant de 871 600 dollars est prévu pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour cinq postes existants. L'augmentation de 68 000 dollars par rapport au montant approuvé en 2003/04 s'explique par une modification des coûts salariaux standard.

<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
-------------------------------	------------------

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	30,0	17,0	130,8 %

123. Un montant de 30 000 dollars est prévu pour financer les dépenses relatives aux voyages suivants :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification/évaluation des missions et consultations avec les missions	30 000	Appui et assistance juridique : fourniture d'avis et de conseils juridiques à toutes les opérations de maintien de la paix
Total	30 000	

124. Dans son rapport sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques (E/AC.51/2002/5), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des juristes se rendent auprès des missions de maintien de la paix pour parvenir à une meilleure compréhension des aspects juridiques des missions. Le montant de 30 000 dollars est donc prévu pour financer des voyages auprès de quatre missions en tout.

125. Consulté au cours de l'exercice 2002/03, le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas autorisé ces voyages. La demande a été reportée à l'exercice 2003/04 et un crédit analogue est proposé pour 2004/05.

126. L'accroissement de 17 000 dollars par rapport au montant approuvé en 2003/04 tient à l'augmentation du nombre de missions à visiter.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1,0	1,0	-

127. Le montant de 1 000 dollars permettra de financer la location de matériel de bureau (500 dollars) et les fournitures de bureau (500 dollars) pour les cinq postes existants sur la base des coûts standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	3,5	-	-

128. Un montant de 3 500 dollars est prévu à cette rubrique pour les communications effectuées par le biais d'opérateurs privés pour les cinq postes existants.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	11,5	2,5	27,8 %

129. Le montant de 11 500 dollars correspond à l'entretien du matériel informatique (4 000 dollars) et au remplacement de trois ordinateurs de bureau et trois imprimantes (7 500 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3,0	–	–

130. Un montant inchangé de 3 000 dollars est prévu pour financer des cours de formation sur le droit commercial et les questions juridiques connexes.

F. Département de l'information

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées	2.1 Déploiement des états-majors de missions classiques ou complexes dans un délai de 30 à 90 jours suivant l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation avant les missions des besoins en matière d'information et des moyens existant sur place, et appui aux équipes de déploiement rapide chargées de l'information des nouvelles missions de maintien de la paix 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	3.1 70 % des missions de maintien de la paix desservies se sont déclarées satisfaites de la qualité de l'appui fourni
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Des orientations et un appui stratégiques ont été fournis depuis le Siège ou sur place à cinq opérations de maintien de la paix complexes (MONUC, MINUEE, MINUL, MINUK et MONUG) pour la conception et la mise en oeuvre de stratégies d'information fondées sur les grandes priorités du maintien de la paix • Conseils sur les activités de communication stratégique à quatre opérations de maintien de la paix (MINURSO, FNUOD, UNFICYP et FINUL) • Administration de sept pages Web pour les 11 missions de maintien de la paix des Nations Unies en cours • Organisation d'un cours de formation spécialisée d'une semaine à l'intention des équipes de déploiement rapide chargées de l'information • Actualisation des instructions permanentes pour les composantes ayant trait à l'information 	
<i>Facteurs externes</i>	
Les partenaires du maintien de la paix coopéreront en ce qui concerne les questions liées à l'information	

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-4	2	2	–	–
Total	2	2	–	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3)-(2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	261,0	320,5	348,8	28,3	8,8
II. Autres objets de dépenses					
Consultants	–	–	7,1	7,1	–
Voyages	–	15,0	53,6	38,6	257,3
Installations et infrastructures	–	–	0,4	0,4	–
Transmissions	–	2,9	2,9	–	–
Informatique	–	–	4,0	4,0	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	6,0	6,0	–
Total partiel (catégorie II)	–	17,9	74,0	56,1	313,4
Total (catégories I et II)	261,0	338,4	422,8	84,4	24,9

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
	348,8	28,3	8,8 %

131. Un montant de 348 800 dollars est prévu pour les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour deux postes existants. L'accroissement par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 s'explique par une modification des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	7,1	7,1	–

132. Un montant de 7 100 dollars est prévu pour les consultants aux fins suivantes :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Compétences techniques et spécialisées	–	7 100	Cours de formation spécialisée à l'intention des équipes de déploiement rapide chargées de l'information
Total		7 100	

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	53,6	38,6	257,3 %

133. Le montant de 53 600 dollars demandé est destiné à financer les dépenses relatives aux voyages suivants :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Coordination de l'information	32 400	Fourniture depuis le Siège et sur place d'une orientation et d'un appui stratégiques à une opération complexe de maintien de la paix pour la conception et la mise en oeuvre de stratégies d'information fondées sur les grandes priorités du maintien de la paix
Formation	21 200	Cours de formation spécialisée d'une semaine à l'intention des équipes de déploiement rapide
Total	53 600	

134. Des fonctionnaires du Département se rendront dans plusieurs missions – MONUC, MINUL, MINUEE, MONUG et MINUK – pour collaborer directement avec le personnel de ces missions à l'élaboration et à l'amélioration des stratégies et activités d'information visant à améliorer l'efficacité de l'exécution du plan d'action concernant l'information.

135. Par ailleurs, le Département de l'information organisera une formation spécialisée d'une semaine pour renforcer sa participation aux équipes chargées du déploiement rapide des opérations de maintien de la paix. Cela devrait permettre aux spécialistes de l'information (dont au moins deux spécialistes des techniques de diffusion) de se familiariser pleinement avec les procédures utilisées pour les communications stratégiques, et avec les instructions permanentes, les pratiques optimales et les autres procédures utilisées par les missions. En outre, les spécialistes des techniques de diffusion se familiariseront avec l'utilisation et la mise à jour des lots d'équipement de démarrage des activités dans le domaine de l'information. On compte que cette formation aura un effet multiplicateur, dans la

mesure où les fonctionnaires déjà formés transmettront leurs connaissances à leurs collègues des nouvelles missions et des missions auxquelles ils sont régulièrement affectés.

136. L'augmentation de 38 600 dollars par rapport aux ressources approuvées en 2003/04 est principalement imputable à l'augmentation du nombre de visites dans les missions et à l'organisation de la formation spécialisée d'une semaine décrite plus haut.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	0,4	0,4	–

137. Le montant de 400 dollars demandé correspond à la location de matériel de bureau (200 dollars) et aux fournitures de bureau (200 dollars) pour les deux postes existants sur la base des coûts standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	2,9	–	–

138. Un montant de 2 900 dollars est prévu à cette rubrique sur la base du budget précédent pour financer le coût des communications effectuées par le biais d'opérateurs privés.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	4,0	4,0	–

139. Un montant de 4 000 dollars est demandé pour l'entretien du matériel informatique (2 400 dollars) et l'achat d'un ordinateur de bureau (1 600 dollars) pour la prise de notes et la rédaction des rapports au cours des voyages.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	6,0	6,0	–

140. Un montant de 6 000 dollars est prévu pour financer le coût de la location, de l'expédition et de la livraison de matériel audiovisuel et l'achat de fournitures pour le cours de formation d'une semaine organisé à l'intention des équipes de déploiement rapide.

G. Département de la gestion

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée</i> ³	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	3.1 Nombre de dossiers relatifs au personnel de la mission réglés dans les 30 jours suivant la réception de la recommandation de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline
<i>Produits</i> <ul style="list-style-type: none"> • 29 décisions rendues au nom du Secrétaire général sur les recommandations faites par la Commission paritaire de recours et le Comité paritaire de discipline, et suivi de l'application des jugements du Tribunal administratif des Nations Unies concernant le personnel des missions • Application des 29 décisions du Secrétaire général relatives aux recours et aux affaires disciplinaires concernant le personnel des missions • Mise à jour des fichiers électroniques de la sélection des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies 	
<i>Facteurs externes</i> <p>Le nombre et la répartition des dossiers seront sensiblement les mêmes qu'au cours des exercices précédents</p>	

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-4	1	1	–	–
Total partiel	1	1	–	–
Agent des services généraux				
1re classe	–	–	–	–
Autres classes	1	1	–	–
Total partiel	1	1	–	–
Total	2	2	–	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montants répartis (2003/04)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	4,3	134,3	252,1	117,8	87,7
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,9	60,0	60,0	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2,9	–	–	–	–
Total partiel (catégorie II)	53,8	60,0	60,0	–	–
Total (catégories I et II)	58,1	194,3	312,1	117,8	60,6

d) Analyse des ressources nécessaires

	Prévisions de dépenses	Variation	
Postes	252,1	117,8	87,7 %

141. Un montant de 252 100 dollars est demandé pour financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel relatifs à deux postes existants. La principale raison de l'augmentation prévue par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 est que, pour la première année de l'exercice, le coût d'un nouveau poste avait été minoré de 50 % pour délai de recrutement.

	Prévisions de dépenses	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,0	–	–

142. Un montant de 60 000 dollars est demandé pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie.

2. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

a) Cadre axé sur les résultats

Réalisation escomptée 1	Indicateurs de succès
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à	<p><i>Service des contributions</i></p> <p>1.1 Accord de l'Assemblée générale sur la base de calcul des contributions au financement des opérations de maintien de la paix</p>

<p>même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix</p>	<p>1.2 Présentation de l'état mensuel des contributions dans le mois suivant le mois considéré</p> <p><i>Division du financement des opérations de maintien de la paix</i></p> <p>1.3 Appréciation favorable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale sur la qualité des projets de budget, des rapports sur l'exécution du budget et des autres documents présentés</p> <p>1.4 Respect dans tous les cas de la date limite de présentation des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences : 31 décembre 2004 pour les missions en cours et 28 février 2005 pour les missions terminées, le compte d'appui et la Base de soutien logistique des Nations Unies</p>
<p><i>Produits</i></p> <p><i>Service des contributions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports spéciaux et avis adressés à l'Assemblée générale au sujet des contributions au financement des opérations de maintien de la paix • Rapports mensuels détaillés sur l'état des contributions • Récapitulatifs mensuels non officiels des contributions mises en recouvrement non acquittées • Récapitulatifs bimensuels non officiels de l'état des contributions des 15 États Membres versant les contributions les plus élevées et des autres États Membres <p><i>Division du financement des opérations de maintien de la paix</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 rapports sur l'exécution du budget et les prévisions budgétaires pour 10 missions en cours • Un rapport sur la situation financière actualisée de 16 missions terminées • Quatre rapports sur l'exécution finale du budget et la cession des actifs de 2 missions liquidées (MINUBH et MONUIK) • Huit rapports ou notes sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, y compris le compte d'appui et la Base de soutien logistique 	
<p><i>Réalisation escomptée 3</i></p>	<p><i>Indicateurs de succès</i></p>
<p>Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle</p>	<p><i>Trésorerie</i></p> <p>3.1 Placements sûrs ayant un rendement cumulatif égal ou supérieur au taux des bons du Trésor des États-Unis à 90 jours (référence ONU)</p>

Service des contributions

3.2 Envoi de 80 % des communications adressées aux États Membres au sujet de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions pertinentes par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité

3.3 Réduction de l'arriéré accumulé dans l'établissement pour traduction et publication des documents concernant les contributions mises en recouvrement

Division du financement des opérations de maintien de la paix

3.4 Sommes dues au titre des contingents limitées à trois mois de dépenses au plus

3.5 85 % des missions jugent « Bonne » ou « Très bonne » la qualité des prestations budgétaires (politique et services) du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, contre 75 % en 2002/03

Division de la comptabilité

3.6 Opinion positive du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies sur les états financiers des opérations de maintien de la paix

3.7 Présentation de tous les états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les trois mois suivant la fin de l'exercice

3.8 Règlement trimestriel, à l'échéance fixée, de toutes les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents dont le paiement a été autorisé

3.9 Traitement de toutes les demandes de paiements en faveur du personnel international et de fournisseurs dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de tous les justificatifs requis (objectif 2003/04 : 90 %)

3.10 Négociation de contrats d'assurance couvrant de manière adéquate les actifs, les opérations et le personnel des missions de maintien de la paix (y compris les contrats d'assurance maladie et d'assurance-vie)

*Produits**Trésorerie*

- Rapports sur les placements et la gestion de la trésorerie des missions de maintien de la paix (environ 250 rapports quotidiens, 12 rapports mensuels et 2 rapports semestriels)
- 1 400 virements électroniques, 280 achats de devises et 2 000 dénouements d'opérations de placement réalisés chaque année pour le compte des missions de maintien de la paix. Rapprochement quotidien des soldes de trésorerie et des placements. Établissement de rapports comptables mensuels et semestriels sur les placements
- Paiement des sommes dues aux missions de maintien de la paix, à leur personnel international, aux pays qui fournissent des contingents, aux États Membres et aux autres créanciers
- Installation et mise à l'essai du système SWIFT, un logiciel de gestion des décaissements et de la trésorerie adopté par le Siège pour compléter les fonctionnalités offertes par le logiciel de la Overseas Private Investment Corporation (OPICS)
- Installation et mise à l'essai du plan de reprise après sinistre des opérations de trésorerie
- Mise en service d'un système de paiement dans deux nouvelles missions (MINUEE et MINUL)
- Évaluation des fonctions de gestion de la trésorerie dans plusieurs missions (MINUEE, MINUL, FNUOD et MINURSO) et apport d'un appui à leur personnel, notamment sous forme de conseils concernant la politique, les procédures et les pratiques optimales applicables en la matière
- Révision des instructions sur la gestion du numéraire, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité
- Formation des chefs des services financiers des missions à la politique et aux procédures de gestion de la trésorerie

Service des contributions

- Avis de mise en recouvrement de contributions ou avis de crédit relatifs aux opérations de maintien de la paix (55)
- Documents concernant les contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix (10)
- Récapitulatif annuel adressé aux États Membres ayant des arriérés de contributions
- Reçus pour les contributions versées par les États Membres au titre des opérations de maintien de la paix (2 200)
- Notification annuelle aux États Membres qui risquent de tomber sous le coup de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies

Division du financement des opérations de maintien de la paix

- Avis de paiement adressés aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées
- Émission régulière des autorisations de financement relatives aux missions et aux fonds d'affectation spéciale concernant le maintien de la paix
- Émission des autorisations relatives aux tableaux d'effectifs des missions

- Rapports financiers sur les fonds d'affectation spéciale concernant le maintien de la paix établis à l'intention des États Membres
- Actualisation de la méthode autorisant une gestion budgétaire autonome
- Directives sur l'établissement et l'exécution du budget données aux missions sur place et à partir du Siège
- Formation de 235 responsables de centre de coûts des missions à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds – phases I et II (mise à niveau) – et de 190 membres du personnel des missions à l'utilisation du système automatisé de collecte de données, aux fins de la collecte automatique de données et du suivi du processus budgétaire axé sur les résultats

Division de la comptabilité

- Trois états financiers consolidés et 38 états financiers individuels accompagnés de 18 tableaux, résultant du traitement de quelque 275 000 opérations comptables et de la consolidation, après examen et analyse, des comptes tenus hors Siège
- 10 à 15 états financiers intermédiaires établis spécialement pour des missions liquidées
- Directives générales données aux opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le Règlement financier et les règles de gestion financière, les conventions comptables et les assurances
- Conseils et instructions concernant la comptabilité et les assurances donnés aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix
- Approbation de quelque 15 000 décaissements en faveur d'États Membres, de membres du personnel et de fournisseurs
- Négociation de sept contrats d'assurance couvrant les opérations de maintien de la paix
- Négociation de contrats d'assurance maladie et d'assurance-vie pour 8 954 membres du personnel des opérations de maintien de la paix
- Traitement de toutes les demandes d'indemnisation présentées aux compagnies d'assurance et au Comité consultatif pour les questions d'indemnité
- Amélioration du traitement des opérations comptables, des dossiers d'assurance et des décaissements grâce à des initiatives telles que la normalisation des procédures relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide et l'automatisation du traitement des demandes de remboursement de frais de voyage

Facteurs externes

Les États Membres s'acquitteront rapidement de leurs quotes-parts (Division du financement des opérations de maintien de la paix)

Les États Membres s'acquitteront rapidement de leurs quotes-parts et les compagnies d'assurance continueront de proposer des polices couvrant convenablement les opérations de maintien de la paix (Division de la comptabilité)

La complexité des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et le moment où elles seront prises correspondront dans une large mesure à ce qu'ils sont actuellement (Service des contributions)

Les taux d'intérêt et le rendement des placements seront fonction de la conjoncture économique (trésorerie)

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	1	–	–
D-1	1	1	–	–
P-5	4	4	–	–
P-4	17	18	1	–
P-3	11	12	1	–
P-2/P-1	1	1	–	–
Total partiel	35	37	2	–
Agent des services généraux				
1re classe	3	3	–	–
Autres classes	29	29	–	–
Total partiel	32	32	–	–
Total	67	69	2	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>Montant (4) = (3)-(2)</i>	<i>Pourcentage (5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	7 008,0	7 878,3	8 831,3	953,0	12,1
II. Autres objets de dépense					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	268,2	561,5	460,0	(101,5)	(18,1)
Consultants	21,1	–	90,0	90,0	–
Voyages	137,0	444,0	214,4	(229,6)	(51,7)
Fournitures, services et matériel divers	21,5	216,0	161,5	(54,5)	(25,2)
Total partiel (catégorie II)	447,8	1 221,5	925,9	(295,6)	(24,2)
Total (catégories I et II)	7 455,8	9 099,8	9 757,2	657,4	7,2

d) **Analyse des ressources nécessaires**

Postes	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Variation</i>	
	8 831,3	953,0	12,1 %	

143. Un montant de 8 831 300 dollars est demandé pour financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel relatifs à 67 postes existants et à 2 nouveaux postes. La modification des coûts standard est la principale raison de l'augmentation prévue par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04.

Administrateur de base de données

144. La Trésorerie a besoin d'un administrateur de base de données (P-4) qui sera chargé des fonctions administratives et de l'informatique. La gestion des opérations de trésorerie suppose de concevoir, appliquer, rationaliser, contrôler et actualiser les processus afin d'assurer le bon fonctionnement, sans interruption, des systèmes de gestion. L'informatique permet d'automatiser les opérations. Il faudra notamment intégrer sans hiatus les systèmes hétérogènes utilisés par la Trésorerie et mettre au point des programmes qui permettront au logiciel de gestion de la base de données sur les placements (OPICS) de communiquer avec les systèmes comptables et bancaires, notamment le système du dépositaire des titres, le Système intégré de gestion (SIG) et le système de paiement (SWIFT). Il est également prévu de concevoir et de mettre en service une nouvelle application de gestion de la trésorerie qui contribuera à accroître l'efficacité des opérations et se traduira ultérieurement par des économies grâce à l'automatisation du processus de rapprochement bancaire. L'administrateur de base de données sera également chargé de concevoir, mettre en service, actualiser, vérifier et améliorer des systèmes de reprise après sinistre des opérations de la Trésorerie.

Comptable (placements)

145. Un poste P-3 est demandé pour un comptable spécialisé dans la comptabilité des placements qui sera chargé de tâches correspondant aux fonctions essentielles de la Trésorerie : enregistrement des placements, règlement, traitement des décaissements, des opérations de change, des paiements relatifs aux opérations de maintien de la paix, tenue des comptes et rapprochements. L'intéressé produira à l'intention des administrateurs chargés des placements des états quotidiens exacts et vérifiés pour les aider à prendre leurs décisions. Il sera également chargé de vérifier que toutes les opérations et tous les virements sont correctement comptabilisés et de limiter le plus possible les erreurs susceptibles de minorer le revenu des placements.

146. Pour l'exercice 2003/04, ces deux fonctions ont été approuvées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). La création des postes P-4 et P-3 demandés serait donc une simple régularisation de la situation.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Variation</i>	
	460,0	(101,5)	(18,1 %)	

Division de la comptabilité

147. Pour éviter toute interruption dans la comptabilisation des opérations relatives aux missions de maintien de la paix et pour permettre à la Division de la comptabilité d'atteindre l'objectif consistant à traiter tous les paiements dans un délai de 30 jours ouvrables, un montant de 325 400 dollars est demandé pour engager du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce personnel étant nécessaire pour éviter l'accumulation de retards dans le décaissement des sommes dues aux États Membres, au personnel et aux fournisseurs.

Division du financement des opérations de maintien de la paix

148. Compte tenu des prévisions relatives à la création de nouvelles missions et à la modification des missions en cours, l'enveloppe budgétaire du maintien de la paix devrait être sensiblement supérieure au montant de 2,7 milliards de dollars initialement prévu pour l'exercice 2004/05. Par ailleurs, il faudra mener à bien au cours de l'exercice les diverses initiatives prévues et, notamment, apporter de nouvelles améliorations à la présentation des budgets, renforcer le système de budgétisation axé sur les résultats et introduire un mode de gestion axé sur les résultats en commençant par mettre en service un outil de collecte des données, améliorer le mécanisme de contrôle des fonds et former à l'utilisation de ces outils le personnel des missions et du Siège ayant des fonctions liées au maintien de la paix. La Division du financement des opérations de maintien de la paix a pu jusque-là prendre ce type d'initiative et exécuter son programme de travail courant au moyen des ressources dont elle disposait. Mais l'incidence de l'expansion des opérations de maintien de la paix sur son programme de travail, conjuguée aux tâches visant à améliorer le processus budgétaire et la gestion des ressources, lui imposera une charge très lourde qui risque de nuire à la qualité des documents budgétaires et de l'appui apporté aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix. Le montant de 74 500 dollars, soit l'équivalent d'un poste P-3 pendant six mois, demandé pour recruter du personnel temporaire permettrait à la Division de s'acquitter du volume de travail additionnel résultant de l'établissement de nouvelles missions tout en continuant de mener à bien les projets et améliorations en cours. Un montant de 60 100 dollars, calculé sur la base du coût d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), est également demandé pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

149. La diminution prévue par rapport à l'exercice précédent résulte de la transformation en postes permanents de deux postes d'administrateur de la Trésorerie actuellement financés au titre du personnel temporaire.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	90,0	90,0	–

150. Un montant de 90 000 dollars est demandé pour financer les services décrits ci-après :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Informatique : intégration d'interfaces (Trésorerie)	6	90 000	Conception et mise en service d'interfaces entre l'OPICS, le SIG et le système SWIFT dans le cadre du système de gestion de la trésorerie
Total	6	90 000	

151. Il est nécessaire de mettre au point une application de gestion de la trésorerie pour intégrer l'OPICS, le système SWIFT et le SIG et améliorer les systèmes de décaissement et la gestion des liquidités de l'Organisation. Avec cette application, on pourra tenir les comptes bancaires, établir des prévisions de leurs soldes, vérifier les disponibilités, virer les excédents aux comptes du Siège de l'ONU ou des bureaux hors Siège dans la trésorerie commune, produire des états et automatiser les rapprochements bancaires. Les fonctionnalités prévues seront mises en service dans cet ordre : transmission des ordres de décaissement et de virement par le système SWIFT, intégration des opérations de gestion de la trésorerie et des placements, équilibrage des comptes et rapprochement des prévisions et des réalisations, et centralisation de la trésorerie.

152. Le projet, dont le coût total s'élève à 228 300 dollars, devrait être achevé à la fin de l'exercice 2004/05. Le montant de 90 000 dollars inscrit au budget du compte d'appui représente la participation des opérations de maintien de la paix à son financement.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Voyages	214,4	(229,6) (51,7 %)

153. Un montant de 214 400 dollars est demandé pour financer les voyages indiqués ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Appui technique (Division de la comptabilité)	18 000	Directives générales données aux opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le Règlement financier et les règles de gestion financière, les conventions comptables et les assurances
Formation à la gestion financière (Division de la comptabilité)	10 000	3 états financiers consolidés et 38 états individuels accompagnés de 18 tableaux; appui aux missions et au Département des opérations de maintien de la paix sous forme d'éclaircissements, d'interprétation des dispositions et de conseils concernant les questions comptables et les assurances
Visites aux missions (Division du financement des opérations de maintien de la paix)	52 300	Directives sur l'établissement et l'exécution du budget données aux missions sur place et à partir du Siège
Formation à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds et du système automatisé de collecte des données (Division du financement des opérations de maintien de la paix)	86 600	Formation de 235 responsables de centre de coûts des missions à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds – phases I et II (mise à niveau) – et de 190 membres du personnel des missions à l'utilisation du système automatisé de collecte des données

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification des missions/évaluation/consultations (Trésorerie)	30 000	Conseils et appui au personnel des missions chargé de gérer la trésorerie. Évaluation des fonctions de trésorier et de caissier, négociation d'accords bancaires sur la base d'un accord type, information concernant la politique et les procédures appliquées par la Trésorerie
Consultations/coordination avec des organismes extérieurs (Trésorerie)	10 000	Formation et entretiens avec des responsables de banques ou d'instituts économiques sur les tendances de l'économie mondiale
Formation (Trésorerie)	7 500	Programme annuel de formation des chefs des services financiers des missions à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
Total	214 400	

154. Le montant de 18 000 dollars demandé pour la Division de la comptabilité permettra à celle-ci d'organiser trois voyages pour donner au personnel de missions des conseils sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière, des conventions comptables et de la politique en matière d'assurance. Un montant additionnel de 10 000 dollars est également prévu pour aider le personnel des missions et du Département des opérations de maintien de la paix à actualiser ses connaissances en matière de gestion financière (notamment en ce qui concerne l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, des normes comptables du système des Nations Unies et des pratiques et procédures en matière d'assurance).

155. Un montant de 52 300 dollars est demandé pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix afin de financer les frais de voyage et dépenses connexes de fonctionnaires du budget ou des finances, du Directeur et du Directeur adjoint de la Division qui se rendront auprès de six missions. Par ailleurs, 86 600 dollars sont prévus pour former le personnel des missions à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds et du nouveau système de collecte des données. L'objet de cette formation est d'améliorer les compétences du personnel des missions de maintien de la paix afin qu'il assure de manière plus efficace et plus productive le suivi et l'exécution du budget, ainsi que l'évaluation des résultats obtenus par rapport à ceux prévus dans les cadres budgétaires axés sur les résultats.

156. Un crédit de 30 000 dollars est prévu pour financer les frais de voyage des fonctionnaires de la Trésorerie qui se rendront auprès de la MINUL, de la FNUOD, de la MINURSO et de la MINUEE afin d'évaluer les politiques et procédures de gestion de la trésorerie et des opérations bancaires. Deux autres montants, l'un de 10 000 dollars, l'autre de 7 500 dollars, seraient utilisés par la Trésorerie afin, d'une part, de permettre à deux fonctionnaires d'assister à une conférence internationale sur l'évolution de la situation économique et, d'autre part, de couvrir les frais entraînés par le programme annuel de formation organisé à la Base de soutien logistique des Nations Unies pour informer les chefs des services financiers des missions de l'évolution des politiques et procédures.

157. La réduction par rapport à l'exercice 2003/04 s'explique par la non-reconduction du crédit qui avait été approuvé pour financer les voyages associés aux ateliers de formation organisés à Chypre en juillet 2003.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>
Fournitures, services et matériel divers	161,5	(54,5) (25,2 %)

158. Le montant de 161 500 dollars indiqué ci-dessus comprend les frais bancaires relatifs aux opérations de maintien de la paix (104 500 dollars), le coût de la formation du personnel de la Trésorerie au module de gestion des devises de l'OPICS (11 000 dollars), les honoraires relatifs au programme de formation à la budgétisation axée sur les résultats et à la mesure des résultats (20 000 dollars), qui concernent la Division du financement des opérations de maintien de la paix, et la mise à jour des compétences en matière de gestion financière du personnel de la Division de la comptabilité (26 000 dollars).

3. Bureau de la gestion des ressources humaines

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle</p>	<p><i>Division des services opérationnels</i></p> <p>3.1 Opinions favorables exprimées par les États Membres sur la mise en oeuvre du système de contrôle de l'exercice des pouvoirs délégués en matière de gestion du personnel</p> <p><i>Division de la valorisation des ressources humaines</i></p> <p>3.2 50 % du personnel de toutes les missions sont enregistrés dans le Système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (PAS électronique)</p> <p><i>Division des services médicaux</i></p> <p>3.3 100 % des demandes d'évacuation sanitaire et des demandes de classement médical pour un déploiement d'urgence présentées par les missions sont traitées le jour même</p>
<p><i>Produits</i></p> <p><i>Division des services opérationnels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen de demandes de reclassement • Publication d'avis de vacance de poste • Présélection de candidats pour pourvoir les postes vacants au Département des opérations de maintien de la paix au Siège • Recrutement et prolongation du contrat du personnel de tout genre au Département des opérations de maintien de la paix au Siège • Sélection du chef de l'administration et de l'administrateur en chef du personnel civil des missions 	

- Mise au point et application du système de contrôle de l'exercice des pouvoirs délégués en matière de gestion du personnel, y compris des visites sur les sites de 11 missions
- Services de conseil et appui au Département des opérations de maintien de la paix et aux missions sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines sur le terrain et à l'application des textes réglementaires connexes

Division de la valorisation des ressources humaines

- Traitement de demandes de révision de décisions administratives, d'affaires disciplinaires et de recours concernant le personnel civil des missions (45 à 50 affaires présentées officiellement et conseils en continu)
- Services de conseil et analyse des enseignements tirés de l'expérience en matière d'administration de la justice, à l'intention des missions
- Services de conseil et appui au Département des opérations de maintien de la paix sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines des missions et à l'application des textes réglementaires connexes
- Examen/actualisation des principes régissant l'octroi des indemnités pour tous les membres du personnel civil des missions
- Enquêtes générales sur les conditions d'emploi (3) et publication des barèmes des traitements (80) du personnel local des missions de maintien de la paix
- Révision des taux et de l'indemnité de subsistance (missions) et des politiques en la matière pour huit missions de maintien de la paix
- Conseils donnés aux fonctionnaires du Siège sur la préparation avant le départ en mission, y compris la participation à un stage de préparation aux missions (12 séances), et comptes rendus recueillis après le retour
- Directives et conseils aux bureaux hors Siège sur la mise en place de services de préparation aux missions à l'intention des membres de leur personnel qui sont sélectionnés pour des missions
- Services d'assistance aux familles des fonctionnaires du Siège qui sont en mission (environ 200 interventions)
- Révision et diffusion de documents sur la préparation aux missions (cinq missions)
- Élaboration et exécution échelonnée du programme de préparation au départ en mission (composantes : avant le déploiement, à l'arrivée, organisation de la carrière et après le déploiement) dans cinq missions sur le terrain
- Personnalisation et exécution de programmes de formation au suivi du comportement professionnel, au PAS électronique et au perfectionnement des compétences et de programmes complémentaires dans six missions
- Élaboration et exécution d'un programme pilote de planification du travail dans deux missions clefs
- Exécution de programmes personnalisés de renforcement des compétences en matière d'encadrement à l'intention des agents des services généraux et du personnel de la catégorie des administrateurs dans cinq missions sur le terrain

Division des services médicaux

- Actualisation des directives sanitaires relatives à la protection des fonctionnaires contre les dangers qui menacent la santé, y compris les menaces biologiques, chimiques et nucléaires, pour l'ensemble du personnel des missions, y compris les composantes civiles et militaires, et maintien de la capacité de faire face à ces éventualités
- Réévaluation des installations médicales sur les sites de cinq missions (MINUL, MINUSIL, MONUC)
- Évaluation de cinq centres régionaux d'évacuation sanitaire reliés à des missions de maintien de la paix (Nairobi, Johannesburg, Le Caire, Dubaï)
- Adaptation des directives et des procédures sanitaires spécifiques à usage interne et externe établies pour tous les médecins des organismes des Nations Unies et ceux des pays qui fournissent des contingents, dans 11 missions
- Appui technique continu à 10 services médicaux destinés au personnel civil des Nations Unies dans des zones de mission
- Mise à jour du fichier des médecins prêts à partir en mission
- Examen médical de 400 candidats pour une affectation à une mission
- Préparation et consultation avant l'envoi en mission (1 500)
- Évaluation psychologique avant l'envoi en mission et au retour de mission (300)
- Gestion de la santé mentale, notamment diagnostic, thérapie, aiguillage vers des structures extérieures et suivi (600)
- Vaccination de 1 700 fonctionnaires pour une affectation à une mission
- Distribution de 1 500 trousseaux médicaux à l'usage des missions
- Soins médicaux et consultations pour les fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix en poste au Siège et des membres du personnel des missions en visite
- Conseils au retour d'une mission sur les maladies contractées et les blessures subies au cours du service (20)
- Analyse des résultats de 6 000 examens médicaux subis par des membres du personnel des missions, des observateurs militaires et des policiers civils pour déterminer l'aptitude en vue du recrutement, de l'affectation à une mission ou d'un voyage
- Certification des congés de maladie de 6 000 membres du personnel de mission et fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix
- Services de conseil à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les pensions d'invalidité à verser au personnel de mission (60)
- Services de conseil et assistance pour 500 évacuations/rapatriements sanitaires effectués par toutes les missions
- Services de conseil à 300 membres du personnel civil, observateurs militaires et policiers civils sur les indemnités demandées par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès
- Services de conseil sur les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité concernant 100 soldats, émanant de toutes les missions

- Exploitation de la base de données des services médicaux pour les programmes de promotion de la santé concernant 6 000 personnes affectées à des missions

Facteurs externes

Il n'y aura pas d'escalade des hostilités dans les pays où des missions de maintien de la paix sont déployées et on n'assistera pas au retour d'épidémies ou à l'apparition de nouveaux risques sanitaires (Division des services opérationnels)

Les institutions nationales appuieront les efforts faits pour améliorer les conditions sanitaires locales dans les pays où des missions de maintien de la paix sont déployées. Il n'y aura pas d'escalade des hostilités dans ces pays et on n'assistera pas au retour d'épidémies ou à l'apparition de nouveaux risques sanitaires (Division des services médicaux)

Il n'y aura pas d'escalade des hostilités dans les pays où des missions de maintien de la paix sont déployées (Division de la valorisation des ressources humaines)

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	2	2	–	–
P-4	8	9	1	–
P-3	–	2	2	–
Total partiel	10	13	3	–
Agents des services généraux				
1re classe				
Autres classes	10	11	1	–
Total partiel	10	11	1	–
Total	20	24	4	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses 2002/03</i>	<i>Montants répartis 2003/04</i>	<i>Prévisions de dépenses 2004/05</i>	<i>Variation</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>Montant (4) = (3)-(2)</i>	<i>Pourcentage (5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	2 213,5	2 391,4	2 878,8	487,4	20,4
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	186,4	272,0	264,1	(7,9)	(2,9)
Consultants	318,4	194,1	414,7	220,6	113,7
Voyages	135,3	161,0	225,7	64,7	40,2

Catégorie de dépenses	Dépenses 2002/03	Montants répartis 2003/04	Prévisions de dépenses 2004/05	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Fournitures, services et matériel divers	116,6	100,0	145,0	45,0	45,0
Total partiel (catégorie II)	756,7	727,1	1 049,5	322,4	44,3
Total (catégories I et II)	2 970,2	3 118,5	3 928,3	809,8	26,0

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	Prévisions de dépenses	Variation	
		2 878,8	487,4

159. Un montant de 2 878 800 dollars permettra de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel afférents à 20 postes maintenus et à quatre nouveaux postes. L'augmentation enregistrée par rapport au montant approuvé pour 2003/04 est imputable essentiellement à une modification des coûts salariaux standard et aux dépenses afférentes aux quatre nouveaux postes.

Division de la valorisation des ressources humaines

Conseiller du personnel

160. Un poste de conseiller du personnel (P-3) est demandé pour fournir des services d'assistance et de conseil au personnel et aux membres de leur famille avant, pendant et après les missions. Le titulaire sera chargé notamment d'organiser des séances de préparation avant le déploiement à l'intention du personnel en poste au Siège; des programmes de formation et de préparation avant le départ en mission, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, à l'intention de tous les membres du personnel affectés à des missions de maintien de la paix; des programmes d'orientation et d'appui en vue d'une réinsertion rapide et efficace du personnel des missions dans le milieu professionnel et social. Il offrira conseils et assistance aux fonctionnaires en mission et aux membres de leur famille, en particulier à la suite d'événements traumatisants; donnera des avis aux cadres dirigeants sur la gestion de situations complexes concernant le personnel; et fournira des informations et des avis sur les politiques et ressources relatifs aux services à l'intention du personnel.

161. Il ressort d'une analyse de la charge de travail du Bureau du Conseiller du personnel, qui n'a qu'un seul poste d'administrateur financé sur le budget ordinaire, que 30 % du temps est consacré aux incidents les plus critiques liés aux missions. Le Bureau du Conseiller du personnel reçoit des demandes d'assistance de fonctionnaires en mission et de membres de leur famille sur un large éventail de sujets, notamment les problèmes avec les conjoints et les enfants liés à la séparation de la famille, l'abus d'alcools ou d'autres drogues, l'établissement de testaments, les formalités concernant les permis de résidence ou de travail et le harcèlement. Ses ressources étant limitées, le Bureau du Conseiller du personnel n'est actuellement pas en mesure de répondre à un certain nombre de ces demandes. Au cours du

second semestre de 2003, il a dû répondre à plus de 700 demandes d'aide ou de conseils liées au personnel en mission.

162. Les fonctions susmentionnées complètent celles qui incombent au Département des opérations de maintien de la paix et au Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, au niveau des missions, et à la Division des services médicaux au Siège. Le Coordonnateur, qui assure la prise en charge du personnel de terrain, intervient lorsque de graves incidents se produisent et met l'accent sur la gestion du stress et le soutien psychologique aux personnes traumatisées. Les conseillers du Département des opérations de maintien de la paix fournissent des services sur place au personnel des missions, chaque fois que possible. La Division des services médicaux fournit des services médicaux et un soutien psychologique. Le Bureau du Conseiller du personnel, qui relève du Bureau de la gestion des ressources humaines, offre aux fonctionnaires et aux membres de leur famille un très large éventail de services d'assistance et de conseil avant, pendant et après les missions. Les enseignements tirés de crises récentes ont fait ressortir la nécessité d'élargir les services de conseil et les programmes de préparation au départ en mission disponibles. Le Comité de coordination entre l'Administration et le personnel a également indiqué la nécessité de renforcer ces programmes.

Division des services médicaux

163. Un poste de médecin (P-4) est demandé pour faire face à la demande accrue relative aux opérations de maintien de la paix et à la responsabilité qui incombe à la Division des services médicaux en matière d'appui médical pour laquelle il n'y a que deux postes de médecin financés sur le compte d'appui.

164. Pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2003, la Division des services médicaux a examiné et analysé les résultats des examens médicaux subis par des membres du personnel des missions, des observateurs militaires et des membres de la police civile pour déterminer l'aptitude en vue du recrutement (3 469); fourni des services de conseil et d'assistance pour des évacuations/rapatriements sanitaires effectués par toutes les missions (593); procédé à l'examen médical de candidats en vue de leur déploiement pour une mission (169); certifié les congés de maladie des membres du personnel des missions et fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix (3 474); procédé à des vaccinations (862); fourni des trousseaux médicaux (765); donné des avis au sujet des demandes d'indemnisation présentées par des membres du personnel civil, des observateurs militaires et des membres de la police civile, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions d'indemnité (102).

165. Ce poste est essentiel pour renforcer la capacité de la Division des services médicaux de faire face à la poussée d'activité, de manière à ce qu'elle puisse répondre rapidement aux événements tragiques intervenant sur le terrain, et pour gérer efficacement les conséquences à court et à long terme de ces crises.

166. Cependant, le Bureau des services de contrôle interne, dans son audit No AH/2002/32/1 du 14 novembre 2003 sur l'examen de la structure et des opérations de la Division des services médicaux a recommandé que cette dernière soit renforcée au moyen de ressources additionnelles afin qu'elle puisse offrir des services consultatifs concernant les demandes d'indemnisation, les prestations d'invalidité et les services médicaux pour les opérations de maintien de la paix.

167. Un poste de psychologue (P-3) est demandé pour mettre en place une capacité d'évaluation et de soins de santé mentale afin d'aider le personnel en poste au Département des opérations de maintien de la paix au Siège et les fonctionnaires qui partent en mission sur le terrain ou en reviennent, et pour mieux préparer la Division à faire face aux incidents tragiques qui surviennent sur le terrain. Il ressort de l'analyse des problèmes médicaux des fonctionnaires envoyés en mission que le nombre de jours de congé de maladie et de demandes d'indemnisation pour des affections telles que le syndrome de stress post-traumatique a progressivement augmenté au fil des ans parmi les civils affectés à des missions. Il est également devenu clair qu'une intervention psychologique dès le départ, telle que l'évaluation psychologique avant le départ en mission ou dès le retour de mission, de la surveillance de la santé mentale en cours de mission, entre deux missions et après le retour, est indispensable pour maintenir un personnel sain pouvant être rapidement déployé et capable de s'acquitter au mieux de ses fonctions. Entre juillet et décembre 2003, la Division des services médicaux a procédé à 100 évaluations psychologiques de membres du personnel allant en mission ou revenant de mission.

168. Le psychologue clinicien pour lequel le poste est demandé s'acquittera des fonctions susmentionnées et assistera les médecins en poste au Siège à cet égard.

169. La Division des services médicaux demande un poste d'infirmière [agent des services généraux (autres classes)] pour faire face à l'augmentation prévue des activités de maintien de la paix.

	<i>Prévision de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	264,1	(7,9)	(2,9 %)

170. Le montant de 264 100 dollars permettra de financer comme suit les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division de la revalorisation des ressources humaines et à la Division des services opérationnels :

a) La Division de la valorisation des ressources humaines demande un montant de 184 600 dollars pour promouvoir l'organisation et la gestion des carrières, financer les programmes d'enseignement destinés à répondre aux besoins du personnel des missions dans les domaines du suivi du comportement professionnel, de la planification du travail, des compétences en matière d'encadrement et des compétences en matière d'entretien et de sélection, et pouvoir faire en sorte que le personnel des missions ait accès comme le personnel des autres lieux d'affectation à des programmes similaires d'organisation des carrières. Ces programmes ne sont pas assurés par le Département des opérations de maintien de la paix mais sont élaborés en collaboration avec lui pour répondre aux besoins des missions;

b) Un montant de 79 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les missions) est demandé par la Division des services opérationnels pour fournir l'appui administratif nécessaire pour le remplacement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix en poste au Siège qui est envoyé en mission, et pour le recrutement et le remplacement des membres du personnel militaire et civil au Département des opérations de maintien de la paix ou la prorogation de leur contrat.

171. La réduction par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 s'explique par la diminution des ressources nécessaires pour les services administratifs à la Division des services opérationnels et la diminution du nombre de certificats de congé de maladie traités pour le personnel des missions (Division des services médicaux).

	<i>Prévision de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	414,7	220,6	113,7 %

172. On trouvera dans le tableau ci-après une présentation détaillée des ressources demandées au titre des consultants :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Mois de travail</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Programme de planification de la gestion des ressources humaines (Division de la valorisation des ressources humaines)	–	376 700	Élaboration et exécution échelonnée du programme de préparation au départ en mission (composantes : avant le déploiement, à l'arrivée, organisation de la carrière et après le déploiement) dans cinq missions sur le terrain Personnalisation et exécution de programmes de formation au suivi du comportement professionnel, au PAS électronique et au perfectionnement des compétences et de programmes complémentaires dans six missions Élaboration et exécution d'un programme pilote de planification du travail dans deux missions clefs Exécution du programme personnalisé et centralisé existant de renforcement des compétences en matière d'encadrement à l'intention des agents des services généraux et du personnel de la catégorie des administrateurs dans cinq missions sur le terrain
Questions relatives à l'administration de la justice (Division de la valorisation des ressources humaines)	–	38 000	Services de conseil et analyse des enseignements tirés de l'expérience en matière d'administration de la justice
Total	–	414 700	

173. Un montant de 376 700 dollars est demandé pour fournir aux membres du personnel des missions des programmes de formation qui répondront aux besoins en matière d'apprentissage définis pendant des exercices antérieurs et l'exercice en cours. L'augmentation des ressources par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2003/04 s'explique par des programmes additionnels dispensés au personnel des missions (programme de préparation à l'envoi en mission, programme pilote de planification du travail, programmes personnalisés tels que les programmes de renforcement des compétences en matière d'encadrement à

l'intention des agents des services généraux et du personnel de la catégorie des administrateurs, les programmes de formation au suivi du comportement professionnel, au PAS électronique et au perfectionnement des compétences et les programmes complémentaires), du fait de l'expansion de missions existantes et de la création de nouvelles missions dans un avenir prévisible.

174. En outre, un montant de 38 000 dollars est nécessaire pour poursuivre le travail commencé en 2003/04 en vue d'appliquer les nouvelles politiques contre le harcèlement et mettre en place une structure pour en assurer le respect. Pendant l'exercice en cours, la Division de la valorisation des ressources humaines, en collaboration avec le Service de la gestion du personnel du Département des opérations de maintien de la paix, organise un atelier pour mettre en place un protocole de formation au traitement des plaintes pour harcèlement dans les missions sur le terrain. Cet atelier vise à déterminer les besoins immédiats pour ce qui est des mécanismes d'appui permettant de donner suite à ces plaintes.

175. L'augmentation de 220 600 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 s'explique essentiellement par les besoins additionnels de la Division de la valorisation des ressources humaines mentionnés au paragraphe 173.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	225,7	64,7	40,2 %

176. Les ressources demandées pour financer les voyages sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Enquêtes sur les conditions d'emploi (Division de la valorisation des ressources humaines)	41 600	Enquêtes générales sur les conditions d'emploi (3) et publication de barèmes des traitements (80) pour le personnel local des opérations de maintien de la paix
Études sur l'indemnité de subsistance (missions) (Division de la valorisation des ressources humaines)	46 400	Examen des taux de l'indemnité de subsistance (missions) et des politiques en la matière dans huit missions
Formation (Division de la valorisation des ressources humaines)	54 700	a) Élaboration et exécution échelonnée du programme de préparation au départ en mission (composantes : avant le déploiement, à l'arrivée, organisation de la carrière et après le déploiement) dans cinq missions b) Personnalisation et exécution de programmes de formation au suivi du comportement professionnel, au PAS électronique et au perfectionnement des compétences et de programmes complémentaires dans six missions c) Élaboration et exécution d'un programme pilote de planification du travail dans deux missions clefs

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
		d) Exécution du programme personnalisé et centralisé existant de renforcement des compétences en matière d'encadrement à l'intention des agents des services généraux et du personnel de la catégorie des administrateurs dans cinq missions sur le terrain
Évaluation des services médicaux et des conditions sanitaires dans cinq missions de maintien de la paix (Division des services médicaux)	30 000	a) Rapports d'enquêtes médicales; b) identification des centres régionaux d'évacuation sanitaire; c) création de nouveaux services médicaux destinés au personnel civil des Nations Unies et d) modernisation de services médicaux existants destinés au personnel civil des Nations Unies
Gestion des ressources humaines (Division de la valorisation des ressources humaines)	53 000	Application du système de contrôle de l'exercice des pouvoirs délégués en matière de gestion du personnel, y compris des visites sur les sites de 11 missions
Total	225 700	

177. L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 est due principalement à un accroissement des taux de voyage et à l'exécution de programmes additionnels d'organisation des carrières et d'apprentissage en vue de faire face aux besoins du personnel en mission qui ont été définis au cours d'exercices antérieurs.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Services, fournitures et matériel divers	145,0	45,0	45,0 %

178. Un montant de 145 000 dollars permettra de financer l'achat de fournitures nécessaires à la formation pour les programmes d'organisation des carrières et d'apprentissage dans les missions de maintien de la paix qui sont exécutés par la Division de la valorisation des ressources humaines (45 000 dollars) et l'acquisition de fournitures médicales (100 000 dollars). L'augmentation par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 tient aux ressources additionnelles prévues pour la Division de la valorisation des ressources humaines.

4. Bureau des services centraux d'appui

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents sont mieux à même de prendre des décisions en toute connaissance de cause au sujet des questions relatives au maintien de la paix</p>	<p><i>Section des archives et des dossiers</i></p> <p>1.1 Accroissement du nombre de missions pour lesquelles des archives sont conservées au Siège et auxquelles les services de l'Organisation, les États Membres et le public ont accès (niveau de référence : 65 %). Objectif : la Section des archives et des dossiers s'est rendue dans toutes les missions en activité bénéficiant du compte d'appui</p>
<p><i>Produits</i></p> <p><i>Section des archives et des dossiers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Recensement sur place de dossiers d'archives, à la MINUEE, à la MINUL et à la MINUCI, en vue de leur transfert immédiat ou futur au Siège, où ils seront conservés et pourront être consultés par les services de l'Organisation et les États Membres Communication de documents à l'Organisation et aux États Membres en réponse à des demandes d'accès aux archives du maintien de la paix (environ 1 037 demandes par an) 	
<i>Réalisation escomptée 2</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité seront plus rapidement planifiées, déployées et lancées</p>	<p><i>Division des achats</i></p> <p>2.1 Émission des bons de commande selon les conditions prévues aux contrats dans les 14 jours suivant réception d'une demande de reconstitution de stocks pour laquelle des crédits sont approuvés, et assurer le suivi des fournisseurs de façon que le matériel et les services demandés à l'appui aux stocks stratégiques pour le déploiement rapide soient livrés en temps utile</p>
<p><i>Produits</i></p> <p><i>Division des achats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les bons de commande ont été émis selon les conditions prévues dans les contrats-cadres existants ou ceux qui ont été conclus, dans les 14 jours suivant réception des demandes de reconstitution de stocks pour lesquelles des crédits étaient approuvés. La Division a assuré le suivi nécessaire auprès des fournisseurs de façon que le matériel et les services demandés à l'appui des stocks stratégiques pour le déploiement rapide soient livrés à temps 	
<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>Les missions de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et rationnelle</p>	<p><i>Division de l'informatique</i></p> <p>3.1 Disponibilité à 99 % de l'infrastructure informatique mise à la disposition des missions par la Division</p>

	<p><i>Division des achats</i></p> <p>3.2 Réduction de 10 % du nombre de jours nécessaires au traitement des demandes présentées dans les règles (48 jours contre 53 jours pendant l'exercice 2002-2003)</p>
<p><i>Produits</i></p> <p><i>Section des archives et des dossiers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de programmes sur mesure de gestion des archives pour la MINUEE, la MINUL et la MINUCI, y compris un manuel des politiques et procédures, une norme relative aux métadonnées d'archivage, des supports de formation, des règles relatives aux délais de conservation et un système de classement des dossiers <p><i>Division de la gestion des installations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution du courrier reçu et des plis envoyés par la valise diplomatique <p><i>Division de l'informatique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à 16 liaisons par satellite et à 400 canaux spécialisés connexes (voix et télécopie) pour garder la liaison 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec 11 missions • Appui technique pour le raccordement à l'intranet et au SIG de 11 missions réparties dans 16 lieux différents • Fonctionnement des dispositifs de chiffrement au Siège et dans les missions, et appui technique (54) <p><i>Spécialistes de la sécurité et de la sûreté</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 200 agents, responsables, superviseurs et cadres des missions chargés de la sécurité et de la sûreté à divers aspects de leurs fonctions (enquêtes sur la sécurité matérielle, compétences interpersonnelles, planification opérationnelle, évaluation des risques, instruction aux armes à feu, protection des dignitaires, protection personnelle, gestion des incidents, emploi des bâtons de défense (matraque), conditions du recours à la force et fonctions générales de l'agent de sécurité) (MONUG, MINUK, MANUTO, MINUL, MONUC, MINUEE et MINUSIL) • Inspections postformation et évaluation du programme de formation des membres des missions; évaluation des normes de sûreté et de sécurité; et actualisation des procédures relatives à la sécurité et à la sûreté dans les missions suivantes : MONUG, MINUK, MANUTO, MINUL, MONUC, MINUEE et MINUSIL <p><i>Service des voyages et des transports</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociations de tarifs spéciaux auprès de compagnies aériennes pour les déplacements des fonctionnaires du maintien de la paix (20 fonctionnaires ou moins) • Inspection de 5 000 autorisations de voyage • Examen de 3 500 demandes d'allocation d'une somme forfaitaire pour les voyages • Délivrance de 5 500 documents de voyage des Nations Unies et visas • Traitement de 4 500 documents concernant le transport des biens et effets personnels • Réception et livraison de biens, de fournitures et de colis (7 000) 	

- Expédition à trois missions de maintien de la paix de fournitures de bureau commandées au Siège par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix

Division des achats

- Attribution de 510 marchés (y compris les marchés existants dont les conditions ont été revues), émission de 1 400 bons de commande et conclusion de 115 contrats-cadres (y compris les contrats existants dont les conditions ont été revues) pour l'ensemble des missions
- Réalisation d'évaluations de la gestion des achats à la MINUL, la MINUCI, la MONUC, la MINUEE, la FINUL, la MINUK, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la MINURSO et la Base de soutien logistique de Brindisi
- Formation de 150 personnes aux achats dans le cadre de séances de formation à la MINUL, la MINUCI, la MONUC, la MINUEE, la Base de soutien logistique de Brindisi et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Formation au Siège de 30 membres du personnel des missions et de la Division du soutien logistique
- Prestation de conseils techniques concernant des questions complexes liées aux achats pour toutes les missions
- Simplification et amélioration des procédures d'achat et conception de nouveaux instruments pour ce faire, notamment de nouvelles règles pour la délégation des pouvoirs en matière d'achats, la définition de produits et services « essentiels » dont les achats seront entièrement délégués à l'échelon local et une procédure d'autorisation des achats locaux, en vue de faciliter l'application des procédures sur le terrain
- Examen et présentation au Comité du Siège pour les marchés de 70 dossiers envoyés par les missions concernant des achats effectués sur le plan local dans les 10 jours ouvrables suivant la date de réception
- Installation et mise en service du système Mercury au Siège
- Mise en place d'une base de données commune des fournisseurs accessible par l'Internet à toutes les missions

Facteurs externes

Les entreprises de messagerie tiendront les délais prévus et le courrier soumis à un traitement spécialisé à l'extérieur pour des raisons de sécurité sera acheminé rapidement (Division de la gestion des installations)

Les fournisseurs extérieurs seront en mesure d'assurer les services pour lesquels ils se sont engagés (Division de l'informatique)

Les partenaires du maintien de la paix coopéreront sur les questions de sécurité (services chargés de la sécurité et de la sûreté)

Les conditions du marché permettront de continuer à négocier des tarifs préférentiels avec les compagnies aériennes et les sociétés de transport maritime (Service des voyages et des transports)

Les fournisseurs seront disposés à accepter les clauses et conditions des marchés proposées par les Nations Unies sans que cela nécessite des négociations trop longues (Division des achats)

Les fournisseurs de biens et de services respecteront les conditions des marchés passés avec les missions (Division des achats)

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	1	2	1	–
P-4	8	8	–	–
P-3	9	11	2	–
P-2/P-1	3	5	2	–
Total partiel	21	26	5	–
Agents des services généraux				
1re classe	5	5	–	1
Autres classes	16	16	–	–
Service de sécurité	3	3	–	–
Total partiel	24	24	–	1
Total	45	50	5	1

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3)-(2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	4 594,2	4 854,9	5 554,3	699,4	14,4
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	–	–	113,3	113,3	–
Consultants	–	8,0	162,0	154,0	1 925,0
Voyages	52,0	250,0	447,2	197,2	78,9
Fournitures, services et matériel divers	15,2	484,0	2,8	(481,2)	(99,4)
Total partiel (catégorie II)	67,2	742,0	725,3	(16,7)	(2,3)
Total (catégories I - II)	4 661,4	5 596,9	6 279,6	682,7	12,2

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
	5 554,3	699,4	14,4 %

179. Le montant de 5 554 300 dollars au titre des postes doit permettre de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour 45 postes existants et cinq nouveaux postes. Il est supérieur au montant approuvé en 2003/04 en raison d'une modification des coûts salariaux standard et des dépenses liées aux nouveaux postes.

Postes vacants depuis plus de 12 mois

180. Au sein de la Division de l'informatique, le poste d'agent des services généraux (première classe) pour un technicien en télécommunications se justifie de nouveau. Ce poste permettra de répondre aux besoins des missions de maintien de la paix en ce qui concerne l'accès à l'information se trouvant sur l'intranet du Siège de l'ONU. Le titulaire assurera des services d'appui technique pour les serveurs, les pare-feux et les composantes connexes de l'infrastructure dédiée à l'intranet. Il contrôlera l'accessibilité et le bon fonctionnement de cette infrastructure, et prendra toutes les mesures correctives nécessaires, sous la supervision du chef de la Section de la gestion des systèmes. Ce poste a été annoncé.

Nouveaux postes

Chef de la Section de la logistique et des transports

181. La Division des achats travaille en collaboration étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix et assure le traitement de toutes les demandes d'achat émanant des missions de maintien de la paix et de la Division du soutien logistique. Au sein de la Division, la Section de la logistique et des transports (qui s'occupe des transports aériens et de surface) gère 50 % de la valeur d'achat de l'ensemble des commandes des missions de maintien de la paix et interagit quotidiennement avec trois sections homologues du service chargé de l'appui logistique au sein de la Division du soutien logistique, qui sont toutes dirigées par des administrateurs de classe P-5. Le développement prévisible des opérations de maintien de la paix devrait entraîner non seulement une forte augmentation du matériel et des services standard à fournir aux missions mais crée également d'importants besoins spécialisés ou propres à telle ou telle mission. Les impératifs logistiques des nouvelles opérations auront une incidence directe sur le programme de travail de cette section car les besoins liés au transport aérien devraient constituer une part très significative de l'appui logistique nécessaire. Un nouveau poste est demandé à la classe P-5 pour un chef de section en vue de renforcer la direction technique et administrative de la Section de la logistique et des transports de la Division des achats, ce qui permettra aussi d'assurer la parité pour un niveau de responsabilité équivalent, avec les autres chefs de section de la Division du soutien logistique, au Département des opérations de maintien de la paix.

Fonctionnaires chargés des achats

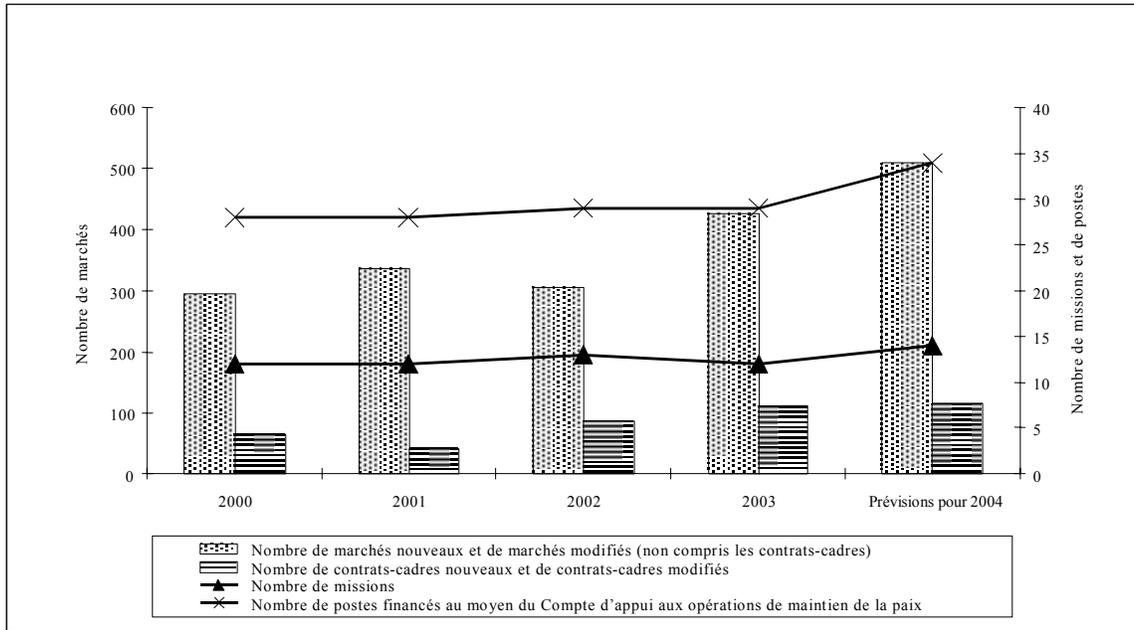
182. Les activités de maintien de la paix se sont considérablement développées au cours de l'exercice budgétaire 2002/03 en raison du renforcement de certaines des missions existantes et de la création attendue de nouvelles missions dans un avenir proche. Les chiffres révisés pour 2002/03 et les prévisions pour 2004/05 devraient porter le budget du maintien de la paix à son niveau le plus élevé depuis le sommet atteint en 1993.

183. La Division a rationalisé ses méthodes de sorte que le délai de traitement des demandes de fourniture de biens ou de services présentées dans les règles a été ramené de 57 à 53 jours. Elle prévoit de réduire encore ce délai pour le ramener à 48 jours au cours de l'exercice 2004/05. La réduction de ce délai permettra d'accélérer la livraison du matériel et des services aux missions et de mieux planifier les achats – et en définitive, de réaliser des taux d'exécution du budget plus élevés pour les dépenses opérationnelles au cours des deux premières années du cycle de vie des missions. Avec le développement attendu des opérations de maintien de la paix et le renforcement de la MINUL, on s'attend à une sensible augmentation du nombre de demandes de fourniture de biens et services. Pour pouvoir gérer un volume de travail accru tout en maintenant l'objectif de réduction de 10 % du nombre de jours nécessaires au traitement des demandes présentées dans les règles, deux postes supplémentaires de la classe P-3 seraient nécessaires.

184. La plus grande partie du personnel d'appui qui accomplissait auparavant des fonctions de secrétariat a maintenant été réaffecté aux activités de fond liées aux achats et placé sous la supervision des fonctionnaires chargés des achats. Cette évolution a été rendue possible par la rationalisation des tâches et les gains d'efficacité qui ont découlé de l'informatisation et d'autres réformes. Malgré ces progrès, on manque d'administrateurs auxiliaires pour effectuer les activités d'achat qui ne peuvent être confiées au personnel d'appui. Le travail demandé est du niveau d'un administrateur débutant; les titulaires acquerront ensuite l'expérience nécessaire pour assurer un appui à la Division et s'occuper de la formation préalable aux missions. Les administrateurs expérimentés pourraient ainsi se consacrer aux aspects plus complexes des opérations d'achat. Deux postes P-2 sont demandés pour renforcer l'équipe d'administrateurs auxiliaires de la Division.

185. Le graphique ci-après montre la corrélation entre la charge de travail de la Division des achats et le nombre de postes. Les chiffres indiqués pour 2004 tiennent compte des prévisions relatives aux missions à venir et des cinq postes demandés dans les paragraphes 179 à 181.

Évolution des marchés passés par la Division des achats et des activités de maintien de la paix



	<i>Prévision de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	113,3	113,3	-

186. L'accès immédiat de l'Organisation et des États Membres aux archives des opérations de paix, que ce soit pour en tirer des enseignements ou à d'autres fins, se trouve fortement limité. Les données documentaires des missions constituent 44 % des archives extraites par la Section des archives et de la gestion des dossiers à la demande de l'ensemble des services du Secrétariat. Or, 60 % des dossiers d'archives du maintien de la paix sont incomplètement catalogués par manque de personnel. De plus, l'Organisation n'est pas en mesure de satisfaire à la demande des États Membres en ce qui concerne l'accès aux archives des opérations de paix (55 % des demandes d'information extérieures (publiques) concernent les archives du maintien de la paix). On propose donc qu'un archiviste soit chargé de répertorier et de cataloguer les données d'archive (et en premier lieu les données opérationnelles) en provenance des missions rattachées au Compte d'appui, dès réception par la Section des archives et de la gestion des dossiers, de façon à assurer aux services du Secrétariat un accès immédiat aux ressources documentaires. L'objectif pour 2004/05 sera de procéder au catalogage des archives de la MINUBH (4 000 cartons reçus en 2003) et de celles de la MINUSIL (attendues en 2004/05). Une personne recrutée à titre temporaire fournira la capacité nécessaire pour mener à bien cette tâche, dont le produit final sera un inventaire informatisé.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Consultants	162,0	154,0	1 925,0 %

187. Les ressources demandées au titre des consultants sont indiquées dans le tableau ci-après :

<i>Domaines de spécialisation</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Formation aux achats pour les missions (Division des achats)	48 000	Formation de 150 personnes aux achats dans le cadre de séances de formation à la MINUL, la MINUCI, la MONUC, la MINUEE, la Base de soutien logistique des Nations Unies et l'UNFICYP
Conférence annuelle des responsables des achats au Siège (Division des achats)	14 000	Formation au Siège de 30 personnes travaillant dans les missions et à la Division du soutien logistique
Formation à la protection rapprochée (Service de la sécurité et de la sûreté)	100 000	Formation des agents et des responsables chargés de la sécurité et de la sûreté dans les missions à divers aspects de leurs fonctions (emploi des armes à feu, protection des dignitaires, protection personnelle, gestion des incidents, emploi des bâtons de défense (matraque), recours à la force, etc.)
Total	162 000	

188. Dans le contexte de la réforme des achats, la formation, qui vise à renforcer le professionnalisme et les compétences du personnel chargé des achats sur le terrain, reste une question prioritaire. Elle doit permettre à 150 personnes s'occupant des achats et de tâches connexes dans les missions de se familiariser avec la notion de valeur optimale, introduite par le nouveau règlement financier, et d'améliorer leurs compétences en ce qui concerne la rédaction des contrats et les questions juridiques liées aux achats. Un montant de 48 000 dollars est demandé à cette fin.

189. La Division des achats demande un montant de 14 000 dollars pour organiser la conférence annuelle des responsables des achats, une conférence qui est l'occasion pour les responsables de mettre en commun leur expérience, et qui permet d'encourager la coopération entre ces responsables et les fonctionnaires de la Division des achats. Il est prévu d'utiliser des modules de formation pour présenter aux participants les dernières techniques dans le domaine des achats. Des questions d'intérêt commun telles que la prévention des fraudes seront également abordées. La conférence permettra aux participants de renforcer leurs compétences en matière de gestion des achats dans les missions.

190. Un montant de 100 000 dollars est demandé pour financer les services d'une société extérieure chargée de former 65 membres du Service de la sécurité et de la sûreté à la protection des dignitaires en vue de leur déploiement dans les missions, où ils assureront la protection des représentants spéciaux du Secrétaire général. En 2003, une quinzaine de membres du Service de sécurité ont été déployés pour assurer la protection rapprochée de représentants spéciaux du Secrétaire général. En raison du renforcement des mesures de sécurité, il est probable que les demandes concernant ce type de services augmenteront.

191. L'augmentation de 154 000 dollars par rapport aux ressources approuvées en 2003/04 tient principalement aux ressources supplémentaires demandées pour la formation d'agents de sécurité à la protection des dignitaires.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	447,2	197,2	78,9 %

192. Le tableau ci-après donne le détail des ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice considéré :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification/évaluation/ consultation (archives des missions) (Section des archives et des dossiers)	28 000	La totalité des dossiers d'archives sont répertoriés en vue de leur transfert immédiat ou futur au Siège, où ils pourront être consultés.
Appui technique (Division des achats)	120 000	Évaluation de la gestion des achats à la MINUL, la MINUCI, la MONUC, la MINUEE, la FINUL, la MINUK, l'UNFICYP, la MINURSO et la Base de soutien logistique des Nations Unies
Formation dans le domaine des achats	87 200	Formation de 150 personnes aux opérations d'achat (MINUL, MINUCI, MONUC, MINUEE, Base de soutien logistique des Nations Unies et UNFICYP)
Évaluation de la sécurité en fonction des menaces (Service de la sécurité et de la sûreté)	128 000	Services de protection rapprochée des représentants spéciaux du Secrétaire général
Formation à la protection des dignitaires	84 000	Formation des agents et des responsables chargés de la sécurité et de la sûreté dans les missions à divers aspects de leurs fonctions (emploi des armes à feu, protection des dignitaires, protection personnelle, gestion des incidents, usage des bâtons de défense (matraque), recours à la force, etc.)
Total	447 200	

193. La Section des archives et de la gestion des dossiers a besoin de 28 000 dollars pour mettre au point un programme de gestion des archives utilisant les outils normalisés des Nations Unies (règles relatives aux délais de conservation, système de classement), former le personnel des missions et mettre au point des instructions permanentes. Ce programme a pour objectif de favoriser le respect des règles de tenue des archives, de sorte que les archives de la MINUEE et de la MINUL seront correctement créées et gérées et seront désormais accessibles. Deux fonctionnaires se rendront à la MINUCI et à la MINUEE pour lancer le programme.

194. Pour donner suite aux observations formulées par les organes de contrôle au sujet des activités d'achat dans les missions, et dans le cadre des visites d'évaluation de la gestion prévues en 2003/04, la Division des achats effectuera des visites à la Base de soutien logistique et auprès des missions suivantes : MINUL, MINUCI, MONUC, MINUEE, FINUL, MINUK, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et MINURSO (coût : 120 000 dollars).

195. La Division des achats a mis au point les programmes de formation qui seront utilisés au premier trimestre 2004 à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à la FINUL, à la MINUSIL, à la MINUEE et à la MONUC. Comme les séances de formation prévues dans les missions pour l'exercice en cours ne suffiront pas pour

couvrir l'ensemble du personnel chargé des achats dans les missions, la Division des achats devra poursuivre cette activité pendant l'exercice 2004/05. Le montant de 87 200 dollars correspond aux frais de voyage du personnel de la Division devant animer les séances de formation prévues à la MINUL, la MINUCI, la MONUC, la MINUEE, la Base de soutien logistique des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

196. Le Service de la sécurité et de la sûreté a besoin d'un montant de 128 000 dollars pour effectuer une évaluation des points faibles du système de sécurité et des risques au regard des menaces, ainsi qu'une tournée d'inspection des services assurant la protection rapprochée, dans les missions suivantes : FNUOD, FINUL, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, MINURSO, MONUG, MINUK, MANUTO, MINUL, MONUC et MINUEE.

197. Un montant de 84 000 dollars est demandé par le Service de la sécurité et de la sûreté pour les voyages des instructeurs du Siège qui assureront la formation des agents de sécurité à la protection des dignitaires et procéderont, une fois le programme de formation achevé, à une évaluation de ce programme et des procédures de sécurité appliquées dans sept missions.

198. L'augmentation de 197 200 dollars par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 correspond pour l'essentiel au coût de l'évaluation de la sécurité au regard des menaces, qu'effectuera le Service de la sécurité et de la sûreté.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2,8	(481,2)	(99,4 %)

199. Le montant de 2 800 dollars permettra de financer les fournitures dont aura besoin la Division des achats pour assurer la formation. La diminution par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 correspond essentiellement aux ressources non renouvelables qui avaient été approuvées au titre du programme de formation pour l'exercice 2003/04.

5. Ressources nécessaires au Département de la gestion (récapitulatif)

a) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
D-2	1	1	–	–
D-1	1	1	–	–
P-5	7	8	1	–
P-4	34	36	2	–
P-3	20	25	5	–
P-2/P-1	4	6	2	–
Total partiel	67	77	10	–

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Agents des services généraux				
1re classe	8	8	–	–
Autres classes	56	57	1	–
Service de la sécurité	3	3	–	–
Total partiel	67	68	1	–
Total	134	145	11	–

^a Conformément au paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

b) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2002/03 (1)	Montants répartis 2003/04 (2)	Prévisions de dépenses 2004/05 (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	13 820,0	15 258,9	17 516,5	2 257,6	14,8
II. Autres objets de dépenses					
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	505,5	893,5	897,4	3,9	0,4
Consultants	339,5	202,1	666,7	464,6	229,9
Voyages	324,3	855,0	887,3	32,3	3,8
Installations et infrastructures	5 999,6	6 601,6	6 417,4	(184,2)	(2,8)
Transmissions	232,0	214,3	219,7	5,4	2,5
Informatique	500,2	806,6	527,7	(278,9)	(34,6)
Fournitures, services et matériel divers	156,2	800,0	309,3	(490,7)	(61,3)
Total partiel (catégorie II)	8 057,3	10 373,1	9 925,5	(447,6)	(4,3)
Total (catégories I-II)	21 877,3	25 632,0	27 442,0	1 810,0	7,1

c) Services administratifs : dépenses centralisées

	Prévisions de dépenses	Variation
Installations et infrastructures	6 417,4	(184,6) (2,8 %)

200. Le montant de 6 417 400 dollars couvrira les dépenses suivantes : location de locaux pour tous les postes financés sur le Compte d'appui (6 327 900 dollars), location de matériel de bureau (14 200 dollars), fournitures (14 200 dollars) et mobilier de bureau (61 100 dollars) pour tous les postes du Département de la gestion. Le montant de la location des locaux ne couvre pas les postes d'auditeur résident, pour lesquels les missions continueront de fournir des locaux.

201. La réduction de 224 600 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2003/04 s'explique principalement par l'inscription au budget de cet exercice d'un crédit ponctuel destiné à l'amélioration des capacités de liaison informatique entre le Secrétariat de l'ONU, le bâtiment de l'UNITAR et la Nigeria House; elle est compensée en partie par les ressources supplémentaires demandées pour les nouveaux postes.

	Prévisions de dépenses	Variation
Transmissions	219,7	5,4 2,5 %

202. Le montant de 219 700 dollars prévu au titre de cette rubrique correspond au coût des communications effectuées par le biais d'opérateurs privés (217 500 dollars) et à l'acquisition de matériel de communication pour les nouveaux postes (2 200 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	527,7	(278,9)	(34,6 %)

203. Un montant de 527 700 est demandé pour : a) l'entretien du matériel informatique (sur la base des coûts standard) (175 200 dollars); b) un logiciel de gestion des placements pour la Trésorerie (209 400 dollars); c) l'achat de deux ordinateurs de bureau et deux imprimantes pour les postes nouvellement créés à la Trésorerie (5 000 dollars); d) le remplacement de 20 ordinateurs de bureau et 10 imprimantes (41 000 dollars), l'achat d'un ordinateur portable supplémentaire (1 600 dollars) et l'achat de matériel auxiliaire et/ou de logiciels (2 500 dollars) afin de poursuivre le développement et la mise en oeuvre de diverses améliorations de l'infrastructure de la Division de la comptabilité; e) l'achat de trois ordinateurs de bureau et de trois imprimantes pour les nouveaux postes de la Division des services médicaux (7 500 dollars); f) le remplacement de cinq ordinateurs de bureau et de cinq imprimantes et l'achat d'un ordinateur portable supplémentaire (14 100 dollars) à la Division de la valorisation des ressources humaines et l'achat d'un ordinateur de bureau et d'une imprimante (2 500 dollars) pour le nouveau poste créé dans cette Division; g) le remplacement de quatre ordinateurs de bureau et quatre imprimantes (10 000 dollars) à la Division des services opérationnels; h) le remplacement de 29 ordinateurs de bureau (46 400 dollars) et l'achat de cinq ordinateurs de bureau et cinq imprimantes (12 500 dollars) pour les nouveaux postes à la Division des achats.

204. La réduction de 278 900 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2003/04 s'explique principalement par une modification des coûts standard relatifs à l'entretien du matériel informatique.

H. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

a) Cadre axé sur les résultats

<i>Réalisation escomptée 1</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les autres organes intergouvernementaux et les pays qui fournissent des contingents seront mieux à même de prendre en toute connaissance de cause les décisions relatives au maintien de la paix	1.1 Réaction positive des organes délibérants ayant reçu des conseils ou des rapports du Bureau
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport à l'Assemblée générale sur l'exécution des recommandations figurant dans le rapport concernant l'évaluation des relations entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, présenté à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale en application de la résolution 56/255 	

<i>Réalisation escomptée 3</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Les opérations de maintien de la paix seront exécutées, gérées, dirigées et appuyées de façon plus efficace et plus rationnelle	<p>3.1 Aucun membre du personnel civil des missions de maintien de la paix n'est ni blessé, ni tué, ni victime d'actes de malveillance</p> <p>3.2 Recommandations relatives à la sécurité adoptées dans leur intégralité par les missions</p> <p>3.3 Déploiement des équipes d'intervention d'urgence dans un délai de huit heures au départ du Siège</p>
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Visites annuelles d'évaluation de l'application des règles de sécurité par les missions de maintien de la paix (MINUEE, FNUOD, FINUL, UNMOGIP et UNFICYP) • Transmission par cinq missions de maintien de la paix de rapports portant sur la conformité en matière de sécurité • Atelier annuel de formation à la sécurité dans les missions de maintien de la paix, destiné aux chefs de la sécurité • Formation à la sécurité destinée aux équipes chargées de la sécurité dans les missions (MINUSIL, MINUCI, MINUK, MINUL, MONUG et MONUC) • CD-ROM sur la sécurité destiné au personnel du Département des opérations de maintien de la paix • 150 agents de sécurité soumis à des contrôles préalables à l'engagement • Contrôle préalable des équipes de réponse d'urgence et mise en place d'arrangements relatifs aux forces en attente • Élaboration d'instructions permanentes pour les groupes chargés de la gestion du stress dans les missions de maintien de la paix • Mise à disposition d'un soutien psychosocial pour les membres du personnel civil des missions de maintien de la paix 	
<i>Facteurs externes</i>	
Les participants aux opérations de maintien de la paix et les institutions locales collaboreront dans le domaine de la sécurité	

b) Effectifs nécessaires

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				
P-5	1	1	–	–
P-4	4	4	–	–
Total partiel	5	5	–	–

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>2003/04</i>	<i>2004/05</i>	<i>Variation</i>	<i>Postes de nouveau justifiés^a</i>
Agents des services généraux				
1re classe	–	–	–	–
Autres classes	2	2	–	–
Total partiel	2	2	–	–
Total	7	7	–	–

^a En application du paragraphe 18 de la résolution 57/318 de l'Assemblée générale.

c) Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2002/03)</i>	<i>Montants répartis (2003/04)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2004/05)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3)-(2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
I. Postes	789,3	978,3	1 060,1	81,8	8,4
II. Autres objets de dépenses					
Voyages	60,2	168,0	183,4	15,4	9,2
Installations et infrastructure	42,6	1,4	1,4	–	–
Transmissions	–	15,7	15,7	–	–
Informatique	11,3	15,4	25,2	9,8	63,6
Fournitures, services et matériel divers	–	–	1,0	1,0	–
Total partiel (catégorie II)	114,1	200,5	226,7	26,2	13,1
Total (catégories I et II)	903,4	1 178,8	1 286,8	108,0	9,2

d) Analyse des ressources nécessaires

Postes	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
	1 060,1	81,8	8,4 %

205. Le montant de 1 060 100 dollars permettra de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel correspondant à sept postes. L'augmentation par rapport aux montants alloués pour l'exercice 2003/04 s'explique par une évolution des coûts salariaux standard.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Voyages	183,4	15,4	9,2 %

206. Les ressources à prévoir pour financer les voyages sont les suivantes :

<i>Type de voyage</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Produits</i>
Planification, évaluation et consultations en rapport avec des missions	89 300	Évaluation des missions – évaluation annuelle de l’application des règles de sécurité dans les missions de maintien de la paix – visite de la MINUEE, de la FNUOD, de la FINUL, de l’UNMOGIP et de l’UNFICYP Planification et soutien pour les missions. Déploiement rapide des équipes d’urgence
Formation	94 100	Formation sur la sécurité, destinée aux équipes chargées de la sécurité dans les missions (la MANUA, la MINUSIL, la MINUCI, la MINUK, la MINUL, la MONUG et la MONUC envoient chacune 20 fonctionnaires environ; 15 chefs de la sécurité et 15 chefs adjoints de la sécurité sont formés à la gestion d’incidents se produisant dans un contexte de crise)
Total	183 400	

207. L’augmentation par rapport aux montants approuvés pour l’exercice 2003/04 est essentiellement due à l’organisation de formations à l’intention des équipes chargées de la sécurité dans les missions et des responsables de la sécurité.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1,4	–	–

208. Le montant prévu (1 400 dollars) couvrira la location de matériel de bureau (700 dollars) et l’achat des fournitures de bureau (700 dollars).

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Transmissions	15,7	–	–

209. Un montant de 15 700 dollars est prévu pour les communications par réseau commercial pour les sept postes.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Informatique	25,2	9,8	63,6 %

210. Le montant de 25 200 dollars devrait permettre de financer l’entretien du matériel informatique (8 400 dollars), le remplacement de trois ordinateurs de

bureau (4 800 dollars), l'achat de cinq ordinateurs portables pour que les responsables de la sécurité disposent d'un outil lors des formations sur le terrain (8 000 dollars), et l'achat de projecteurs PowerPoint pour les sessions de formation sur le terrain (4 000 dollars).

211. L'augmentation par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2003/04 est essentiellement due à l'achat de matériel supplémentaire destiné aux sessions de formation sur le terrain.

	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1,0	1,0	-

212. Un montant de 1 000 dollars est prévu pour l'achat de matériel de formation.

III. Ajustement des montants à répartir au prorata entre les différentes opérations de maintien de la paix

213. Dans sa résolution 56/293 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses à imputer sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 seraient financées comme suit :

a) Le montant de 127 800 dollars représentant la différence entre les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2001 et les dépenses additionnelles dudit exercice serait porté en diminution du montant de 100 896 200 dollars;

b) Le solde de 100 768 400 dollars serait réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours relatifs à l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

214. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé qu'il serait déduit des sommes réparties en application des dispositions susmentionnées un montant total de 14 480 300 dollars qui représente le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (13 739 300 dollars) et l'augmentation de ces mêmes recettes pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (741 000 dollars).

215. Les résolutions relatives au financement des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2002/03 se fondaient sur la répartition au prorata d'un montant brut de 100 896 200 dollars, à inscrire au compte d'appui et représentant les dépenses prévues pour l'exercice, ainsi que des recettes correspondantes (13 739 300 dollars) provenant des contributions du personnel. Le solde de 127 800 dollars et les recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel (741 000 dollars) ayant trait à l'exercice 2000/01 n'étaient pas pris en compte dans le montant réparti entre les missions.

216. De ce fait, le solde de 127 800 dollars non déduit en 2002/03 devrait venir en déduction du montant à répartir au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. En outre, le montant de 741 000 dollars, qui correspond aux recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel,

qui n'avait pas non plus été réparti en 2002/03, devrait être déduit du montant à répartir pour le même exercice.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

217. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes :

a) Approuver, au titre du compte d'appui, des prévisions de dépenses d'un montant de 122 093 400 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005;

b) Porter au crédit du compte d'appui les recettes diverses, d'un montant de 4 600 000 dollars, correspondant à l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, pour financer les dépenses prévues au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005;

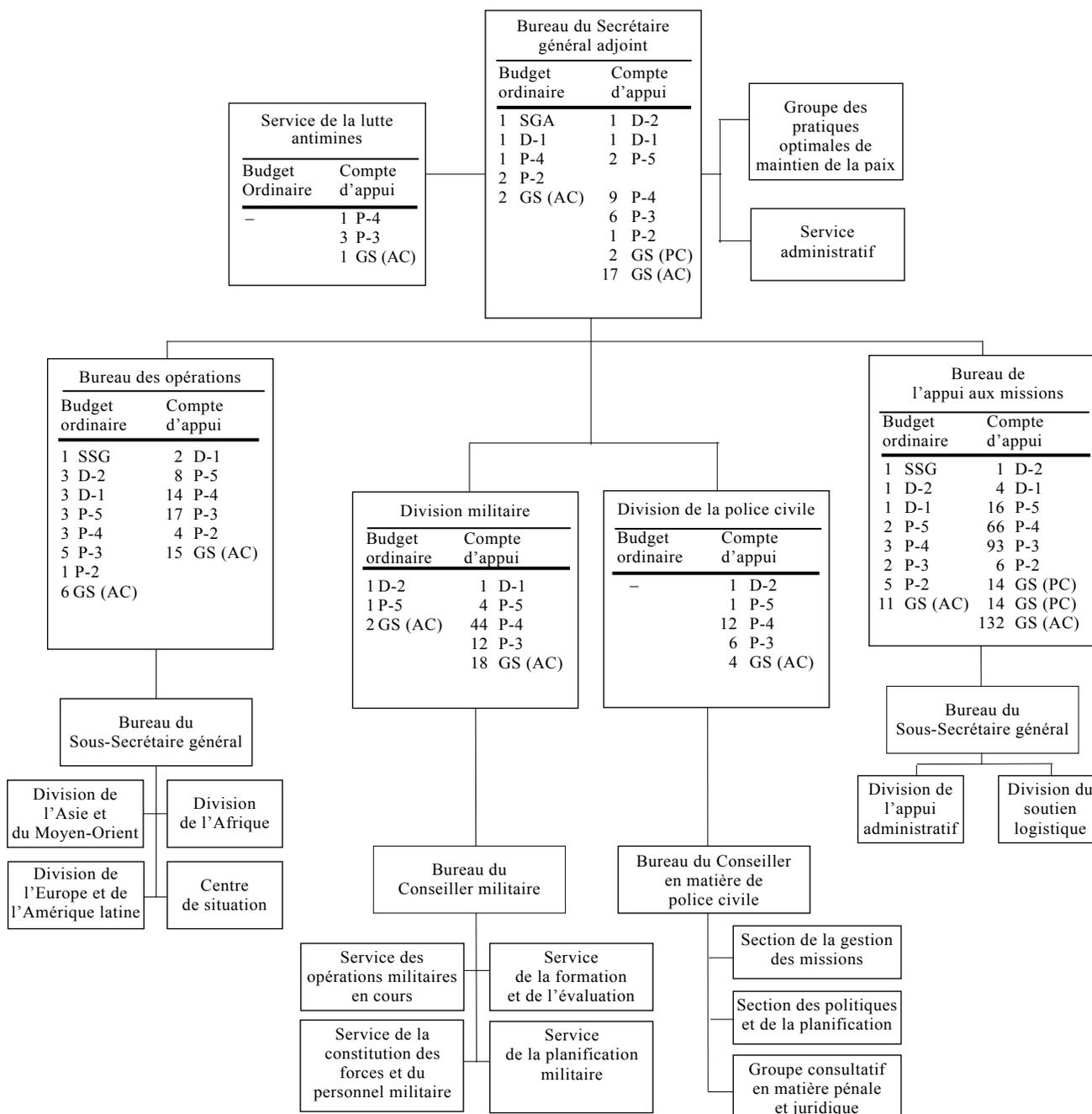
c) Déduire le montant de 127 800 dollars des sommes à répartir entre les différentes missions de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, ce montant n'ayant pas été déduit des dépenses réparties entre les missions en cours pour l'exercice 2002/03;

d) Répartir le montant de 117 365 600 dollars entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours pour financer les dépenses qui seront imputées sur le compte d'appui pendant l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

Annexe I

Département des opérations de maintien de la paix

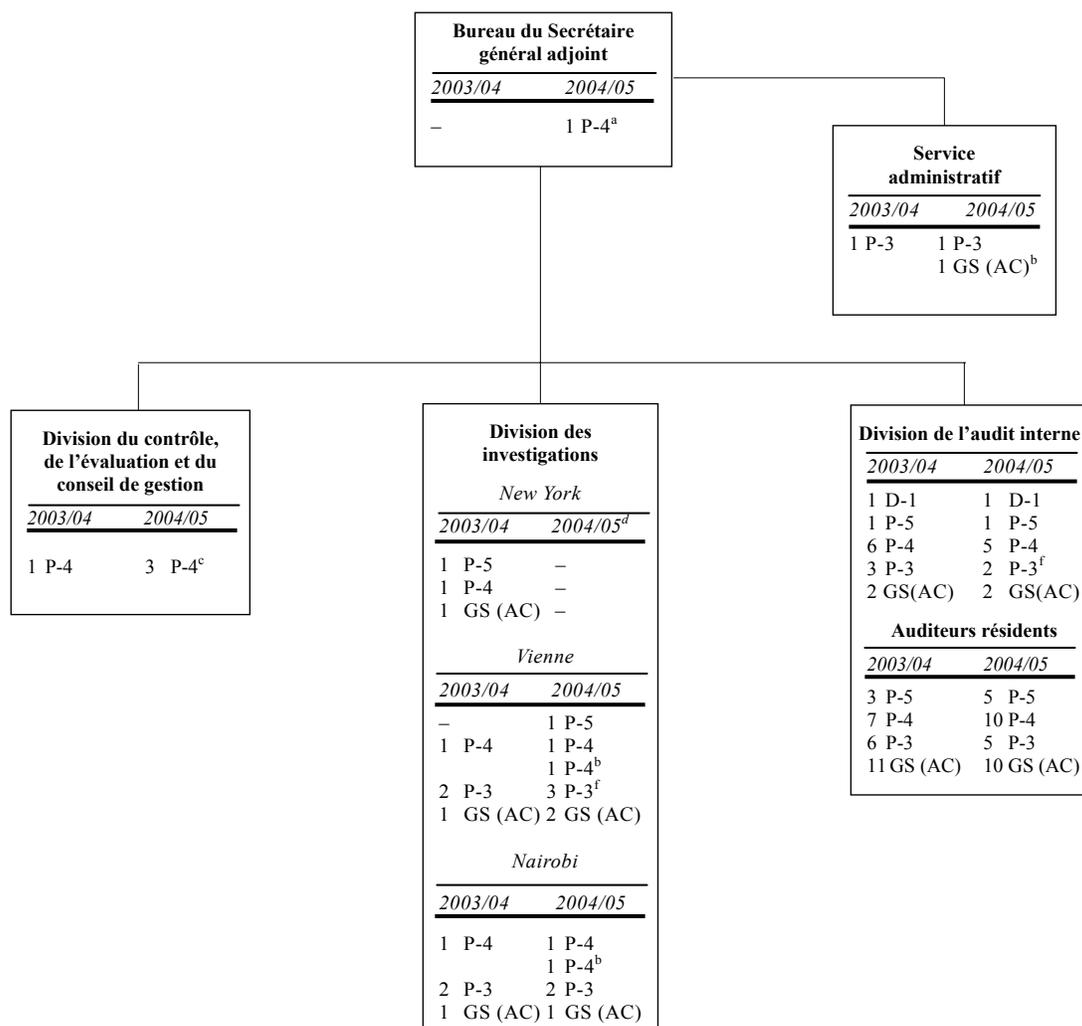
Effectifs proposés pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS (PC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes).

Annexe II

**Bureau des services de contrôle interne
Effectifs proposés pour l'exercice allant
du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005**



^a Poste redéployé depuis la Division de l'audit interne.

^b Nouveau poste.

^c Deux postes P-4 redéployés depuis la Division de l'audit interne.

^d Un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) redéployés à la Division des investigations, à Vienne. Un poste P-4 redéployé à la Division de l'audit interne.

^e Réduction nette du nombre de postes P-4 (un poste en moins résultant du transfert de deux P-4 à la Division du contrôle, de l'évaluation et du conseil de gestion et d'un P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint, du prélèvement d'un P-4 à la Divisions des investigations (New York) et de la création d'un poste P-4.

^f Redéploiement d'un poste P-3 de la Division de l'audit interne au Groupe des investigations, à Vienne.

Annexe III

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/57/776)

Demande/recommandation

Mesure prise

Cadres axés sur les résultats

Le Comité a constaté à maintes reprises que les indicateurs de succès et les produits étaient trop généraux et imprécis. Il demande qu'ils soient définis de façon à faciliter le suivi et l'évaluation des résultats et que l'on s'attache à établir des calendriers de réalisation des produits (par. 3).

Le budget du compte d'appui pour 2004/05 propose un pourcentage beaucoup plus élevé de critères mesurables que ce n'était le cas pour l'exercice précédent : 70 % des indicateurs de succès sont clairement mesurables, contre 46 % en 2003/04, et 70 % des produits le sont contre 55 % en 2003/04. Les progrès à accomplir et les moyens que les différents bureaux doivent mettre en oeuvre à cette fin au cours de l'exercice sont donc eux aussi décrits de façon plus précise.

Cadres axés sur les résultats

Le lien entre ressources, réalisations escomptées et produits devrait apparaître plus clairement. Sans ce type de lien, il est difficile d'évaluer la pertinence des ressources prévues au regard des produits, des réalisations escomptées et de la réalisation des objectifs fixés selon un calendrier précis (par. 4).

Voir par. 7.

Cadres axés sur les résultats

Une modification des produits pourrait être un signe soit de productivité et d'efficacité dans l'exécution du budget, soit d'inefficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. L'information peut être fournie au Comité, par écrit, avant qu'il n'entame l'examen des prévisions budgétaires (par. 5).

Chaque fois qu'il y a lieu, les écarts dans les ressources demandées sont mis en rapport avec des produits précis et expliqués dans la section d), intitulée Analyse des ressources nécessaires.

Présentation des ressources

Le Comité consultatif estime que les ressources présentées dans les sections correspondants aux diverses subdivisions administratives du

Depuis la publication du budget du compte d'appui pour l'exercice 2003/04, en février 2003, la Trésorerie et le Service des

*Demande/recommandation**Mesure prise*

Département des opérations de maintien de la paix et autres unités administratives devraient être exposées de manière complète et cohérente, afin de permettre un examen approfondi des tendances en ce qui concerne l'utilisation des ressources, ainsi qu'une comparaison avec les ressources prévues pour l'exercice suivant (par. 6).

Cadres axés sur les résultats

Lors de l'établissement du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, ainsi que pour les exercices à venir, le Comité recommande que l'accomplissement des réalisations escomptées et des résultats soit présenté par rapport aux unités, comme pour les cadres axés sur les résultats contenus dans les projets de budget correspondants (par. 7).

Cadres axés sur les résultats

Le Comité consultatif réaffirme avec force la nécessité d'apporter des justifications suffisantes et de définir plus clairement des objectifs réalisables et des réalisations escomptées qui puissent se concrétiser. Il espère que des progrès et des améliorations supplémentaires figureront dans le prochain budget du compte d'appui (par. 8).

Communications et technologies de l'information

Le Comité consultatif demande qu'à l'avenir les propositions concernant les communications et les technologies de l'information soient mieux étayées. Le Secrétariat devrait également indiquer clairement les services qu'il n'est pas en mesure de fournir sans faire appel à des concours extérieurs, et ceux que les compétences de son personnel lui permettent d'assurer lui-même. Armé de ces informations, le Comité pourrait plus facilement évaluer les besoins de financement connexes (par. 44).

contributions ont été intégrés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Pour tenir compte de la recommandation du Comité consultatif, on a inséré les informations sur les ressources de ces deux services pour 2002/03 et 2003/04 dans la section relative au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03, les indicateurs de succès et les produits achevés sont comparés aux objectifs arrêtés dans le cadre du budget de l'exercice.

Voir la première observation ci-dessus.

Le Service des communications et des technologies de l'information assure l'administration générale des technologies de l'information et des communications en collaboration avec la Division de l'informatique, à l'appui de la stratégie du Secrétaire général en matière d'informatique dans le Département des opérations de maintien de la paix. Le Service assure un appui logistique aux missions, sur le terrain, et au Département, au Siège, dans le domaine des technologies de l'information et des communications, s'agissant notamment de planifier les nouvelles missions, de coordonner les stocks stratégiques du Service en vue d'un déploiement rapide, à la Base de soutien logistique de Brindisi, et de mettre les technologies de l'information et des

communications au service du Département de manière qu'il fonctionne efficacement. L'appui assuré au quotidien à l'infrastructure du Département et l'appui logiciel à différents niveaux sont fournis dans le cadre d'accords internes passés avec la Division de l'informatique et d'accords passés avec des entrepreneurs extérieurs, l'objectif étant d'apporter un appui opérationnel efficace.

Formation

Le Comité souligne que la formation étant une activité prioritaire dans toutes les missions de maintien de la paix, elle doit aussi être traitée comme telle dans le contexte du compte d'appui, et que les ressources requises à cette fin doivent être présentées de façon systématique, synthétique et transparente (par. 52).

Les dépenses au titre de la formation, des fournitures, des consultants et des voyages sont clairement indiquées dans les rubriques correspondantes, pour chaque bureau.

Formation

Le Comité demande au Secrétariat d'inclure à l'avenir des éléments d'information relatifs aux activités de formation dans les rapports sur l'exécution du budget du compte d'appui, comme il le fait dans les rapports sur l'exécution des budgets des missions de maintien de la paix (par. 54).

Voir la section III du rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/703).

Évaluation externe de la gestion

Le Comité recommande de procéder à une évaluation externe de la gestion de la Division de la comptabilité, sous l'angle notamment des réaffectations de personnel rendues possibles par l'utilisation de l'informatique (par. 90).

Un examen de la gestion du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est prévu pour 2004.

B. Assemblée générale

(Résolution 57/318)

Représentation géographique

Prie le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa cinquante-huitième session, un rapport détaillé sur les mesures prises pour

La question sera examinée dans un rapport séparé qui sera remis à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante-huitième session.

améliorer la représentation des États Membres sous-représentés et non représentés (lors des recrutements futurs) et sur les critères appliqués pour les recrutements à tous les postes imputés sur le compte d'appui, en particulier ceux du Département des opérations de maintien de la paix, en ayant à l'esprit que le système des fourchettes optimales ne s'applique pas actuellement à ces postes (par. 10).

Postes vacants

Décide que tout poste imputé sur le compte d'appui qui reste vacant, de même que tout nouveau poste qui n'aura pas été pourvu dans un délai de 12 mois, devront de nouveau être justifiés dans les propositions budgétaires ultérieures et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de cette décision (par. 18).

Voir par. 21.

Reclassement de postes

Prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur le compte d'appui des renseignements détaillés sur la révision éventuelle, à la hausse ou à la baisse, du classement des postes, de même que sur la répartition entre candidats internes et candidats externes des nominations à des postes reclassés à la hausse au cours des deux années précédentes, et, par la suite, de lui communiquer ces renseignements chaque année (par. 19).

Voir par. 22 et 23.

Enquêteurs régionaux

Prie le Secrétaire général d'établir, par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne, un rapport sur les affaires soumises aux enquêteurs régionaux et de le lui présenter à la reprise de sa cinquante-huitième session (par. 24).

La question sera examinée dans un rapport séparé qui sera remis à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante-huitième session.

Division des services médicaux

Décide de ne pas approuver la création d'un poste de psychologue (P-3) et d'un poste de secrétaire (agent des services généraux, autres classes) et prie le Secrétaire général de justifier de manière circonstanciée la création des postes en question dans les propositions budgétaires qu'il présentera pour le compte d'appui au titre

Voir par. 164 à 169.

*Demande/recommandation**Mesure prise*

de l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (par. 29).

Annexe sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et des autres organes de contrôle

Regrette que le Secrétaire général n'ait pas inclus dans son rapport une annexe faisant le point de la suite donnée aux recommandations pertinentes du Comité consultatif et d'autres organes de contrôle qu'elle a adoptées, comme elle l'avait demandé au paragraphe 17 de sa résolution 56/293 (par. 31).

Voir annexe III.
